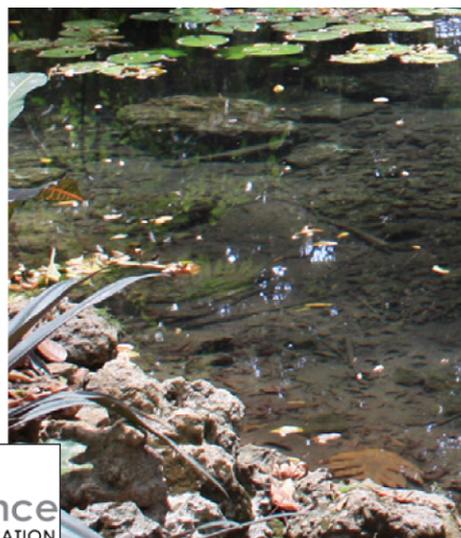


**PLAN DE PAYSAGE DES GRANDS FONDS**  
*objectifs de qualité paysagère & programme d'actions*

Octobre 2019





## LE PLAN DE PAYSAGE DES GRANDS FONDS : OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE & ORIENTATIONS GENERALES DU PROGRAMME D' ACTIONS

Les Grands Fonds sont un patrimoine commun à l'archipel guadeloupéen qu'il s'agit de préserver, mettre en valeur et développer. Cet ensemble, à l'origine géologique rare, est en grande partie situé sur le territoire de la Riviera du Levant. C'est pourquoi la CARL a décidé, à travers le Plan de Paysage des Grands Fonds, d'organiser et encadrer le devenir de cet espace.

Tout d'abord, il s'agira d'**organiser et structurer les activités humaines** – habitat, développement économique et agriculture – **ainsi que les espaces naturels**. Cela passe par une réglementation des extensions urbaines sur la base d'un guide des bonnes pratiques en matière de construction, mis à la disposition de tous les habitants et porteurs de projets. Les constructions neuves, isolées ou implantées le long des axes de circulation, seront bannies. Il s'agira, au contraire, de favoriser le développement des sections existantes autour des bourgs constitués. Outre la fonction d'habiter, y seront autorisées les fonctions commerciales et artisanales et les équipements de tout type. A cette approche rationnelle de l'urbanisation, plus économe en foncier, la réorganisation des transports et des mobilités sera engagée afin que toute personne résidant dans les Grands Fonds ou souhaitant s'y rendre puisse le faire grâce aux transports collectifs. Des cheminements dédiés aux modes actifs seront créés ou réaménagés afin que tout piéton ou cycliste puisse se déplacer en toute sécurité et confort qu'il soit habitant des Grands Fonds ou touriste randonneur.

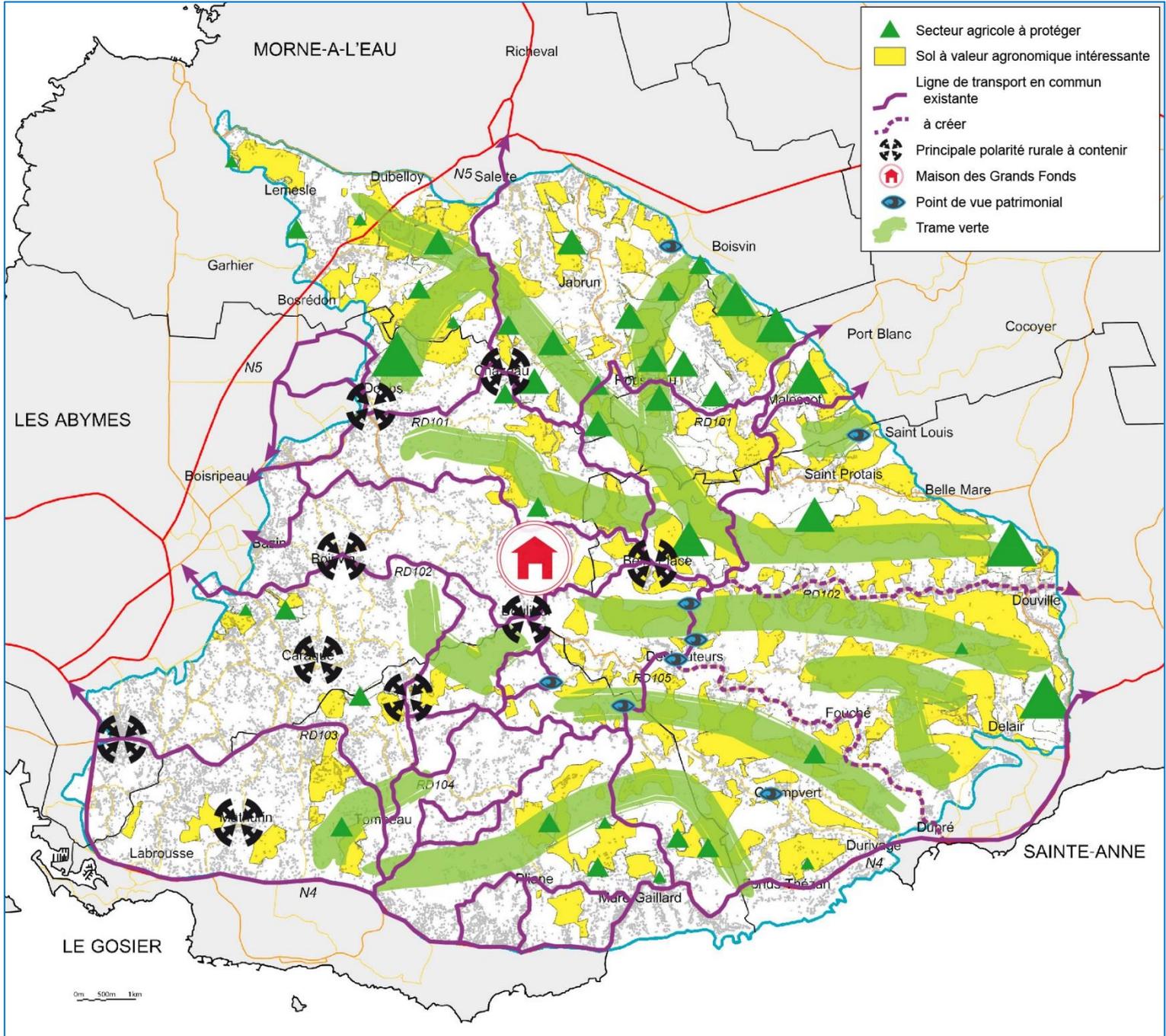
Dans le même temps, le **développement économique des Grands Fonds** sera planifié afin que tout porteur de projet, qu'il soit agricole, touristique ou plus largement économique, puisse pérenniser son activité ou en créer de nouvelles. Pour autant, le développement économique ne pourra se faire à n'importe quel prix ; ainsi les carrières seront spécifiquement surveillées et sanctionnées dès lors que leur exploitation sortirait du cadre réglementaire. Dans le domaine de l'agriculture, il s'agira de permettre aux activités existantes de se développer mais aussi de favoriser l'apparition de nouvelles activités innovantes ou de niches à forte plus-value. Le développement agricole ne pouvant suffire au maintien d'une vie de qualité dans les Grands Fonds, les 3 communautés d'agglomération du territoire définiront la stratégie touristique globale, accompagneront le développement du tourisme rural et de l'agro-tourisme, et participeront à l'aménagement des sites à portée touristique, toutes ces filières étant porteuses d'avenir pour les Grands Fonds.

Bien vivre dans les Grands Fonds passe par la structuration et l'organisation des espaces urbanisés mais aussi par la **structuration du riche patrimoine culturel et immatériel**. Pour ce faire, deux équipements seront implantés au cœur des Grands Fonds : une « maison du patrimoine » afin d'aider à la structuration et au rayonnement des métiers d'art et de l'artisanat local et un « haut lieu » de la culture afin de mobiliser et valoriser le tissu associatif présent, porteur de culture et de savoir-faire.

Les fonctions d'habiter et de travailler sont primordiales pour que les Grands Fonds « vivent » ; pour autant elles ne constituent pas des objectifs suffisants. En effet, ce qui fait la **qualité des Grands Fonds c'est avant tout les paysages naturels et ruraux**. Cette valeur première en termes de cadre de vie, d'environnement et de biodiversité doit être préservée. C'est pourquoi, le Plan Paysages s'attache à protéger les boisements existants à travers l'encadrement plus strict des défrichements auquel s'ajoutera un plan ambitieux de replantations d'espèces indigènes. Protéger et valoriser la biodiversité c'est aussi sauvegarder la richesse écologique des mares, motif identitaire des Grands Fonds et atout touristique majeur pour les amateurs de promenades et de randonnées qui empruntent les nombreux sentiers pédestres qui sillonnent le massif, sur des itinéraires parfois méconnus mais d'un grand intérêt pour découvrir les paysages des Grands Fonds.

Mener à bien cet ambitieux mais raisonné projet nécessite en tout premier lieu que la Communauté d'Agglomération se dote d'un **outil de gouvernance ad hoc** car même si les Grands Fonds sont en grande partie sur le territoire de la Riviera du Levant, ils se développent aussi sur ceux de Cap Excellence et de la CANGT. C'est pourquoi, préalablement à la mise en place du Plan de Paysages et de l'ensemble des actions qu'il porte pour les neuf prochaines années, une gouvernance commune sera créée.

## LE PLAN DE PAYSAGE DES GRANDS FONDS : CARTE SCHEMATIQUE DES ORIENTATIONS GENERALES DU PROGRAMME D'ACTIONS





## LE PLAN DE PAYSAGE DES GRANDS FONDS : SOMMAIRE DU PROGRAMME D' ACTIONS

|   |        |
|---|--------|
| <b>OQP 1 : RECONNAITRE LES GRANDS FONDS DEMAIN</b>  | p. 4   |
| <b>axe 1 : maîtriser le développement de l'habitat et organiser la trame urbaine dans le respect des identités et de la lisibilité des paysages des Grands Fonds</b>    | p. 6   |
| 1.1 minimiser le mitage bâti et l'extension de l'urbanisation linéaire  | p. 6   |
| 1.2 anticiper l'impact des nouveaux projets routiers sur les paysages et la qualité du cadre de vie   | p. 10  |
| <b>axe 2 : renforcer la richesse écologique des Grands Fonds</b>  | p. 15  |
| 2.1 contrôler les défrichements, préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques  | p. 15  |
| 2.2 protéger et bien gérer les mares pour préserver leur biodiversité spécifique  | p. 21  |
| 2.3 « reboiser » les Grands Fonds   | p. 27  |
| <b>axe 3 : favoriser l'adaptation de l'habitat et des activités économiques au contexte local, aux paysages-hôtes et aux effets du changement climatique</b>            | p. 31  |
| 3.1 intégrer la gestion des eaux pluviales et le risque d'inondation dans les stratégies territoriales et les projets d'aménagement                                     | p. 31  |
| 3.2 définir les bonnes pratiques pour construire dans les Grands Fonds  | p. 35  |
| 3.3 mieux intégrer les carrières dans les paysages des Grands Fonds, en cours et en fin d'activité  | p. 39  |
| <b>OQP 2 : BIEN VIVRE AU CŒUR DES GRANDS FONDS</b>  | p. 43  |
| <b>axe 4 : renforcer l'attractivité des polarités rurales et la structuration urbaine des quartiers</b>   | p. 45  |
| 4.1 augmenter et diversifier l'offre d'espaces publics et de services de proximité dans les polarités rurales   | p. 45  |
| 4.2 améliorer la desserte numérique des Grands Fonds  | p. 48  |
| <b>axe 5 : favoriser les déplacements doux et alternatifs à la voiture dans les Grands Fonds</b>  | p. 51  |
| 5.1 optimiser le réseau de transport collectif dans les Grands Fonds  | p. 51  |
| 5.2 aménager et sécuriser les déplacements piétonniers le long du réseau routier  | p. 54  |
| <b>axe 6 : valoriser la diversité du patrimoine culturel des Grands Fonds, motif de fierté pour la population et support de renforcement de la vie sociale</b>          | p. 57  |
| 6.1 créer un fond documentaire numérique, mutualisé et médiatisé, sur le patrimoine culturel des Grands Fonds   | p. 57  |
| 6.2 recenser et valoriser le patrimoine bâti historique des Grands Fonds  | p. 60  |
| 6.3 aménager un « haut lieu » de la culture dans les Grands Fonds   | p. 63  |
| 6.4 harmoniser la programmation culturelle et sportive sur tout le territoire   | p. 65  |
| 6.5 valoriser les savoir-faire du jardin créole en tant que patrimoine des Grands Fonds   | p. 68  |
| <b>OQP 3 : EXPLOITER LES RESSOURCES DES PAYSAGES RURAUX DES GRANDS FONDS</b>  | p. 71  |
| <b>axe 7 : pérenniser l'agriculture dans les Grands Fonds en valorisant les atouts du terroir</b>   | p. 74  |
| 7.1 protéger le foncier agricole au coeur des Grands Fonds  | p. 74  |
| 7.2 rechercher et développer des variétés horticoles et de nouveaux modes de production adaptés au terroir et au contexte socio-économique                              | p. 78  |
| 7.3 relancer, redynamiser les filières traditionnelles d'agroforesterie des Grands Fonds  | p. 80  |
| 7.4 structurer la profession agricole et les circuits de distribution des productions horticoles des Grands Fonds   | p. 84  |
| 7.5 développer les métiers de l'artisanat d'art et de l'agro-transformation   | p. 86  |
| <b>axe 8 : valoriser la densité et la diversité du réseau de sentiers dans les Grands Fonds, support de découverte ludique, touristique et pédagogique des paysages</b> | p. 90  |
| 8.1 recenser et caractériser le réseau de sentiers pédestres des Grands Fonds   | p. 90  |
| 8.2 élaborer un référentiel technique pour l'aménagement et l'équipement des sentiers des Grands Fonds  | p. 93  |
| 8.3 aménager et référencer le réseau de sentiers pédestres des Grands Fonds   | p. 95  |
| 8.4 développer et structurer les métiers liés aux sports de nature et à la découverte ludique et culturelle des paysages des Grands Fonds                               | p. 98  |
| <b>axe 9 : développer une stratégie de promotion touristique et culturelle des Grands Fonds, des paysages et du patrimoine</b>  | p. 102 |
| 9.1 définir une stratégie touristique globale des Grands Fonds et ses filières  | p. 102 |
| 9.2 aménager les sites emblématiques à portée touristique   | p. 104 |
| 9.3 créer une « Maison du Patrimoine » des Grands Fonds   | p. 107 |
| <b>OQP 4 : INVENTER UNE GOUVERNANCE ADAPTEE AUX GRANDS FONDS</b>  | p. 110 |
| <b>axe 10 : coordonner le développement et l'aménagement du territoire dans les Grands Fonds</b>  | p. 112 |
| 10.1 mettre en place une structure de gouvernance pour encadrer la mise en œuvre du Plan de Paysage et le développement du territoire                                   | p. 112 |
| 10.2 harmoniser les projets de territoire et les règlements d'urbanisme sur l'ensemble du territoire des Grands Fonds   | p. 115 |
| <b>axe 11 : renforcer les actions de contrôle et de sensibilisation au paysage dans les Grands Fonds</b>  | p. 117 |
| 11.1 renforcer les actions de police de l'urbanisme et de l'environnement   | p. 117 |
| 11.2 renforcer les actions de pédagogie et de sensibilisation aux paysages des Grands Fonds, à leur diversité, leur originalité et leur respect                         | p. 119 |



## OBJECTIF DE QUALITE PAYSAGERE # 1 : RECONNAITRE LES GRANDS FONDS DEMAIN

« *Il y a eu beaucoup de constructions ces dernières années. Je ne reconnais plus les Grands Fonds de mon enfance.* » (projection-débat de Grand Bois, 16 mai 2017)

« *Dans ma jeunesse, j'allais pêcher dans les mares, pêcher des écrevisses surtout, des belles, des gros ouassous mais désormais beaucoup de mares ont disparu ou sont trop sales pour pêcher quoi que ce soit.* » (lecture de paysage de Champvert, 18 mai 2017)

« *Toute construction a forcément un impact sur la nature ; il faut donc protéger cette nature et réparer les agressions humaines.* » (projection-débat de Jabrun Saint-Cyr, 09 mai 2017)

### LE CONTEXTE

Les paysages des Grands Fonds ont subi une profonde transformation au cours des quatre dernières décennies, passant de paysages principalement ruraux à des paysages en grande partie périurbains. En cause, l'important développement de l'urbanisation résidentielle qui occupe de plus en plus d'espace, au dépend des terres cultivées et des boisements. Or cet équilibre territorial, entre les composantes urbaines, agricoles et naturelles du paysage, est un fondement de l'identité paysagère des Grands Fonds.

Le développement excessif d'une des composantes remet en cause cet équilibre identitaire. L'extension du bâti est d'ailleurs l'une des principales « menaces » identifiées par la population et les acteurs du territoire en ce qui concerne les paysages des Grands Fonds. Les carrières et sites de prélèvements de tuf, qui créent de larges saignées claires et brutales dans le relief vallonné et verdoyant des Grands Fonds, en sont une autre.

Les inondations, parfois destructrices et meurtrières, concernent davantage les secteurs Ouest et Nord des Grands Fonds selon le ressenti de la population. Il faut pouvoir en tenir compte à travers l'aménagement du territoire et la valorisation des paysages, d'autant plus que le changement climatique risque d'accentuer les risques liés aux phénomènes météorologiques dans les prochaines années.

La question est donc de savoir comment gérer le développement « galopant » de l'urbanisation dans les Grands Fonds, sans interdire toute construction nouvelle mais en définissant les règles à suivre pour une bonne insertion paysagère du bâti, pour la sécurité des habitants sur le long terme (risques naturels, changement climatique) et pour la protection des grandes entités forestières et des continuités écologiques qui les relient, pour que les Grands Fonds restent un réservoir de biodiversité à l'échelle régionale.

C'est ce que vise le premier Objectif de Qualité Paysagère du Plan de Paysage des Grands Fonds, afin de trouver le bon compromis entre Nature et Urbanité, de ne pas favoriser la fonction résidentielle des Grands Fonds au détriment de la biodiversité patrimoniale et des paysages naturels et forestiers qui participent à fonder l'identité paysagère des Grands Fonds, tout cela afin qu'on puisse toujours **RECONNAITRE LES GRANDS FONDS DEMAIN.**



## LE PROJET

La mise en place du Plan de Paysage doit avant tout permettre au plus grand nombre de profiter de la qualité du cadre de vie et du paysage original des Grands Fonds. C'est aussi un patrimoine qui sera légué aux générations suivantes ; mais dans quel état ? Nombreux sont les habitants, déjà aujourd'hui, qui témoignent ne plus reconnaître les Grands Fonds de leur enfance.

Pour cela, il importe que la présence humaine, si elle n'est pas interdite, soit malgré tout encadrée afin de minimiser au mieux l'impact sur les espaces naturels riches et sensibles. C'est pourquoi, les règles de constructibilité seront strictes et ne permettront qu'un développement des sections et cœurs de bourgs constitués, et non plus une urbanisation linéaire qui dégrade le paysage, empêche les écoulements pluviaux ou impacte les milieux sensibles. Dans la même logique, tout projet routier neuf devra être pensé pour que son impact environnemental soit le plus faible possible.

Dans le même temps, il s'agira aussi de contrôler les défrichements, de replanter certains secteurs défigurés par les activités humaines et de protéger les mares qui font partie de l'identité des paysages des Grands Fonds.

Renforcer la richesse écologique et favoriser l'adaptation de l'habitat et des activités économiques aux effets du changement climatique permettront ainsi de conserver ce paysage rare et beau qui est l'essence même de l'attractivité des Grands Fonds.

## 3 AXES DECLINES EN 8 ACTIONS

- **Axe 1 : MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT ET ORGANISER LA TRAME URBAINE DANS LE RESPECT DES IDENTITES ET DE LA LISIBILITE DES PAYSAGES DES GRANDS FONDS**
  - Minimiser le mitage bâti et l'extension de l'urbanisation linéaire
  - Anticiper l'impact des nouveaux projets routiers sur les paysages et la qualité du cadre de vie
  
- **Axe 2 : RENFORCER LA RICHESSE ECOLOGIQUE DES GRANDS FONDS**
  - Contrôler les défrichements, préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques
  - Protéger et bien gérer les mares pour préserver leur biodiversité spécifique
  - « Reboiser » les Grands Fonds
  
- **Axe 3 : FAVORISER L'ADAPTATION DE L'HABITAT ET DES ACTIVITES ECONOMIQUES AU CONTEXTE LOCAL, AUX PAYSAGES-HOTES ET AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
  - Intégrer la gestion des eaux pluviales et le risque d'inondation dans les stratégies territoriales et les projets d'aménagement
  - Définir les bonnes pratiques pour construire dans les Grands Fonds
  - Mieux intégrer les carrières dans les paysages des Grands Fonds, en cours et en fin d'activité

**AXE 1 : MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT ET ORGANISER LA TRAME URBAINE DANS LE RESPECT DES IDENTITES ET DE LA LISIBILITE DES PAYSAGES DES GRANDS FONDS**
**ACTION 1.1 : minimiser le mitage bâti et l'extension de l'urbanisation linéaire**
**TEMPORALITÉ**
**MOYEN TERME**

**CONTEXTE**

Les Grands Fonds subissent un phénomène important de périurbanisation depuis plusieurs décennies qui se traduit principalement par deux modes d'extension du bâti : le mitage (constructions isolées, souvent illicites) et l'urbanisation linéaire le long des routes et chemins. Le mitage bâti altère la structure des paysages agricoles et naturels dans lesquels il s'installe (impact visuel, point d'appel nouveau, défrichements, terrassements, etc.). L'extension progressive de l'urbanisation linéaire est parfois moins perceptible mais elle crée un écran visuel de plus en plus étendu le long du réseau viaire, qui empêche la libre perception des paysages situés en arrière. Il faut donc pouvoir bénéficier de coupures d'urbanisation régulières pour continuer à percevoir correctement la diversité et l'originalité paysagère des Grands Fonds, fondement de l'identité du territoire. C'est aussi un moyen pour participer à la préservation des continuités écologiques. Dans les deux cas (mitage & urbanisation linéaire), l'impact financier est lourd en termes de gestion des réseaux (création et entretien). En outre, cette urbanisation participe au morcellement des grandes entités naturelles et agricoles. Il s'agit donc de mieux gérer les extensions urbaines dans les Grands Fonds.

**SECTEURS CIBLES**

Tous les secteurs des Grands Fonds sont concernés.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Il s'agit de contenir de manière drastique les possibilités légales de construire en instaurant des zonages restrictifs dans les PLU<sup>1</sup>. Ainsi, seuls les secteurs urbains correspondant aux sections et autres bourgs seraient constructibles. En dehors de ces secteurs, il s'agirait de permettre une extension modérée (40 m<sup>2</sup> de surface de plancher), connexe ou non à la construction principale, dès lors que cette dernière est légalement implantée. Toute nouvelle construction serait interdite en dehors des polarités rurales et des sections urbaines où il est préférable de concentrer l'urbanisation future. Des coupures d'urbanisation doivent impérativement être ménagées, particulièrement au niveau des corridors écologiques.

**MISE EN ŒUVRE**

- Intégration de cette nouvelle directive dans les règlements de zonage des PLU de chacune des 5 communes du territoire, lors de leur révision

**ESTIMATION**
*Sans objet (intégré au coût de la révision du PLU)*
**ACTEURS MAJEURS**

- Services Urbanisme / ADS<sup>2</sup> des 5 communes
- Services de la Police de l'Urbanisme (compétence communale)

**PARTENAIRES**

- DEAL<sup>3</sup> Guadeloupe (contrôle de légalité, formation ADS)

<sup>1</sup> PLU : Plan Local d'Urbanisme

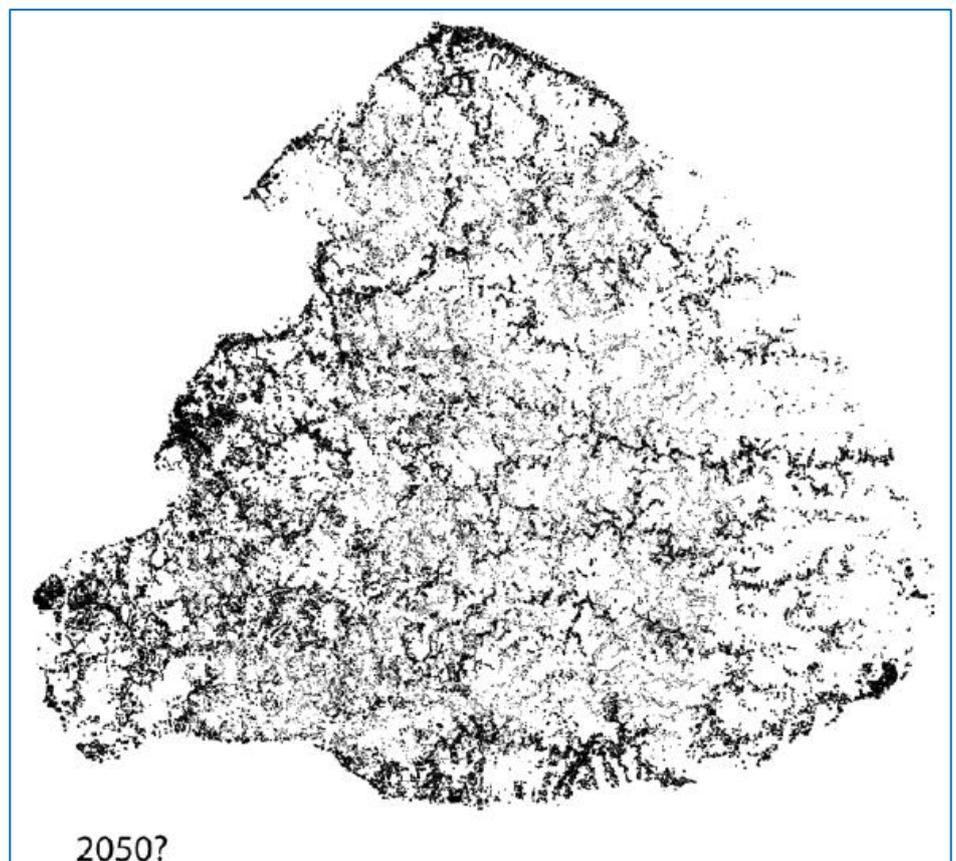
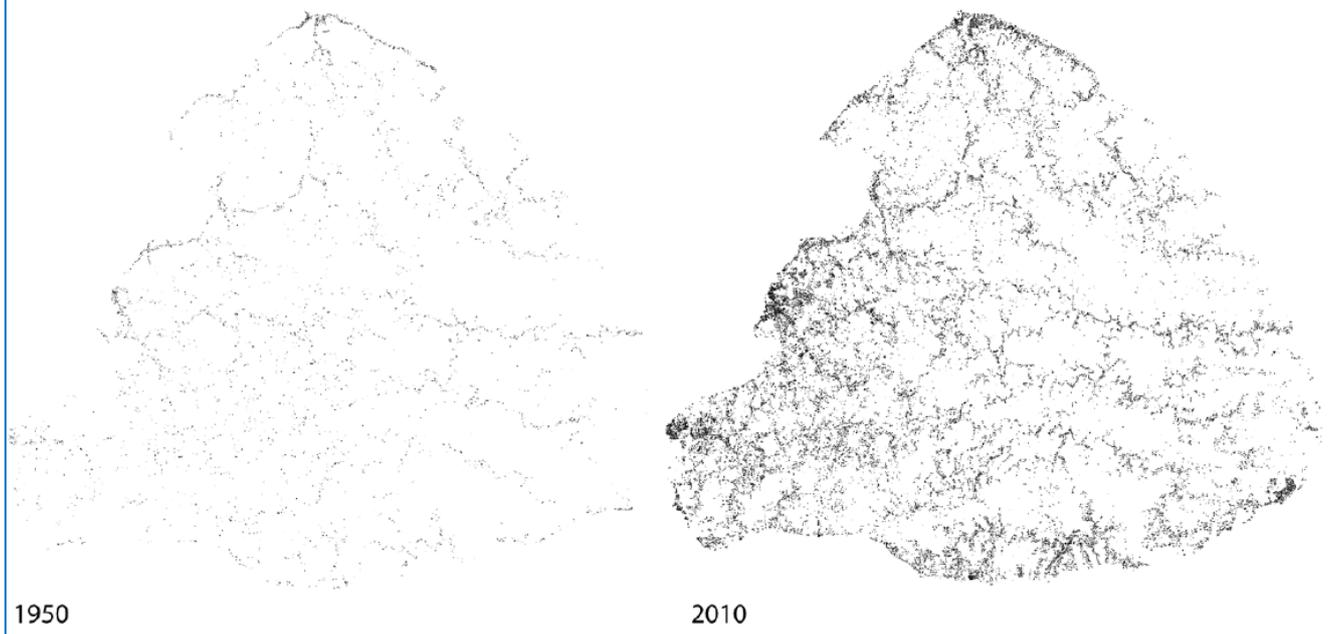
<sup>2</sup> ADS : Application du Droit des Sols

<sup>3</sup> DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**FICHES EN LIEN**

- Fiche 2.1 : préservation des corridors écologiques
- Fiche 2.3 : « reboiser » les Grands Fonds
- Fiche 4.1 : augmenter l'offre d'espaces publics et de services de proximité dans les polarités rurales
- Fiche 7.1 : protection du foncier agricole

Progression de l'urbanisation dans les Grands Fonds :



*Les Grands Fonds :  
Diagnostic stratégique  
d'un territoire en mutation  
(DEAL, 2015)*

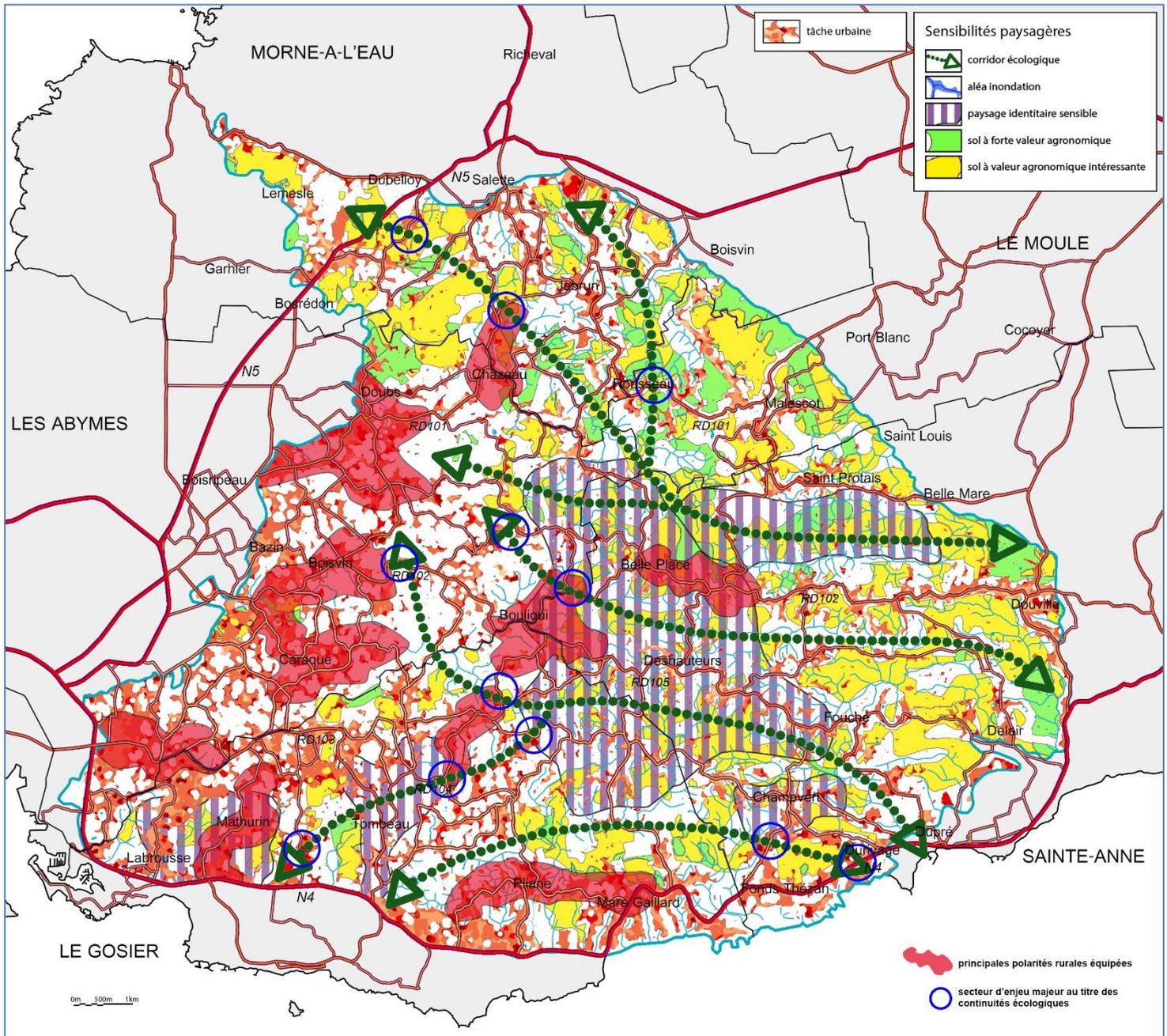
*Les Grands Fonds : Diagnostic stratégique d'un territoire en mutation (DEAL, 2015)*

# 3

## DES LIMITES SANS CESSER REPOUSSÉES

Les espaces jusque là préservés font désormais l'objet d'une pression foncière et d'un mitage qui marque durablement le paysage





Les nouvelles constructions doivent être favorisées autour des polarités rurales équipées, desservies par les axes majeurs de transport et où se concentrent les activités économiques actuelles, de manière à mieux préserver les espaces naturels et agricoles ailleurs dans les Grands Fonds. Ce nouveau modèle d'urbanisation, à plus forte densité du bâti, ne doit pas porter atteinte à l'intégrité et à la fonctionnalité des corridors écologiques majeurs à travers le territoire ; plusieurs secteurs d'enjeu doivent faire l'objet de réflexions spécifiques à ce titre. Une interaction est à rechercher également entre ces polarités rurales et les espaces agricoles proches pour le développement de circuits courts de distribution des productions agricoles du territoire.

**AXE 1 : MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT ET ORGANISER LA TRAME URBAINE DANS LE RESPECT DES IDENTITES ET DE LA LISIBILITE DES PAYSAGES DES GRANDS FONDS**

**ACTION 1.2 : anticiper l'impact des nouveaux projets routiers sur les paysages et la qualité du cadre de vie**

|                    |                    |   |
|--------------------|--------------------|---|
| <b>TEMPORALITÉ</b> | <b>MOYEN TERME</b> |  |
|--------------------|--------------------|---|

**CONTEXTE**

La majorité des grands axes routiers qui bordent les Grands Fonds (RN 4, RN 5, etc.) est saturée aujourd'hui. Plusieurs projets routiers envisagent donc de renforcer ou d'étendre le réseau routier des Grands Fonds pour soulager un peu les flux sur les axes périphériques. Ces travaux peuvent avoir des impacts forts sur les zones traversées (bruit, sécurité des riverains, terrassements, défrichements, altération des ambiances locales, etc.) ou au contraire être l'occasion d'intervenir en faveur de la qualité des paysages et du cadre de vie de la population. Dans certains cas, ces projets routiers peuvent impacter aussi la trame urbaine du territoire, en desservant mieux certains secteurs et favorisant leur attractivité.

|                        |   |
|------------------------|---|
| <b>SECTEURS CIBLES</b> | L'ensemble du territoire est visé, mais plus particulièrement les secteurs concernés par des projets inscrits dans le Schéma Régional des Infrastructures de Transports (SRIT) et dans les Plans de Déplacements Urbains (PDU), en cours d'élaboration. |
|------------------------|---|

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

- Précautions lors de la conception des ouvrages :
- Eviter au maximum d'impacter les espaces naturels sensibles (ENS), les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques identifiés
  - Gabarit de voie compatible avec les usages locaux et évitant une vitesse trop élevée des véhicules
  - Equilibre des déblais / remblais pour rester au plus proche de la topographie initiale du site et minimiser l'impact visuel et fonctionnel de l'infrastructure
  - Création connexe de trottoirs et de tout équipement nécessaire aux mobilités douces
  - Création d'aires d'arrêt pour les transports collectifs (selon les schémas établis par les PDU)
- Accompagnement des ouvrages :
- Renaturation de tous les déblais / remblais créés par les travaux
  - Plantations des abords routiers pour que les nouvelles voies participent activement à la trame verte (TVB) des Grands Fonds et aux continuités écologiques, en adéquation avec les milieux traversés
  - Mise en valeur des ouvertures visuelles, points hauts et panoramas.

**MISE EN ŒUVRE**

- Volet paysage soigné au sein de l'étude d'impact du projet, incluant des mesures adaptées de réduction / compensation
- Concertation approfondie avec les élus du territoire et la population des zones concernées
- Allocation d'un budget spécifique aux mesures d'accompagnement et de plantations (sur le principe du « 1% Paysage »)

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>ESTIMATION</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volet Paysage d'étude d'impact de projet routier : 12 000 € / étude</li> <li>• Mesures de réduction / compensation : 5% du montant des travaux</li> </ul> |
|-------------------|--|

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>ACTEURS MAJEURS</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Région Guadeloupe / Routes de Guadeloupe</li> <li>• CARL / Cap Excellence / CANGT (à travers la définition des projets de territoire et la stratégie touristique globale des Grands Fonds)</li> <li>• 5 communes (élus, techniciens)</li> </ul> |
|------------------------|--|

**PARTENAIRES**

- DEAL<sup>1</sup> Guadeloupe (Atlas des Paysages, étude des « Enjeux de Biodiversité dans les Grands Fonds »)
- CAUE<sup>2</sup>
- Associations environnementales, associations de quartier

**FICHES EN LIEN**

- Fiche 2.1 : contrôle des défrichements
- Fiche 2.3 : « reboiser » les Grands Fonds
- Fiche 5.2 : aménager et sécuriser les déplacements piétonniers
- Fiche 9.1 : définition d'une stratégie touristique globale
- Fiche 10.2 : harmonisation des projets & des règlements d'urbanisme

**Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) de la Guadeloupe (2015)**  
**Axe de déplacement Nord de la Grande-Terre : Principales opérations d'aménagement à court terme**



**Opérations sur le réseau routier principal avec accès riverains limités et carrefours à priorité TC**

- Actions prioritaires - court terme
- Actions à moyen-long terme
- Liaison Nature de l'opération prioritaire
- Liaison Nature de l'opération à moyen-long terme
- Liaison Autres opérations majeures
- 14 Opérations de fiabilisation et de sécurisation

**Infrastructures du service public de transport**

- Réseau TCSP Urbain de l'Agglomération centrale
- Réseau de voies réservées : TCSP Interurbain
- Autres lignes TC structurantes
- P+R St-Félix Parc Relais et Pôle d'échange
- Navettes maritimes de cabotage
- Navettes maritimes de liaison / îles du Sud

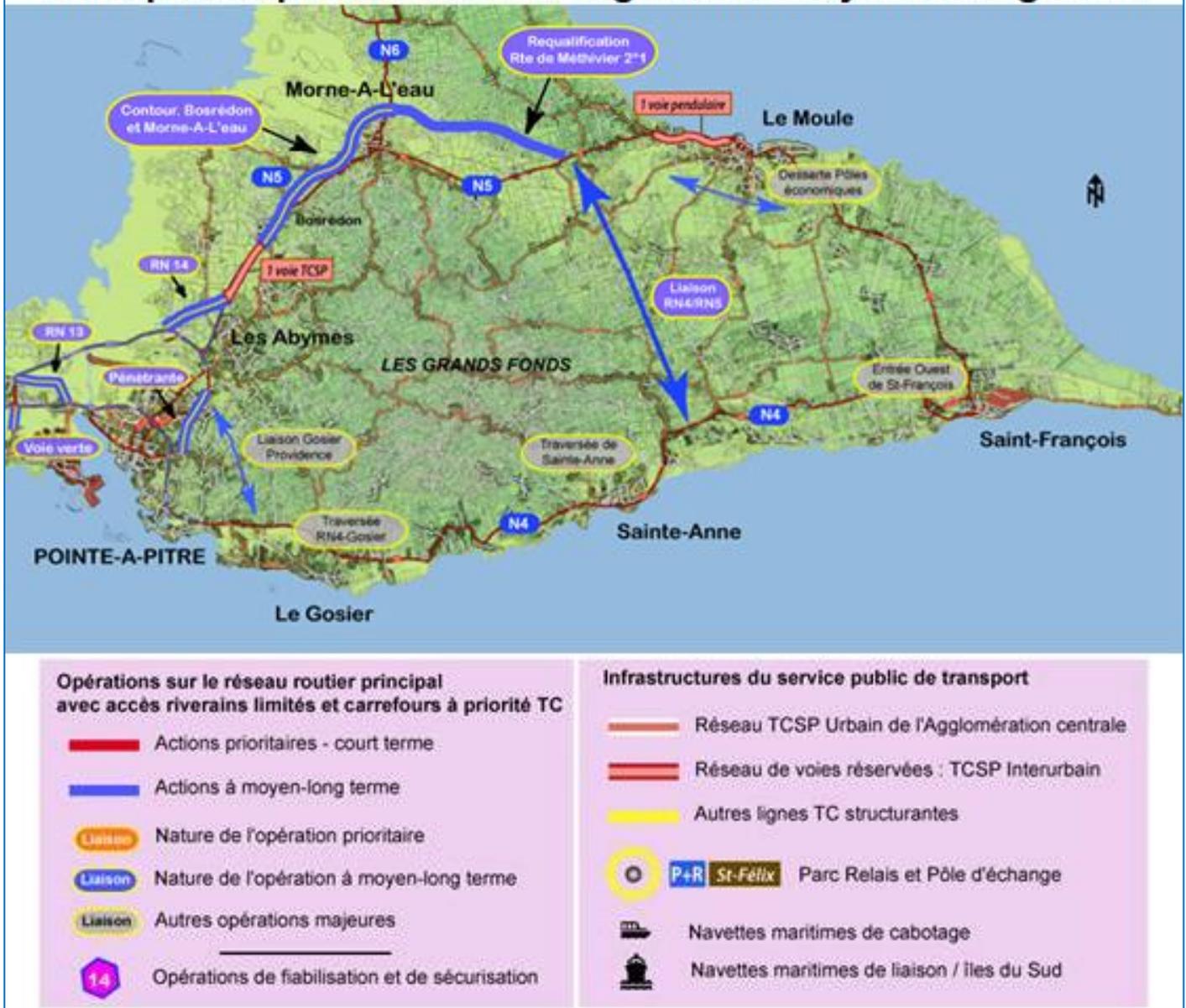
**Opérations de fiabilisation et de sécurisation du réseau :**

17 - Reprise de l'ouvrage de Choisy – RD119

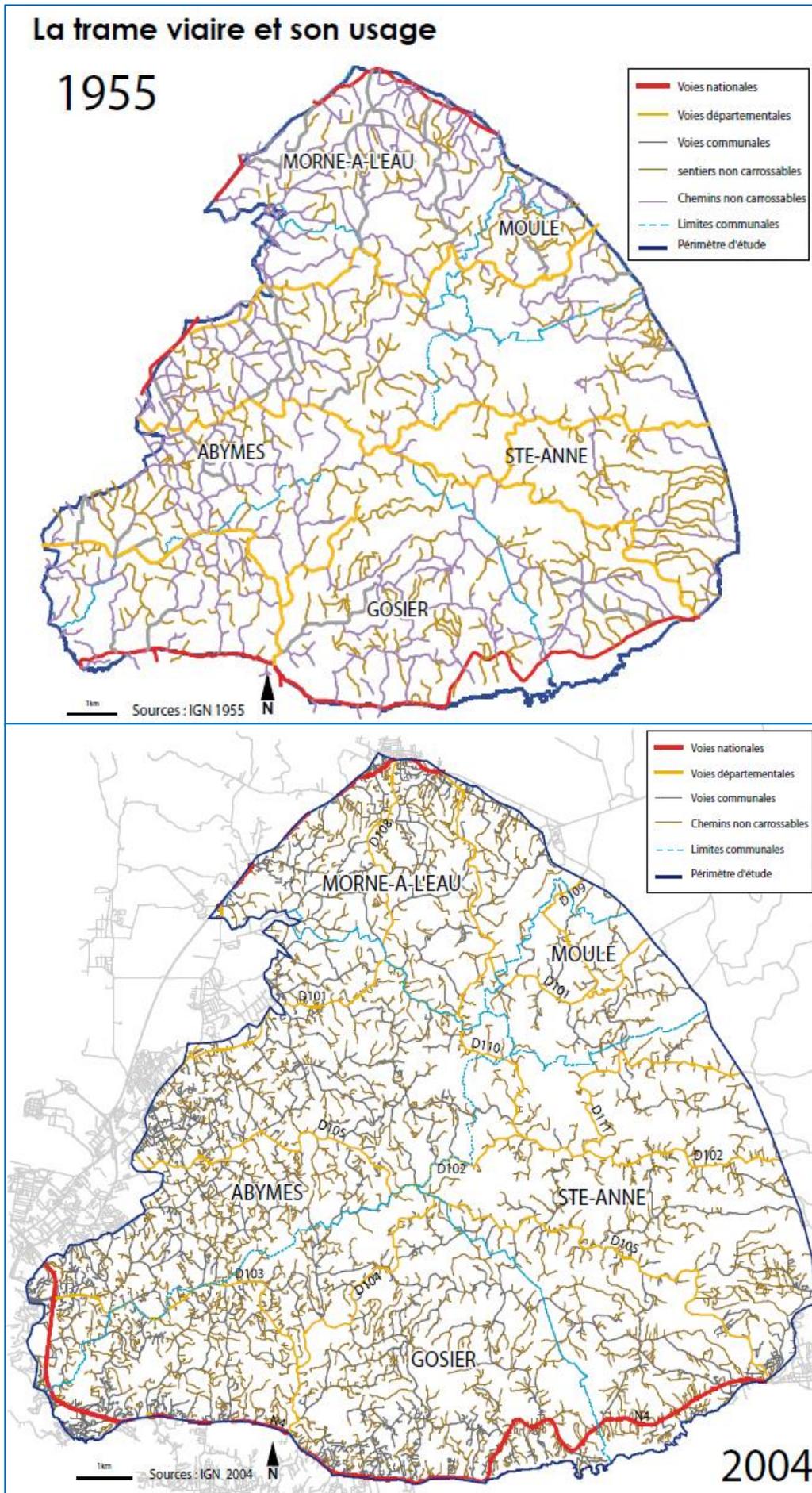
<sup>1</sup> DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

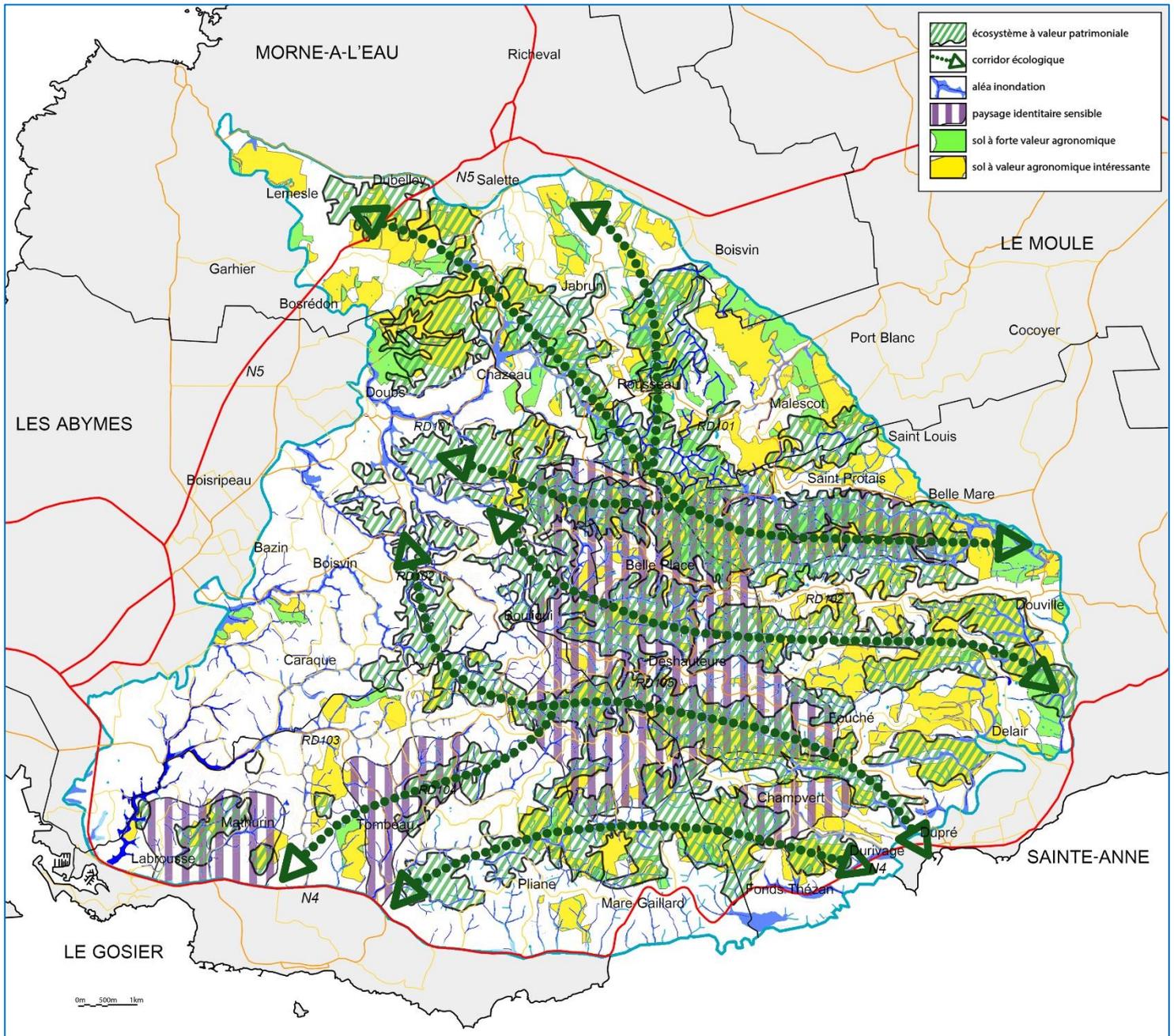
<sup>2</sup> CAUE : Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement

## Axe de déplacement Sud de la Grande – Terre Principales opérations d'aménagement à moyen et long terme



Projection du SRIT de Guadeloupe (2015) sur le secteur du Sud Grande-Terre à moyen et long terme.





Synthèse des sensibilités paysagères au sein des Grands Fonds, à prendre en compte pour les projets routiers.

**AXE 2 : RENFORCER LA RICHESSE ECOLOGIQUE DES GRANDS FONDS**

**ACTION 2.1 : contrôler les défrichements, préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques**

**TEMPORALITÉ**

**MOYEN ET LONG TERME**



**CONTEXTE**

Le développement de l'urbanisation dans les Grands Fonds est très fort, notamment à proximité des bourgs ainsi que sur la partie Ouest du massif. Cette urbanisation participe à l'érosion progressive de la couverture forestière des Grands Fonds qui est pourtant reconnue comme patrimoniale, maillon de la biodiversité globale de l'archipel. Le massif des Grands Fonds est reconnu par les experts comme le premier secteur d'enjeu pour la biodiversité en Grande-Terre, entretenant des interactions fondamentales avec le massif de la Basse-Terre. Les défrichements induits par les constructions occasionnent la destruction d'habitats naturels pour des espèces animales et végétales qui sont parfois rares et/ou protégées et menacent donc directement la richesse écologique intrinsèque des Grands Fonds. Mais les défrichements ont aussi un effet indirect en isolant les boisements relictuels, empêchant ou réduisant les échanges biologiques entre eux ce qui impacte finalement la viabilité de nombreuses espèces.

**SECTEURS CIBLES**

Forêts et tout boisement, même secondaires.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Le développement et l'aménagement des Grands Fonds ne doit pas se faire au détriment des espaces naturels qui doivent être préservés tant dans leurs limites que dans leur richesse intrinsèque et leurs rôles dans le réseau écologique global des Grands Fonds. Il faut donc éviter le morcellement des espaces naturels et préserver les continuités écologiques reliant les grandes entités forestières du massif, mais aussi celles qui assurent des connexions avec les écosystèmes voisins des Grands Fonds (littoral, forêt marécageuse...).

Le défrichement est déjà encadré par la réglementation actuelle dans le cadre de l'autorisation de défrichement qui doit être obligatoirement obtenue auprès des services de la DAAF<sup>1</sup> dès qu'un projet (construction, activité agricole ou économique, carrière...) entraîne le défrichement d'une emprise située au sein d'un massif boisé dont la taille est supérieure à 1 ha (pour la Grande-Terre). Sont concernés tous les bois, les formations végétales, les broussailles des zones sèches et des zones humides boisées. L'autorisation de défrichement doit précéder l'autorisation de construire (obtention du permis de construire), même si cette obligation réglementaire est souvent ignorée dans la réalité par les services ADS<sup>2</sup> des communes de Guadeloupe.

**MISE EN ŒUVRE**

**MOYEN TERME :**

- Intégration stricte des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques définis par le SRCE<sup>3</sup>, ainsi que les secteurs à fort enjeu de conservation de la biodiversité (étude DEAL<sup>4</sup>), en zonage naturel N dans les PLU<sup>5</sup>, avec un haut niveau de protection réglementaire (N strict) (à l'occasion de la révision des PLU) ; création d'espaces boisés classés (EBC) sur les secteurs les plus riches (réservoirs de biodiversité primaires à confirmer par le SRCE)
- Mesure de la superficie boisée totale des Grands Fonds à la date « T0 » (données issues du diagnostic forestier, actualisées à la date de mise en œuvre de l'action) pour imposer son maintien global
- Application effective de la compensation obligatoire de tout défrichement, déjà prévue par la réglementation en vigueur, qui pourrait être réalisée à hauteur de 1 pour 1 s'il s'agit de boisement secondaire plus ou moins dégradé, et à 2 pour 1 s'il s'agit de boisement d'intérêt écologique (révélé par la présence d'espèce patrimoniale ou d'association botanique riche)

<sup>1</sup> DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

<sup>2</sup> ADS : Application du Droit des Sols

<sup>3</sup> SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

<sup>4</sup> DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<sup>5</sup> PLU : Plan Local d'Urbanisme

- Mise en place d'une « taxe verte » (intégrée dans le calcul de la Taxe d'Aménagement) qui pourrait servir de compensation financière en cas de défrichement non-compensé par des plantations ; ce dispositif est déjà en vigueur dans le cadre de l'autorisation de défrichement, avec le versement d'une indemnité calculée sur la base de 1 €/m<sup>2</sup>, multiplié par un coefficient variant de 1 à 5 en fonction de l'enjeu de la forêt défrichée ; la « taxe verte » pourrait venir étendre ce dispositif existant à tout défrichement dans les Grands Fonds, même en-dehors du cadre d'application de la réglementation sur l'autorisation de défrichement (appliqué dès le premier arbre coupé) ; les fonds dégagés pourraient servir à financer des replantations et/ou l'acquisition foncière de terrains à reboiser (sur l'exemple de la TDENS<sup>6</sup>) ; cette taxe permettrait indirectement de rendre la construction plus coûteuse et moins attractive dans les Grands Fonds, mais ça ne peut fonctionner que si la police de l'urbanisme est effective (sinon on risque d'augmenter les constructions sans permis de construire)

**LONG TERME :**

- Participation financière au programme d'acquisition foncière des sites naturels patrimoniaux et sensibles aux côtés du Département (programme ENS<sup>7</sup>) et du Conservatoire du Littoral

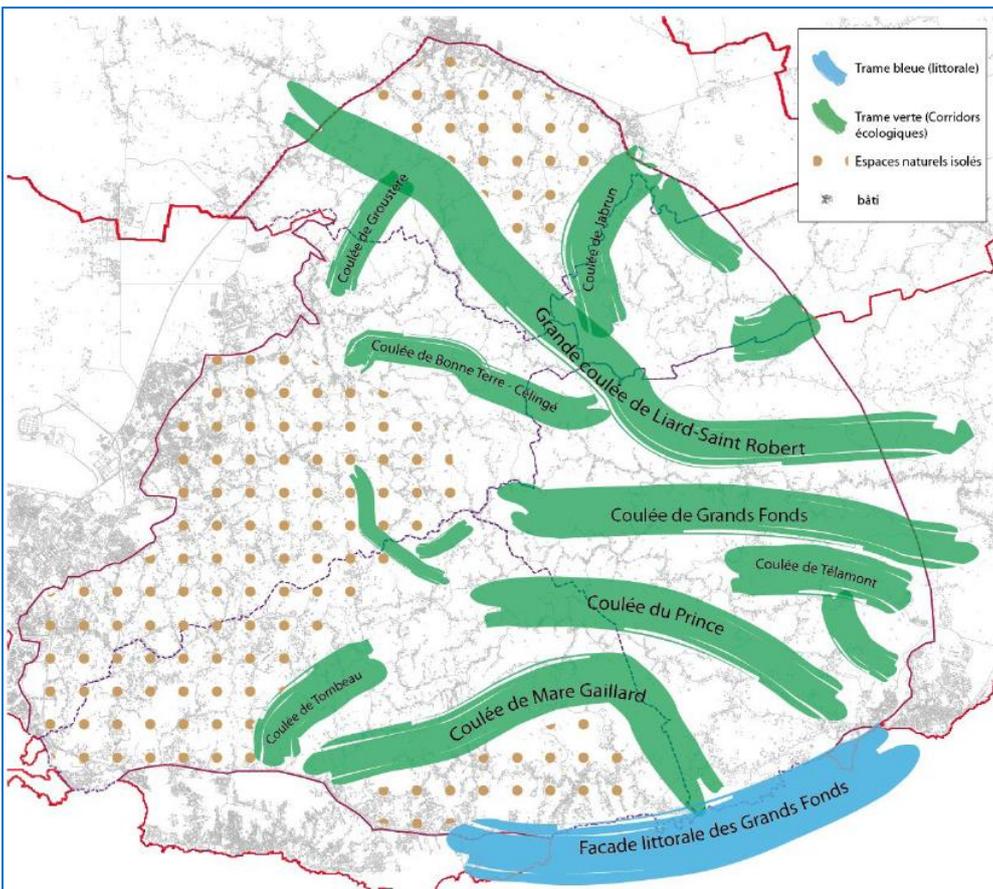
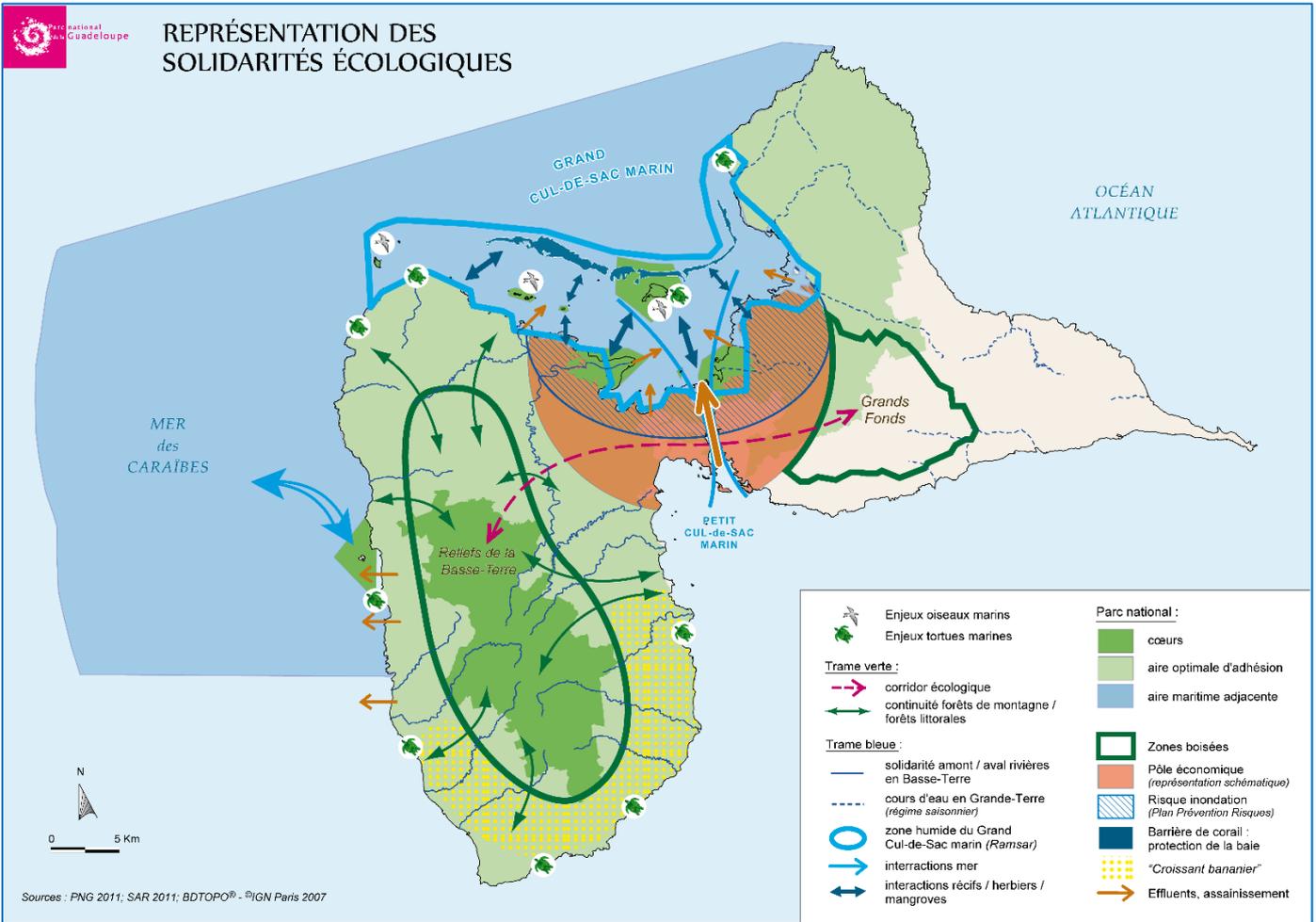
|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>ESTIMATION</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude de définition spatiale de la Taxe d'Aménagement : 15 000 €</li> </ul> |
|-------------------|--|

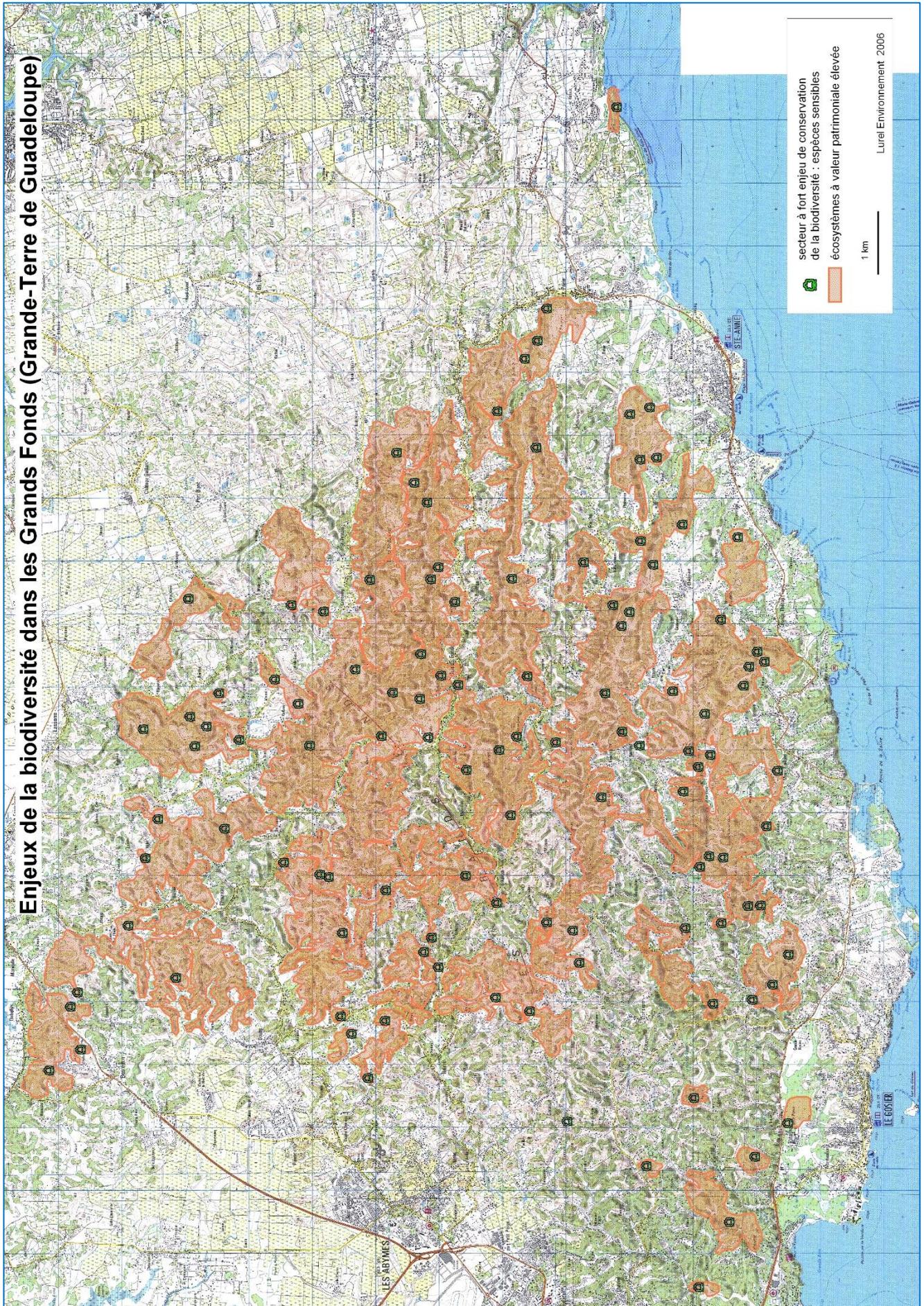
|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>ACTEURS MAJEURS</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Services Urbanisme / ADS des 5 communes</li> <li>• Services de la Police de l'Urbanisme (compétence communale)</li> <li>• SMPE Guadeloupe (Service Mixte de Protection de l'Environnement)</li> <li>• CARL / Cap Excellence / CANGT (à travers la définition des SCOT<sup>8</sup> + acquisitions foncières)</li> <li>• DAAF (en tant que secrétaire de la CDPENAF<sup>9</sup>)</li> </ul> |
|------------------------|--|

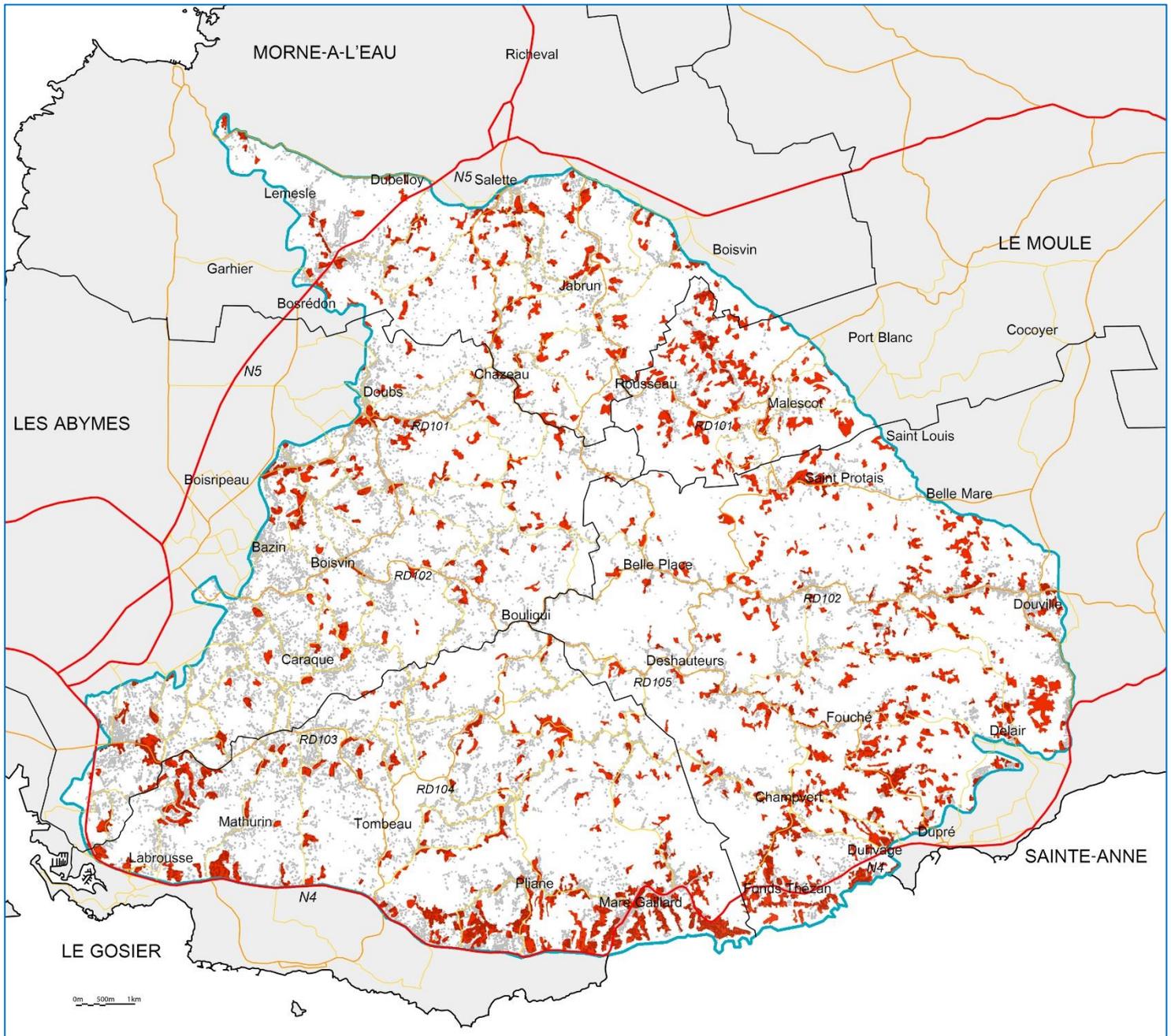
|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>PARTENAIRES</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Région (à travers la définition du SRCE / SRPNB<sup>10</sup> - <i>en cours</i>)</li> <li>• Département (à travers le Diagnostic forestier de la Guadeloupe, et la définition des ENS - <i>en cours</i>)</li> <li>• DEAL (étude des « Enjeux de biodiversité dans les Grands Fonds », F. LUREL)</li> <li>• Associations (à travers le signalement d'infractions potentielles)</li> </ul> |
|--------------------|--|

|                       |   |
|-----------------------|---|
| <b>FICHES EN LIEN</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche 1.1 : lutte contre le mitage bâti et l'urbanisation linéaire</li> <li>• Fiche 2.3 : « reboiser » les Grands Fonds</li> <li>• Fiche 10.1 : mise en place d'une structure de gouvernance</li> <li>• Fiche 10.2 : harmonisation des projets &amp; des règlements d'urbanisme</li> <li>• Fiche 11.1 : renforcement des actions de police de l'urbanisme</li> </ul> |
|-----------------------|---|

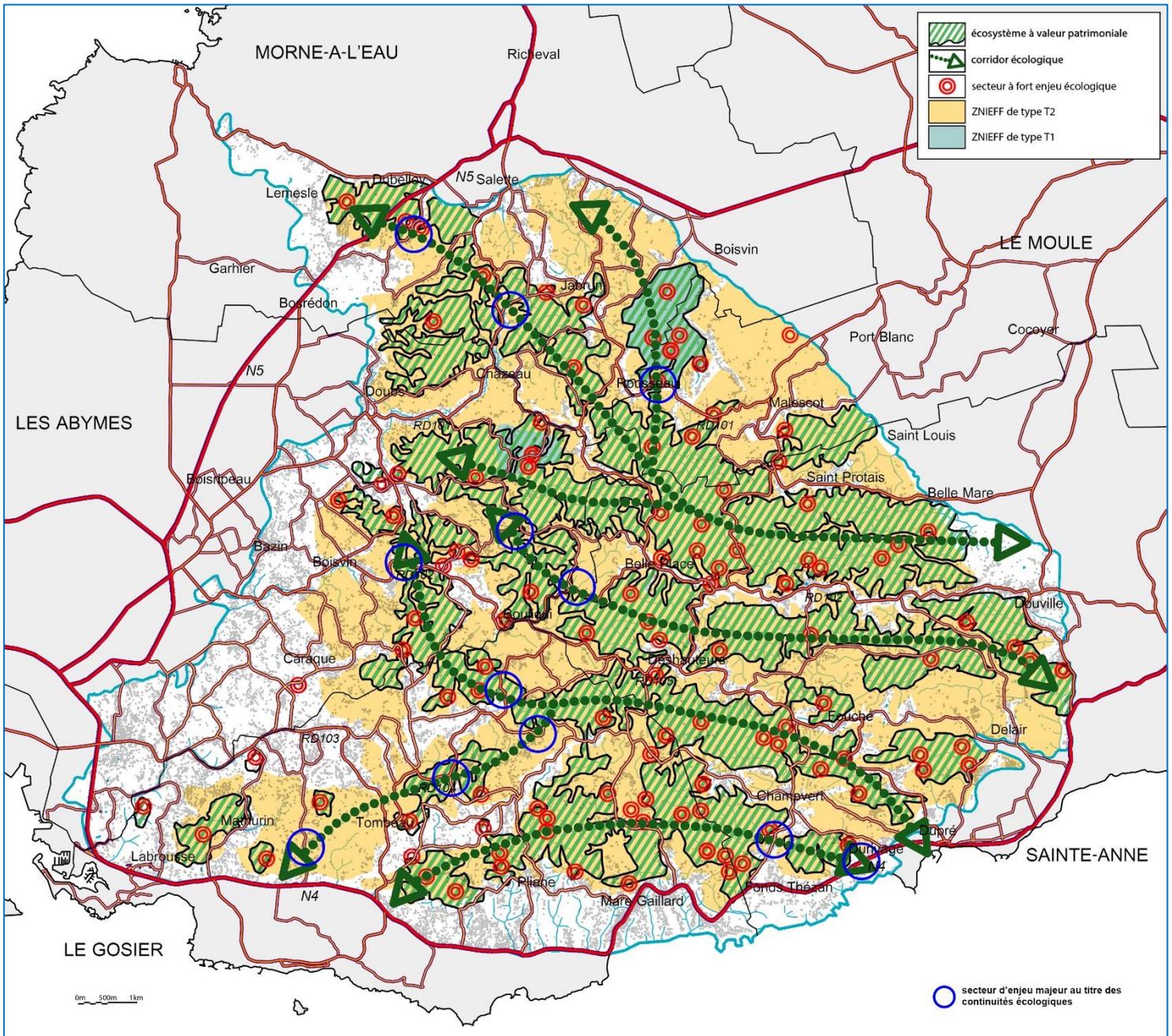
<sup>6</sup> **TDENS** : Taxe Départementale pour les Espaces Naturels Sensibles  
<sup>7</sup> **ENS** : Espaces Naturels Sensibles  
<sup>8</sup> **SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale  
<sup>9</sup> **CDPENAF** : Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers  
<sup>10</sup> **SRPNB** : Schéma Régionale du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité







Cartographie des surfaces défrichées dans les Grands Fonds entre 1950 et 2010 (selon IGN / Département, 2015)



Synthèse des enjeux de biodiversité sur le territoire des Grands Fonds (selon Lurel, 2006)



## OBJECTIF 1 : RECONNAITRE LES GRANDS FONDS DEMAIN

FICHE 2.2

### AXE 2 : RENFORCER LA RICHESSE ECOLOGIQUE DES GRANDS FONDS

#### ACTION 2.2 : protéger et bien gérer les mares pour préserver leur biodiversité spécifique

##### TEMPORALITÉ

COURT, MOYEN ET LONG TERME



##### CONTEXTE

Les mares sont un motif identitaire des paysages des Grands Fonds et des éléments majeurs de leur patrimoine naturel. Monument mystico-religieux, ou simple halte de fraîcheur, leur biodiversité tout comme les paysages qu'elles composent sont exceptionnels. C'est un motif fort d'attractivité du territoire, notamment sur un plan touristique et ludique.

Hélas, les mares sont parfois comblées lors de l'aménagement des parcelles où elles sont situées, presque toujours sur du foncier privé. Parfois, elles demeurent mais s'assèchent à cause de la perturbation des flux hydrauliques alentours (ruissellement de surface, ravines, sources...) ou la qualité de l'eau y est dégradée (particules en suspension, pollution chimique, rejet d'eaux usées domestiques...). Dans tous les cas, c'est une perte à la fois écologique, paysagère et culturelle. Plusieurs acteurs du territoire soulignent en effet le rôle central que jouaient les mares dans la vie quotidienne « antan lointan » dans les Grands Fonds.

Les mares des Grands Fonds sont un motif du paysage unanimement reconnu pour sa valeur et son intérêt pour la qualité du cadre de vie et le développement des activités ludiques (promenade...) et touristiques. Les mares ont également un rôle fondamental dans la gestion de l'aléa d'inondation et cette fonction pourrait être renforcée dans le cadre du PAPI<sup>1</sup> des Grands Fonds.

##### SECTEURS CIBLES

Mares et leurs abords (plans d'eau, berges, végétation associée), réparties sur l'ensemble des Grands Fonds, le plus souvent sur des parcelles privées, à proximité immédiate des habitations, au cœur de prairies pâturées ou encore à la frontière de grands espaces naturels.

##### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Par obligation réglementaire, les mares et autres zones humides doivent être inventoriées à l'occasion de l'élaboration des PLU<sup>2</sup>, ce qui offre la possibilité de leur attribuer un zonage naturel afin d'éviter leur comblement lors de travaux de construction ou d'aménagement. Mais cet aspect réglementaire ne peut garantir à lui seul la préservation pérenne des mares dans un état écologique optimal. En outre, le PLU n'est pas un outil adapté pour la définition des stratégies d'intervention sur les sites naturels. Une étude spécifique doit être menée pour cela. En complément, un programme d'acquisition foncière des mares les plus emblématiques permettrait de les soustraire de toute pression urbaine et d'y réaliser plus facilement les travaux de protection et d'aménagement adéquats.

Cette action pourrait concerner en priorité les mares mises en avant par le projet « Chemin'Art », à l'initiative de la CARL (mare de Guiampo...) ou qui ont déjà fait l'objet d'animations pédagogiques (Source de Poucet, Mare de Pont Pavé à Grande-Ravine, Mare a Bwé, mare de Diavet à Réjoui, mare de Jacotièrre, mare de Carlan et Mare Honoré à Beausoleil, Tima et Mare Fonlabri à Boricaud, mare de Sarrazin, Mare Fidelin, Mare Mannanbwa près de Grands-Fonds, mare de Fouché...).

La découverte des mares des Grands Fonds est l'un des 231 projets en Guadeloupe qui composent le Livre Bleu des Outre-Mer, élaboré à la suite des Assises des Outre-Mer (2018).

##### MISE EN ŒUVRE

###### COURT TERME :

- Harmonisation des inventaires des zones humides des 5 communes et de leur classement dans les zonages des PLU, sur la base d'un cahier des charges commun aux 3 EPCI<sup>3</sup>
- Police de l'environnement pour s'assurer du respect des mares

<sup>1</sup> PAPI : Programme d'Actions et de Prévention des Inondations

<sup>2</sup> PLU : Plan Local d'Urbanisme

<sup>3</sup> EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**MOYEN TERME :**

- Etude d'expertise de la valeur écologique, paysagère et culturelle de l'ensemble des mares pour identifier celles qui ont une dimension patrimoniale majeure et qui mériteraient à ce titre une protection et/ou une valorisation spécifique (étude de type « plan de gestion » d'espaces naturels)
- Définition et mise en œuvre d'un cahier de bonnes pratiques pour la gestion pérenne des mares, à destination des aménageurs et des particuliers (intégrant le volet « gestion des inondations »)

**LONG TERME :**

- Programme d'acquisition / préemption foncière des mares patrimoniales majeures (en partenariat avec le programme ENS<sup>4</sup> du Département)

**ESTIMATION**

- Expertise / cahier de gestion : 35 000 €
- Acquisitions foncières : à définir ultérieurement

Cette action pourrait être éligible à un financement FEDER<sup>5</sup>, au titre de l'orientation 6d (incluse dans l'axe 5) du PO<sup>6</sup> 2014-2020 pour la Guadeloupe, qui vise à protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, dont la protection et la restauration des milieux aquatiques. Le PO 2014-2020 du FEADER<sup>7</sup> pourrait être mobilisé également à travers la mesure 4.4 destinée à aider les investissements non-productifs liés à la réalisation d'objectifs agro-environnementaux et climatiques, dont la réhabilitation de mares en vue de la préservation et de la restauration des habitats naturels et des paysages. Le Parc National de Guadeloupe pourrait cofinancer la phase initiale d'expertise écologique et culturelle de cette action qui est compatible avec l'appel à projet « *Pwojé pou laliwondaj* », tandis que l'aménagement ultérieur des mares pourrait être cofinancé par la Région dans le cadre du programme d'aide à la protection et à la mise en valeur du patrimoine naturel.

**ACTEURS MAJEURS**

- Services Urbanisme / ADS<sup>8</sup> des 5 communes
- CARL / Cap Excellence / CANGT (à travers la GEMAPI<sup>9</sup> + acquisitions foncières)
- Syndicat mixte fermé du PAPI des Grands Fonds
- SMPE Guadeloupe (Service Mixte de Protection de l'Environnement)

**PARTENAIRES**

- DEAL
- Région (SRPNB<sup>10</sup>, PO FEDER-FSE & FEADER 2014-2020, subventions régionales)
- Département (à travers la définition et le financement des ENS)
- Parc National (appel à projet « *Pwojé pou laliwondaj* »)
- Associations environnementales et culturelles (J'ose la Nature, Fiat Lux...)

**FICHES EN LIEN**

- Fiche 3.1 : intégrer la gestion des eaux pluviales dans les stratégies territoriales et les projets d'aménagement
- Fiche 4.1 : augmenter l'offre d'espaces publics et de services de proximité
- Fiche 8.2 : référentiel technique pour l'aménagement des sentiers
- Fiche 9.2 : aménagement des sites à portée touristique
- Fiche 10.1 : mise en place d'une structure de gouvernance
- Fiche 10.2 : harmonisation des projets & des règlements d'urbanisme
- Fiche 11.1 : renforcement des actions de police de l'urbanisme
- Fiche 11.2 : renforcement des actions de sensibilisation

<sup>4</sup> ENS : Espaces Naturels Sensibles

<sup>5</sup> FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

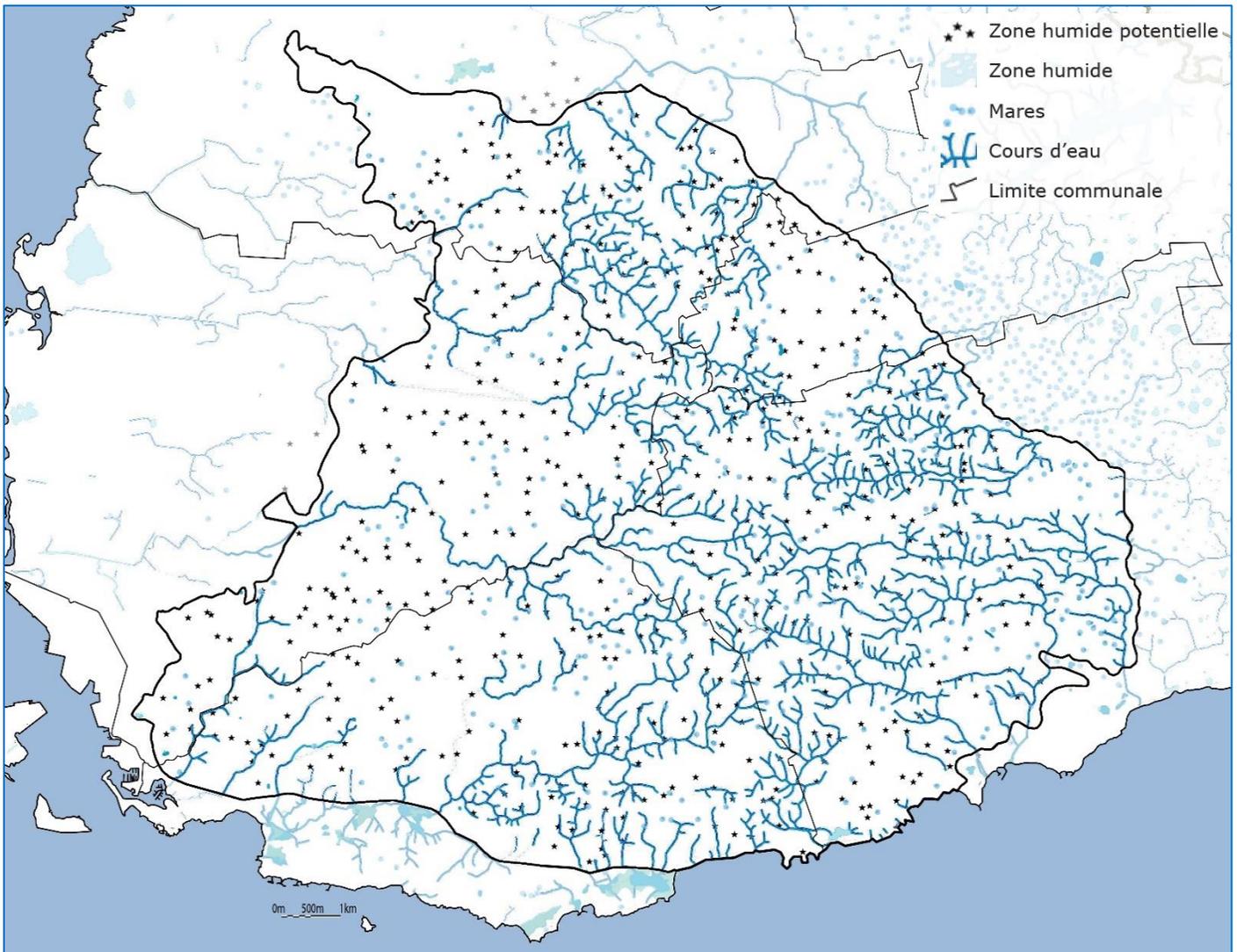
<sup>6</sup> PO : Programme Opérationnel

<sup>7</sup> FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

<sup>8</sup> ADS : Application du Droit des Sols

<sup>9</sup> GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

<sup>10</sup> SRPNB : Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité



**LES ABYMES**

Découverte des mares aux diables et autres histoires fantastiques



Stéphanie TOLLET

Mercredi 01 août 2018



Kivi et chaspain sont deux ustensiles typiques de la vie autour des mares antan lointain. Ils sont réalisés à partir de Calebasses. (S.T.)

*Pour beaucoup d'entre nous, « Zabim » est avant tout un environnement urbain et périurbain où l'offre tertiaire et de loisirs est importante. C'est oublier ou méconnaître son côté rural, notamment les Grands-Fonds, qui représentent une part importante du territoire de la commune. La semaine dernière, l'association « J'ose la Nature » a décidé d'explorer cette facette avec pour fil conducteur : les mares et leurs légendes.*

**LES ABYMES**

Il fait bon vivre autour de la mare de Carlan



Guy MALACQUIS

Vendredi 08 Juin 2018



Les membres de l'atelier théâtre ont rejoué des scènes de la vie d'antan. (G.M)

*Située sur la propriété de la famille Théophile, la mare de Carlan est d'une richesse inestimable. Son passé intéresse de nombreuses associations, la Ville et l'Agence de la biodiversité.*



Animation artistique et culturelle avec des scolaires sur le site de la Mare de Guiampo dans le cadre de l'opération « Chemin'Art » (2018).



Guadeloupe

## A la découverte des mares Grands - Fonds

Environnement

Slogan

**Mares sources de vie**

Ce projet réponds aux besoins mis en évidence par différentes études et le plan paysage des Grands - Fonds, permettant le renforcement et l'attractivité d'un territoire méconnu. Il vise un public touristique et scolaire. L'objectif est de participer au rayonnement des Grands - Fonds et ainsi montrer l'importance du territoire. Nous souhaitons également en préservant le cadre de vie et les activités contribuer à faciliter le quotidien des habitants de ce territoire tout en conservant la biodiversité de ce dernier.



OFFICE DE TOURISME DU GOSIER



## LES VISITES GUIDÉES

• LA RONDE DES MARES •

L'Office de Tourisme du Gosier,  
en partenariat avec :  
l'association Mieux vivre à Mathurin  
l'association ASC Cocoyer  
l'association Guiampo Terre d'avenir  
l'association ASC Gommier

### Visite guidée

**Dimanche 11 décembre 2016 de 8h30 à 12h**

Rendez-vous à 8h au parking de l'Anse Tabarin pour un départ en bus à 8h30. Retour à 12h à l'Anse Tabarin.

#### Parcours

Source de Poucet - Mare à bwè - Mare de Guiampo  
Mare de la Jacotière - Le moulin Bernard

#### Inscriptions obligatoires

Office de Tourisme : 0590 84 80 80  
otdugosier@gmail.com

Nombre de places limitées.

Tarifs : adulte : 8 € / enfant : 5 €



**A prévoir :** chaussures de marche, chapeau, casquette, bouteille d'eau.

# Cycl'Eau Gosier : la ronde des mares, à la découverte des zones humides à vélo

A l'occasion de la journée Mondiale des Zones Humides 2019, la commune du Gosier en partenariat avec le Pôle-relais zones humides tropicales a organisé le 23 février un évènement alliant sport, nature et culture. Les participants sont donc tous montés sur leur vélo et c'est à la sueur de leur front et à la force de leurs mollets qu'ils sont partis à la découverte des zones humides du Gosier.



Leur itinéraire comprenait différentes « escales » leur permettant de découvrir les différentes typologies des zones humides de la commune, mais aussi de reprendre leur souffle !

Les cyclistes ont ainsi été sensibilisés aux enjeux environnementaux et à la valeur écologique de ces milieux par l'animateur nature du PRZHT ainsi qu'aux enjeux culturels et historiques par différents intervenants invités sur chacun des sites. Ainsi Claude NUMA, Darius DOROTHEE, Julien DINO, président de l'association Grande Ravine, Luc SYLVESTRE, président de l'association Cocoyer ainsi que Marceau CLAUDE et Madame BLANCHEDENT, habitants de la commune ont partagé leurs connaissances du territoire avec tous.



Etape 1 : Départ de Pont Pavé avec une intervention de Monsieur Claude NUMA et de Monsieur Florian IGLESIAS (PRZHT). La mare de Pont pavé est localisée à Grande Ravine, remarquable et connue par sa ravine qui atteignait plus de 800 mètres. Ce site offre une biodiversité très développée et est située à proximité d'une forêt marécageuse où il est possible d'observer les Mangles médailles.

Etape 2 : La Mare à Bwé située à Cocoyer, alimentait les populations du quartier proche en eau potable. Elle sert aujourd'hui de lieu d'animations pour la population qui se rassemble autour de ce bien commun.



**AXE 2 : RENFORCER LA RICHESSE ECOLOGIQUE DES GRANDS FONDS**
**ACTION 2.3 : « reboiser » les Grands Fonds**
**TEMPORALITÉ**
**MOYEN TERME**

**CONTEXTE**

Au fur et à mesure du développement et de l'urbanisation des Grands Fonds, la couverture forestière s'est réduite significativement au cours des dernières décennies. Les causes de ces défrichements sont multiples : ouverture de routes et chemins, constructions résidentielles, carrières, etc. Or l'importante couverture boisée est un trait identitaire fort des paysages des Grands Fonds, qui a aussi une grande valeur écologique. Il est donc essentiel de mieux protéger les boisements existants (ceux qui ont survécu aux défrichements) mais on peut aller plus loin en reconstituant petit à petit les boisements perdus. Au-delà de l'enjeu écologique, il s'agit d'intervenir aussi en faveur de la qualité de vie (confort hygrothermique des résidents et des piétons) et d'agir concrètement pour lutter contre le réchauffement climatique (renforcement du puits de carbone que constitue la couverture forestière des Grands Fonds).

**SECTEURS CIBLES**

Tous les secteurs des Grands Fonds sont concernés, y compris en zone périurbaine (entrées / sorties de bourgs ruraux, etc.) ou sur les espaces abandonnés (anciennes carrières, etc.).

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Si on veut participer à la restauration écologique des Grands Fonds, il est nécessaire que la palette végétale de plantations soit élaborée avec soin, en s'appuyant notamment sur l'expertise écologique du massif (DEAL). La palette végétale devra donc être composée essentiellement d'espèces indigènes, auxquelles on pourra néanmoins ajouter quelques essences fruitières traditionnelles des Grands Fonds (Manguier, agrumes, Quenette, Abricotier, etc.) ou des fruitiers devenus rares (Sapotille, Châtaigne pays, Caïmite, etc.), en prenant soin de réserver les espèces exogènes aux seuls espaces périurbains. La plantation d'espèces favorables aux pollinisateurs est, par ailleurs, une action récurrente des programmes TEPCV<sup>1</sup> du territoire.

Les opérations de replantations devront être régulièrement renouvelées pour étaler dans le temps les investissements et pour que cette action imprègne bien les mentalités afin d'éviter toute forme de rejet de l'action et de dégradation volontaire des plantations. On pourrait envisager des actions annuelles avec les écoles du territoire (« 1 élève / 1 arbre ») et/ou les associations locales (sur des thèmes tels que « 1000 arbres pour les Grands Fonds » ou « 1 jour, 1 arbre ») afin d'avoir une meilleure implication de la population en vue d'un meilleur respect des plantations à moyen et long terme. Cette action locale pourrait aussi s'inscrire dans une démarche régionale à l'image du projet « Cent mille arbres pour la Guadeloupe » qui fait partie des 231 projets du Livre Bleu des Outre-Mer pour la Guadeloupe et qui envisage la création d'une « Journée du reboisement ».

Cette action pourrait aussi se concrétiser par le biais des sites naturels de compensation (SNC), nouvel outil pour la mise en œuvre de la dernière étape de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) des projets d'aménagements. Introduits par la loi « Biodiversité »<sup>2</sup> de 2016, les SNC visent à améliorer la mise en œuvre et l'effectivité de la compensation écologique par les acteurs du territoire. Fondés sur une expérimentation en cours depuis 10 ans au niveau national, ils permettent l'anticipation et la mutualisation des mesures de compensation afin d'atteindre l'ambition visée : l'absence de perte nette de biodiversité à l'échelle régionale. Ce dispositif qui sous-entend l'intervention d'un opérateur de compensation (association, acteur privé, etc.) ayant reçu un agrément ministériel, pourrait être un moyen novateur de reboisement des Grands Fonds, utile à la fois localement et au niveau régional. Sa mise en œuvre reste toutefois complexe et sans référence à ce jour aux Antilles.

**MISE EN ŒUVRE**

- Elaboration d'un guide de plantation intégrant la définition d'une palette végétale de référence adaptée aux différents contextes écologiques (relief, sol, climat...) et paysagers (site agro-naturel, abords de voirie, zone périurbaine...)
- Etude de faisabilité permettant de cibler les secteurs prioritaires d'intervention par rapport aux enjeux de confortement / reconstitution des continuités écologiques notamment

<sup>1</sup> TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

<sup>2</sup> Loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

- Mise en œuvre de conventions avec les écoles et/ou les associations du territoire pour les actions concrètes de plantations
- Création d'une pépinière intercommunale (ou intercommunautaire) pour fournir, de façon pérenne, les jeunes plants adaptés au territoire et à ses différents contextes (sol, climat), ou mise en place d'une structure de type coopérative centralisant les commandes pour les répercuter auprès des pépiniéristes locaux, sur la base de contrats de culture, pour une mise à disposition finale à bas coût (sur le modèle de la démarche « Plantons le décor » mise en place par les PNR<sup>3</sup> et certaines communautés urbaines des Hauts de France)

**ESTIMATION**

- Guide de plantation : 15 000 €
- Etude de priorisation géographique : 10 000 €
- Fourniture des jeunes plants, encadrement technique : 75 000 €/an

**ACTEURS MAJEURS**

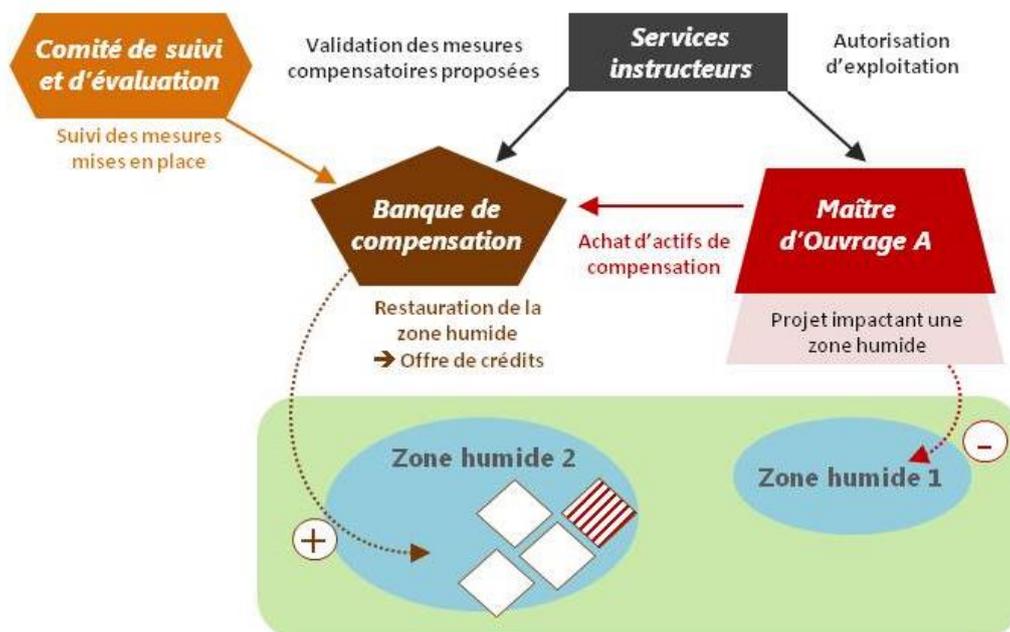
- CARL / Cap Excellence / CANGT (au titre des PCAET<sup>4</sup> et des conventions TEPCV)
- Rectorat (conventions avec les écoles)
- Associations environnementales et culturelles

**PARTENAIRES**

- DEAL (étude des « Enjeux de biodiversité dans les Grands Fonds »)
- Région (à travers la définition du SRPNB<sup>5</sup> + contribution au titre du FEADER<sup>6</sup> - mesure 8.1)
- ONF (expertise de reforestation)
- Parc National (à travers l'aire optimale d'adhésion)

**FICHES EN LIEN**

- Fiche 2.1 : contrôle des défrichements
- Fiche 3.2 : bonnes pratiques pour construire dans les Grands Fonds
- Fiche 3.3 : mieux intégrer les carrières dans les paysages
- Fiche 11.2 : renforcement des actions de sensibilisation



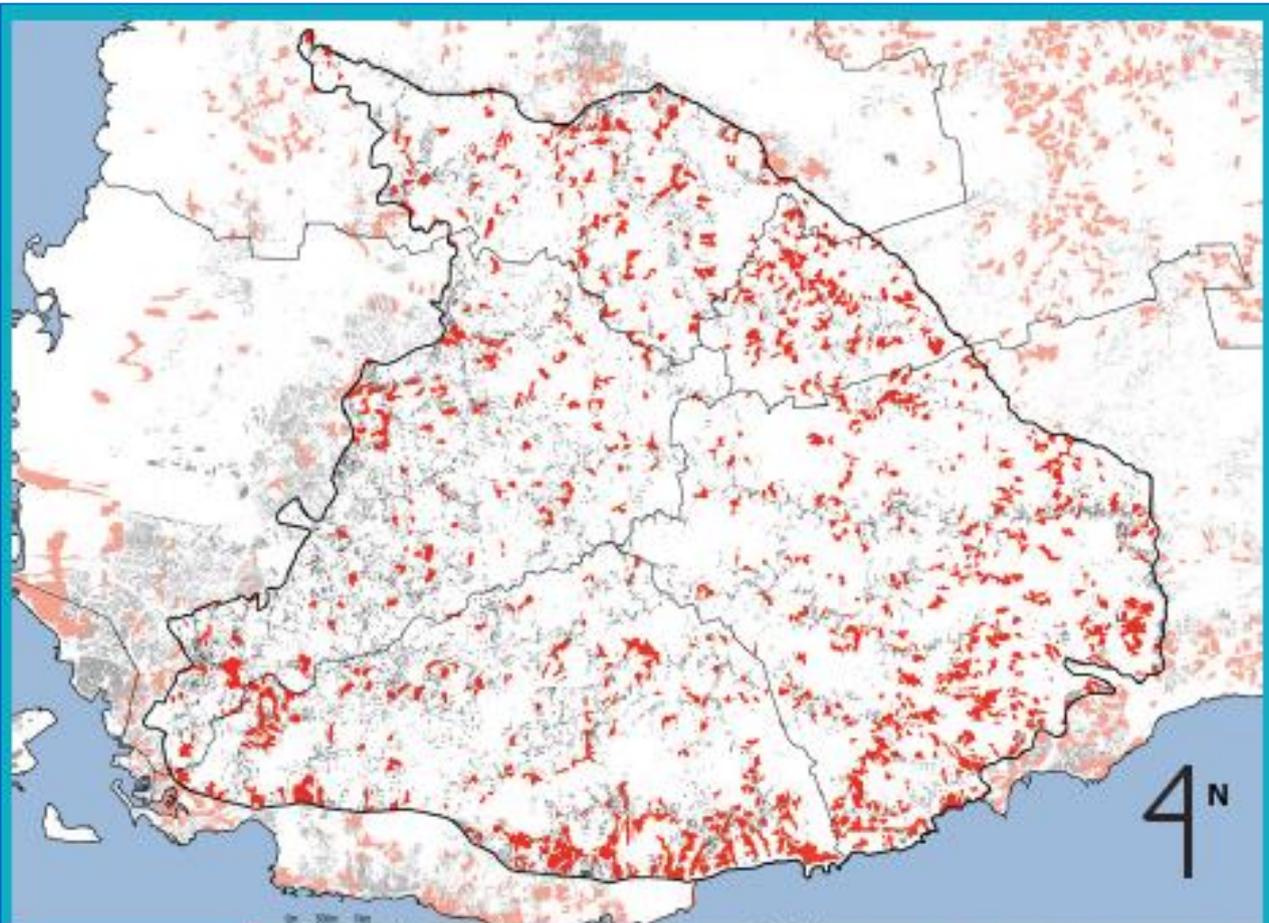
Principe de mise en œuvre des sites naturels de compensation (SNC) sur l'exemple de zones humides mais pouvant être généralisé à tout type d'écosystème naturel ; la diversité des formations forestières des Grands Fonds pourrait offrir une opportunité intéressante pour la compensation écologique de projets variés en Guadeloupe.

<sup>3</sup> PNR : Parc Naturel Régional

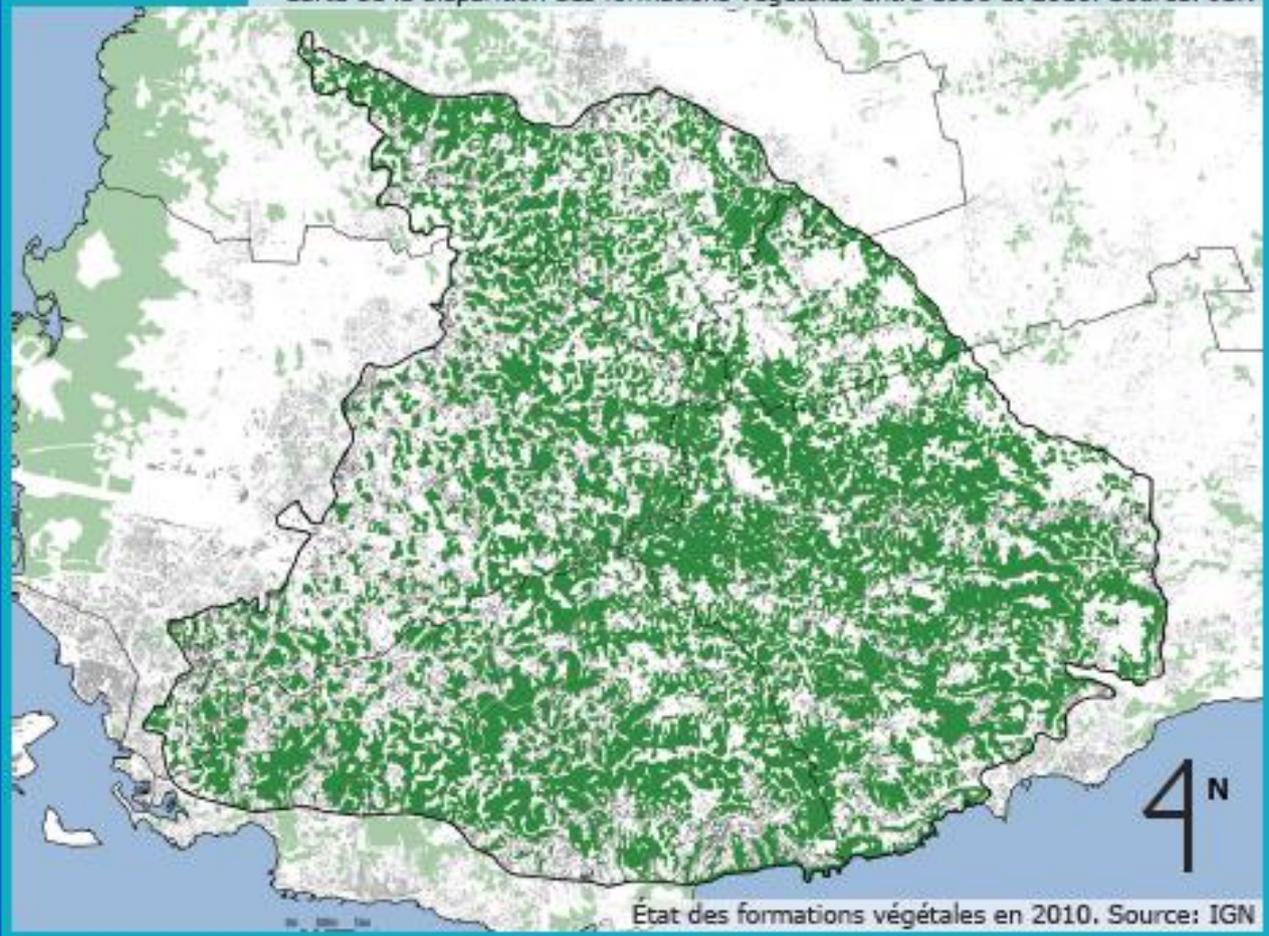
<sup>4</sup> PCAET : Plan Climat Air-Énergie Territorial

<sup>5</sup> SRPNB : Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité

<sup>6</sup> FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, programme opérationnel (PO) 2014-2020



Carte de la disparition des formations végétales entre 1950 et 2010. Source: IGN



État des formations végétales en 2010. Source: IGN

WWW.PLANTONSLEDECOR.FR

espaces  
naturels  
régionaux

plantons<sup>©</sup>  
Le decor  
espaces naturels régionaux



Arbres, arbustes  
et pollinisateurs

Commande groupée  
d'arbres, d'arbustes, fruitiers  
et variétés potagères

Mise en œuvre par



COMMUNALITÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU DOUAISIS



**AXE 3 : FAVORISER L'ADAPTATION DE L'HABITAT ET DES ACTIVITES ECONOMIQUES AU CONTEXTE LOCAL, AUX PAYSAGES-HOTES ET AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**ACTION 3.1 : intégrer la gestion des eaux pluviales et le risque d'inondation dans les stratégies territoriales et les projets d'aménagement**

|                    |                                   |   |
|--------------------|-----------------------------------|---|
| <b>TEMPORALITÉ</b> | <b>COURT, MOYEN ET LONG TERME</b> |  |
|--------------------|-----------------------------------|---|

**CONTEXTE**

Le risque d'inondation est le risque naturel le plus préoccupant selon la population des Grands Fonds. Le territoire des Grands Fonds est en effet un bassin de risque, lieu d'inondations fréquentes et destructrices, plusieurs phénomènes majeurs ayant entraîné des pertes humaines et des dégâts matériels au cours de la dernière décennie. C'est la raison pour laquelle le PAPI<sup>1</sup> des bassins versants des Grands Fonds a été initié en 2016, tout d'abord pour la réalisation d'un PAPI d'intention, afin de consolider par la suite le projet de PAPI complet qui intégrera des opérations structurelles de travaux de protection et de ralentissement des écoulements, organisées au sein d'un programme d'actions pluriannuel.

|                        |   |
|------------------------|---|
| <b>SECTEURS CIBLES</b> | Fonds de vallées (« coulées ») des Grands Fonds, particulièrement sur les secteurs Ouest et Nord-Ouest du territoire. |
|------------------------|---|

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

La mise en œuvre du PAPI doit se décliner à travers un programme d'actions spécifique. Mais au-delà des grands travaux hydrauliques à programmer, on peut aussi agir à l'échelle individuelle pour limiter l'ampleur des aléas d'inondations, dans un contexte de changement climatique qui implique une probable accentuation de l'intensité des phénomènes de pluies intenses au cours des années et décennies à venir. Les modalités de la construction et de l'aménagement des abords est un levier intéressant, avec des possibilités d'agir sur les plans réglementaire (PLU<sup>2</sup>) et pédagogique.

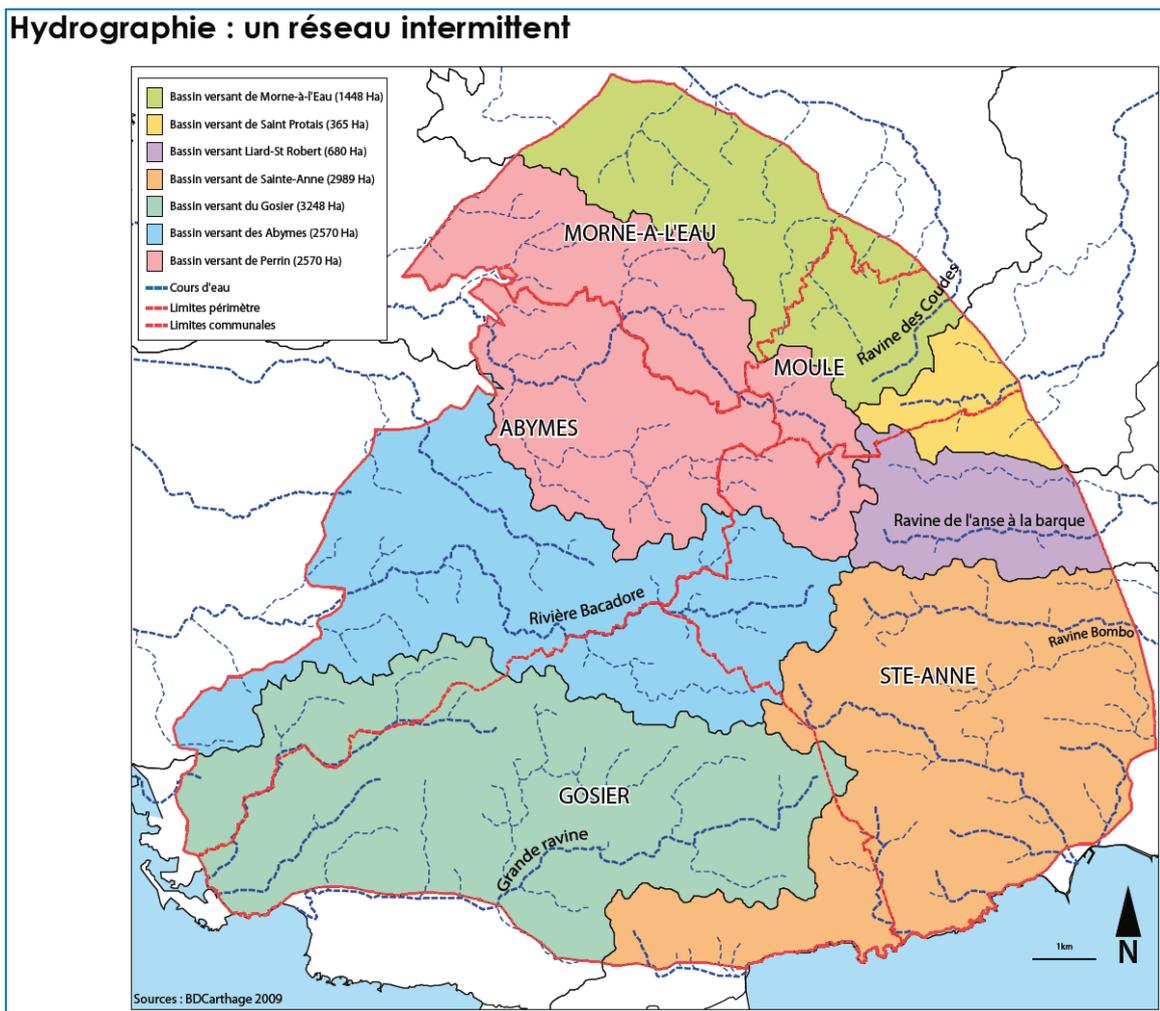
**MISE EN ŒUVRE**

- COURT TERME :**
- Préservation des mares, zones humides et zones basses aptes à réguler les inondations (police de l'urbanisme & de l'environnement)
- MOYEN TERME :**
- Intégration de mesures spécifiques dans les règlements de PLU des 5 communes (favoriser la densité du bâti pour limiter son emprise au sol notamment en autorisant les constructions à étages, limitation du degré d'imperméabilisation des sols en obligeant au moins 50% de la parcelle en surface végétalisée ou perméable, transparence hydraulique totale des projets donc sans augmentation des débits de fuite en aval, etc.)
  - Intégration de la mesure du CBS (Coefficient de Biotope par Surface) de chaque projet dans les règlements de PLU
  - Incitation à l'installation de citernes individuelles
  - Elaboration et mise en œuvre des schémas directeurs des eaux pluviales à l'échelle communale ou intercommunale, mais de façon cohérente et concertée sur l'ensemble du massif des Grands Fonds
  - Programme d'aménagements d'espaces publics perméables, voire de bassins d'orage aménagés en espaces publics
- LONG TERME :**
- Mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions du PAPI

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ESTIMATION</b> | <p><i>SANS OBJET : budgets externes et indépendants du plan (dont PAPI)</i></p> <p>L'installation de systèmes individuels de récupération d'eau de pluie (citerne), avec une capacité minimale de stockage de 3000 litres, peut bénéficier de subventions régionales, pour les particuliers comme pour les entreprises de moins de 10 salariés.</p> |
|-------------------|---|

<sup>1</sup> PAPI : Programme d'Action de Prévention des Inondations  
<sup>2</sup> PLU : Plan Local d'Urbanisme

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>ACTEURS MAJEURS</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Syndicat mixte fermé du PAPI des Grands Fonds</li> <li>• CARL / Cap Excellence / CANGT (au titre de la GEMAPI<sup>3</sup>, des PCAET<sup>4</sup> et des conventions TEPCV<sup>5</sup>)</li> <li>• Services Urbanisme / ADS<sup>6</sup> des 5 communes</li> </ul>  |
| <b>PARTENAIRES</b>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement)</li> <li>• ADEME<sup>7</sup> (mise en œuvre du CBS + participation budgétaire)</li> <li>• Région (programme d'aide aux systèmes de récupération des eaux de pluie)</li> <li>• SMPE Guadeloupe (Service Mixte de Protection de l'Environnement)</li> </ul>  |
| <b>FICHES EN LIEN</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche 2.2 : protection et gestion adéquate des mares</li> <li>• Fiche 3.2 : bonnes pratiques pour construire dans les Grands Fonds</li> <li>• Fiche 4.1 : augmenter l'offre d'espaces publics et de services de proximité</li> <li>• Fiche 10.2 : harmonisation des projets &amp; des règlements d'urbanisme</li> <li>• Fiche 11.1 : renforcement des actions de police de l'urbanisme</li> </ul> |



<sup>3</sup> GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations  
<sup>4</sup> PCAET : Plan Climat Air-Énergie Territorial  
<sup>5</sup> TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte  
<sup>6</sup> ADS : Application du Droit des Sols  
<sup>7</sup> ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

**MORNE-À-L'EAU/LES ABYMES**

**Les Grands-Fonds ont pris l'eau**



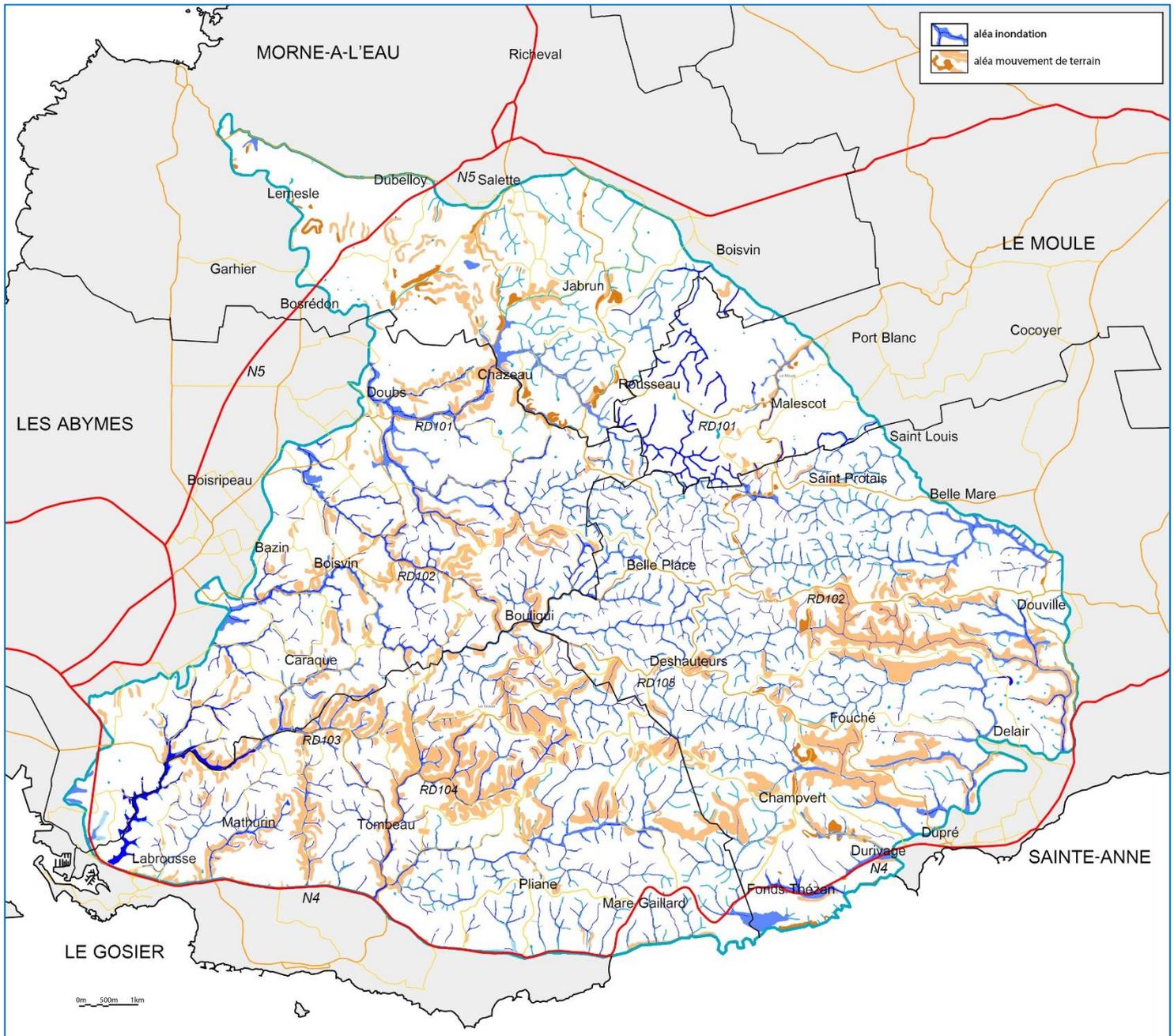
A.F.

Vendredi 15 septembre 2017



L'eau est montée sur le pont, empêchant toute circulation. Malgré tout, quelques conducteurs de 4X4 ont traversé, oubliant de tirer les leçons du passé. Pour mémoire, il y a quelques années, quatre personnes sont mortes dans les Grands-Fonds pour avoir voulu à tout prix franchir un pont.

***En quelques heures, des tonnes d'eau sont tombées dans les Grands-Fonds, occasionnant, hier matin, le débordement des ravines.***



Synthèse des aléas d'inondation et de mouvement de terrain sur la zone des Grands Fonds (selon Karugéo, 2018)

**AXE 3 : FAVORISER L'ADAPTATION DE L'HABITAT ET DES ACTIVITES ECONOMIQUES AU CONTEXTE LOCAL, AUX PAYSAGES-HOTES ET AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**ACTION 3.2 : définir les bonnes pratiques pour construire dans les Grands Fonds**

**TEMPORALITÉ**

**COURT ET MOYEN TERME**



**CONTEXTE**

La forte extension du bâti dans les Grands Fonds est une des causes principales de plusieurs problématiques majeures relatives aux paysages et au cadre de vie : mitage bâti, terrassements et multiplication des fronts de taille, défrichements, imperméabilisation croissante des sols et risque accru d'inondations, dégradation de la ressource en eau (nappe phréatique des Grands Fonds), etc. Une part de ces impacts aurait pu être évitée ou réduite si d'autres manières de construire avaient été mise en œuvre. Même si cette problématique concerne surtout les constructions à vocation résidentielle qui constituent l'essentiel du bâti dans les Grands Fonds, l'impact peut être plus fort encore pour des bâtiments d'activités (garage automobile, hangar d'élevage, scierie, etc.), leurs dimensions se prêtant mal au relief chahuté des Grands Fonds.

**SECTEURS CIBLES**

L'ensemble des Grands Fonds est concerné par l'intégration paysagère et environnementale du bâti, aussi bien en crêtes de relief que dans les coulées, d'Est en Ouest et du Nord au Sud, même si les recommandations peuvent varier en fonction des secteurs et paysages-cibles.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Précautions lors de la conception du projet :

- Equilibrer les déblais / remblais pour éviter les apports et interdire les exports de matériaux (activité de prélèvement de tuf déguisée)
- Limiter la hauteur des fronts de taille à l'arrière du bâti à la hauteur du faitage de la construction
- Diviser la hauteur de remblai en talus de 1,5 m de hauteur max. chacun, séparés par des terrasses planes de 1,5 m de largeur mini.
- Interdiction de tout remblai de zone humide ou de fossé / ravine
- Emprise au sol du bâti limitée à 70% max. de la surface totale de plancher de la construction pour les implantations en zones basses ou en pied de relief
- Etages interdits pour les constructions isolées implantées en partie sommitale de relief

Accompagnement du bâti :

- Plantation d'un écran végétal sur chaque plateforme séparant les talus de remblai (y compris sur la crête du dernier talus), avec 2 strates de végétation (arbustes + arbres) au moins sur le rang le plus bas, en recourant le plus possible aux espèces indigènes pour lutter contre la banalisation des paysages
- Aménagement des accès au logement de manière que la voie soit masquée, dès lors que la pente du terrain est supérieure à 10%
- Respect de la conformité et du bon fonctionnement des installations obligatoires d'assainissement individuel (dans le cadre du SPANC<sup>1</sup>)

Ces modalités de construction et d'aménagement peuvent être mises en œuvre sur les plans réglementaire (PLU<sup>2</sup>) et pédagogique.

**MISE EN ŒUVRE**

**COURT TERME :**

- Réalisation d'un guide de bonnes pratiques pour la construction et le traitement des abords du bâti dans les Grands Fonds, avec 2 volets, l'un à destination des particuliers et l'autre dédié aux aménageurs et agents des collectivités
- Relai de ce guide à travers un programme de formation des agents de collectivités locales

<sup>1</sup> SPANC : Service Public d'Assainissement Non-Collectif

<sup>2</sup> PLU : Plan Local d'Urbanisme

- Sensibilisation spécifique aux problématiques des Grands Fonds lors des interventions de conseil aux particuliers dans les communes (CAUE<sup>3</sup>)

**MOYEN TERME :**

- Intégration des règles d'urbanisme spécifiques aux Grands Fonds dans les 5 PLU (terrassements, emprise au sols, épannelage du bâti, espèces indigènes conseillées, etc.)
- Intégration de la notion de CBS (Coefficient de Biodiversité par Surface) dans les PLU (lors de leur révision)

**ESTIMATION**

- Guide des bonnes pratiques : 25 000 €

**ACTEURS MAJEURS**

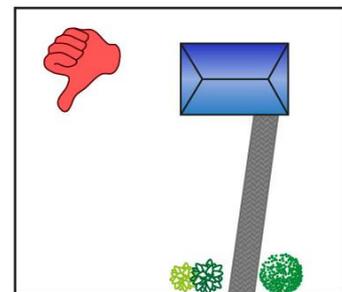
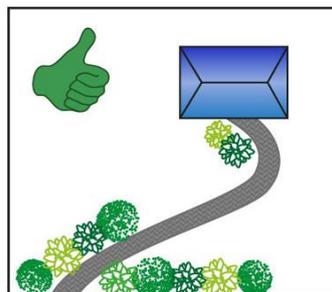
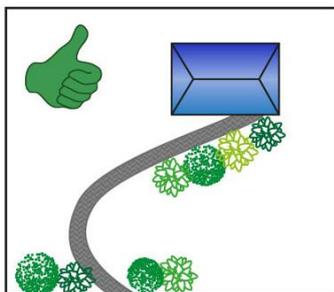
- Services Urbanisme / ADS<sup>4</sup> des 5 communes
- Police de l'urbanisme
- CARL / Cap Excellence / CANGT (au titre des conventions TEPCV<sup>5</sup>)
- CAUE (guide de bonnes pratiques, volet pédagogique)
- CNFPT<sup>6</sup>

**PARTENAIRES**

- ADEME<sup>7</sup> (mise en œuvre du CBS + participation budgétaire)
- CROAG (Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Guadeloupe)
- CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) / CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat)
- DEAL (service RED<sup>8</sup> / ICPE<sup>9</sup>)
- SIAEAG<sup>10</sup> / Office de l'Eau

**FICHES EN LIEN**

- Fiche 1.1 : lutte contre le mitage bâti et l'urbanisation linéaire
- Fiche 2.3 : « reboiser » les Grands Fonds
- Fiche 3.1 : intégrer la gestion des eaux pluviales dans les stratégies territoriales et les projets d'aménagement
- Fiche 10.2 : harmonisation des projets & des règlements d'urbanisme
- Fiche 11.1 : renforcement des actions de police de l'urbanisme
- Fiche 11.2 : renforcement des actions de sensibilisation



<sup>3</sup> CAUE : Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement

<sup>4</sup> ADS : Application du Droit des Sols

<sup>5</sup> TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

<sup>6</sup> CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

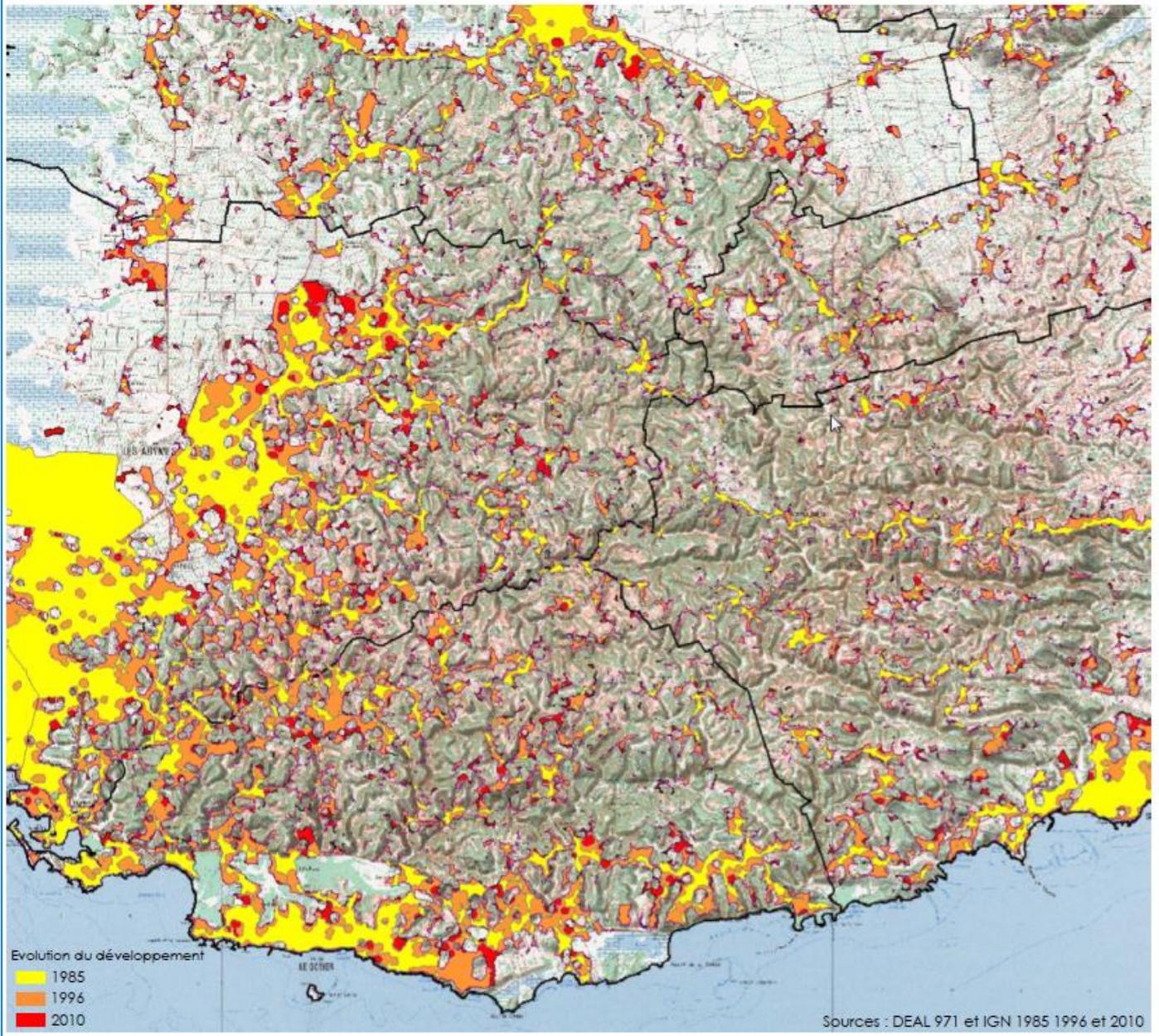
<sup>7</sup> ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

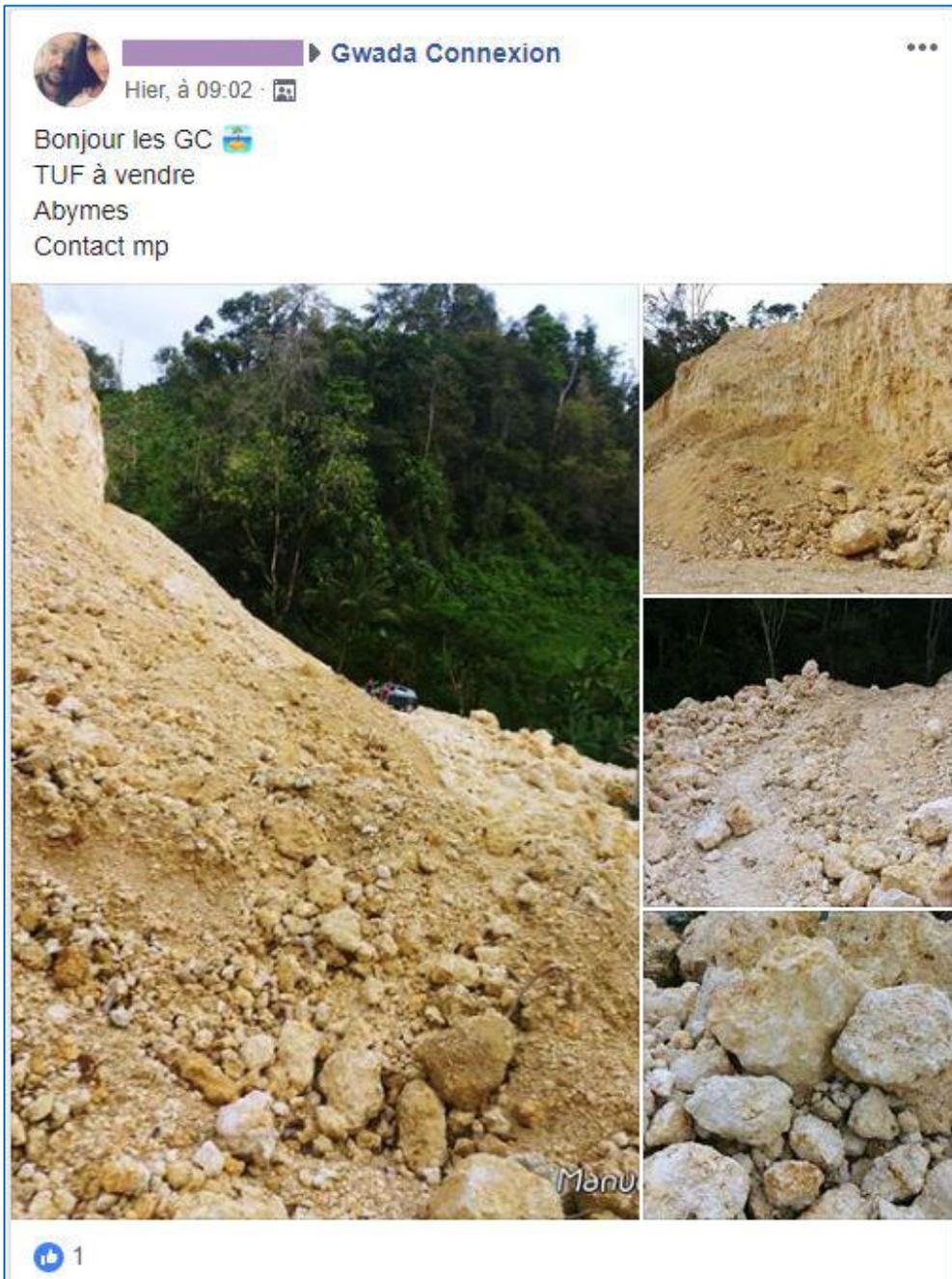
<sup>8</sup> RED : service Risques Energie et Déchets au sein de la DEAL Guadeloupe

<sup>9</sup> ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

<sup>10</sup> SIAEAG : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe

Evolution du bâti entre 1985 et 2010





La mise en œuvre de bonnes pratiques doit permettre de mieux encadrer les terrassements réalisés à l'occasion des projets de construction afin d'éviter le mitage du relief boisé des Grands Fonds et une exploitation « déguisée » du tuf, donnant lieu à la vente illicite de matériaux qui s'affiche jusque sur les réseaux sociaux.

**AXE 3 : FAVORISER L'ADAPTATION DE L'HABITAT ET DES ACTIVITES ECONOMIQUES AU CONTEXTE LOCAL, AUX PAYSAGES-HOTES ET AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**ACTION 3.3 : mieux intégrer les carrières dans les paysages des Grands Fonds, en cours et en fin d'activité**

|                    |                                   |   |
|--------------------|-----------------------------------|---|
| <b>TEMPORALITÉ</b> | <b>COURT, MOYEN ET LONG TERME</b> |  |
|--------------------|-----------------------------------|---|

**CONTEXTE**

Les carrières sont des nuisances et des agressions fortes pour le territoire des Grands Fonds et constituent des plaies dans le paysage : c'est l'une de trois principales menaces identifiées par la population pour les paysages des Grands Fonds. Ce qui pose un problème c'est notamment l'impact visuel des fronts de taille et l'abandon des sites de carrières en fin d'exploitation qui mène souvent à l'urbanisation sauvage de ces opportunités foncières planes (si rares ailleurs dans les Grands Fonds). Carrières et terrassements liés au bâti opèrent ensemble un véritable mitage des Grands Fonds, particulièrement visible depuis une vue aérienne, au décollage de l'aéroport Pôle Caraïbes par exemple.

|                        |   |
|------------------------|---|
| <b>SECTEURS CIBLES</b> | L'ensemble des Grands Fonds est concerné par la problématique des carrières mais les sites d'extraction sont plus nombreux sur la moitié Ouest du massif, sur le secteur des « coulées ». |
|------------------------|---|

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Le tuf est une ressource locale de matériaux de bonne qualité ; l'idée n'est donc pas d'interdire l'exploitation du tuf dans les Grands Fonds mais de mieux encadrer cette exploitation, à l'image de ce qui se fait régulièrement en France métropolitaine, en application de la réglementation qui encadre cette activité (mais qui n'est que rarement appliquée en Guadeloupe et particulièrement dans les Grands Fonds). Deux axes d'actions semblent prioritaires :

- l'intégration des grands fronts de taille verticaux, blancs ou gris, aux formes brutes et anguleuses, dans les paysages vallonnés et verdoyants des Grands Fonds,
- la réhabilitation et la reconversion des sites en fin d'exploitation.

Ces sites pourraient être reconvertis en parcs publics à vocations multiples par exemple (sports, détente, théâtre de verdure, reconstitution de mares, bassins d'orage temporaires, etc.), les travaux d'aménagement étant à la charge de l'exploitant au titre des compensations environnementales et du projet de remise en état en fin d'exploitation (imposé par le cadre réglementaire).

**MISE EN ŒUVRE**

- COURT TERME :**
- Exigence d'un véritable volet Paysage du permis d'exploitation de toutes les carrières (actuelles et futures) intégrant le projet de réhabilitation ultérieure du site, bien avant la date de fin d'exploitation effective (effet de levier)
  - Contrôle sur le terrain du respect effectif des éléments du permis d'exploitation (et notamment des éléments du volet Paysage et des mesures ERC – Eviter / Réduire / Compenser) dans le cadre du contrôle régulier au titre des ICPE
- MOYEN TERME :**
- Etablir un guide local de prise en compte du paysage dans le cadre des activités de carrière, tout au long du processus d'exploitation, y compris en fin (sur la base des guides réalisés à l'échelle nationale mais adapté au contexte local)
  - Contrôle accru des carrières illicites
- LONG TERME :**
- Acquisition foncière des anciennes carrières en friche pour éviter leur urbanisation sauvage et valoriser ces grandes entités foncières (avec une multitude d'affectations possibles)

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ESTIMATION</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Guide de prise en compte du paysage pour les carrières : 25 000 €</li> </ul> <p>La réhabilitation écologique et paysagère des carrières peut être cofinancé par le Parc National et la Région Guadeloupe, respectivement dans le cadre de l'appel à projet « <i>Pwojé pou laliwondaj</i> »</p> |
|-------------------|---|

et du programme régional d'aide à la protection et à la mise en valeur du patrimoine naturel qui prévoit le soutien aux actions de reboisement et de pré-verdissement des carrières de l'archipel.

**ACTEURS MAJEURS**

- DEAL<sup>1</sup> (service RED / ICPE)
- CARL / Cap Excellence / CANGT (au titre de la GEMAPI<sup>2</sup>, des PCAET<sup>3</sup> et des conventions TEPCV<sup>4</sup>)

**PARTENAIRES**

- CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie)
- Département (dans le cadre des acquisitions foncières au titre des ENS<sup>5</sup> pour la restauration écologique des carrières abandonnées)
- Région (subventions régionales)
- Parc National (appel à projet « *Pwojé pou laliwondaj* »)
- SMPE Guadeloupe (Service Mixte de Protection de l'Environnement)

**FICHES EN LIEN**

- Fiche 1.1 : lutte contre le mitage bâti et l'urbanisation linéaire
- Fiche 2.3 : « reboiser » les Grands Fonds
- Fiche 3.1 : intégrer la gestion des eaux pluviales dans les stratégies territoriales et les projets d'aménagement
- Fiche 4.1 : augmenter l'offre d'espaces publics et de services de proximité
- Fiche 11.1 : renforcement des actions de police de l'environnement

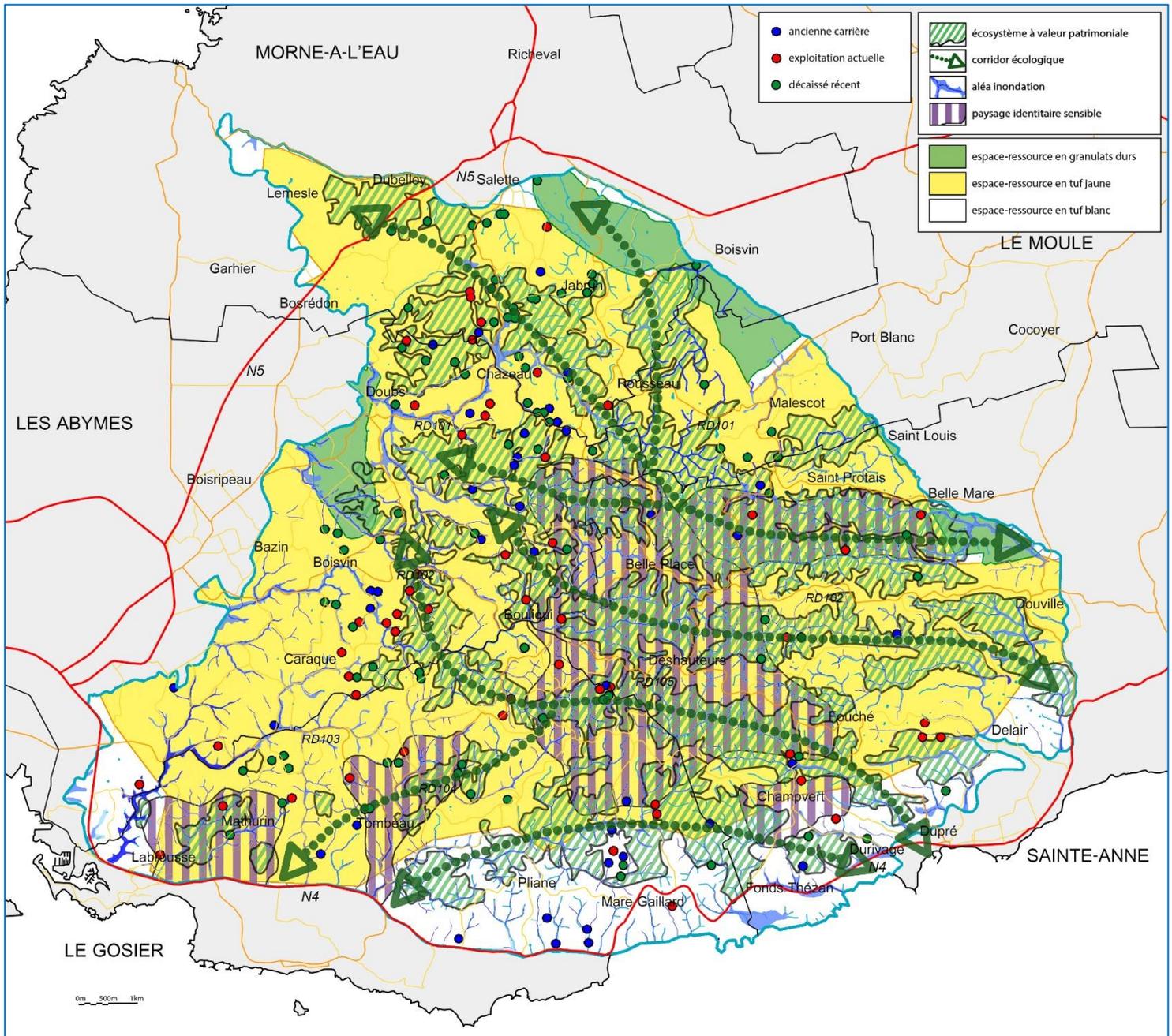
<sup>1</sup> DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<sup>2</sup> GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

<sup>3</sup> PCAET : Plan Climat Air-Énergie Territorial

<sup>4</sup> TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

<sup>5</sup> ENS : Espaces Naturels Sensibles



Recensement des carrières, actuelles et anciennes, dans les Grands Fonds (selon DEAL, 2015 & Schéma des Carrières, 2013)

La concentration importante de carrières, actuelles ou anciennes, sur la façade Ouest des Grands Fonds nécessite la mise en œuvre de mesures effectives en faveur de l'intégration et de la réhabilitation paysagère des sites d'extraction de tuf, en cours et en fin d'exploitation du site, afin d'éviter la multiplication des « balafres » dans le relief verdoyant et identitaire des Grands Fonds. Evidemment, ces préconisations valent aussi pour les carrières plus isolées, ailleurs sur le territoire.

## LES ABYMES

### Halte à la destruction des mornes!



Stéphanie TOLLET

Jeudi 04 octobre 2018



À Bouliqui, « Le couloir de la désolation », tel que l'a surnommé Joséphine Ladine, est caractérisé par une succession de carrières creusées en profondeur qui fragilisent le terrain et détruisent un relief vieux de 400 000 ans. (Stéphanie Tollet)

***Il suffit de se promener dans les Grands-Fonds pour découvrir beaucoup de mornes coupés, sans qu'aucune règle ne soit respectée. Un saccage qui fragilise les sols et peut mettre en danger la population.***

À Bouliqui, les carrières succèdent aux carrières. C'est « Le couloir de la désolation », selon Joséphine Ladine de l'association J'ose la nature, qui a récemment organisé une sortie découverte des zones humides de la commune. Dans cette région des Grands-Fonds, les mornes ont été rabotés, donnant ainsi naissance à des falaises artificielles, qui représentent un véritable danger en cas de séisme. Mais surtout, les habitants ont détruit, de façon inexorable, un relief qui avait mis 400 000 ans à se construire. « Il est primordial qu'une conscience collective émerge pour stopper la destruction systématique de l'identité écologique des Grands-Fonds », martèle Joséphine Ladine à une assemblée sonnée par cette évidence. « Les responsabilités sont politiques », a ajouté Victor Sainsilly-Cayol, en charge du « Plan paysage » des Grands-Fonds, à Cap Excellence. Pourtant, seul un mouvement citoyen fort pourra faire cesser ces aberrations. « Une législation existe, les élus peuvent s'appuyer sur cet outil pour élaborer un plan paysager qui prenne en compte les besoins et l'existant, et qui réponde vraiment à la question « Ki jan nou pé konstwi pou nou mèt nou a lèz san abimé Nati-la ? » », a-t-il poursuivi.



## OBJECTIF DE QUALITE PAYSAGERE # 2 : BIEN VIVRE AU CŒUR DES GRANDS FONDS

« Avant, les enfants jouaient dans la rue dans les Grands Fonds. Ce n'est plus possible aujourd'hui. Il faudrait retrouver la quiétude d'autrefois. » (projection-débat de Grand Bois, 16 mai 2017)

« Les Grands Fonds sont des bonheurs simples comme se promener près des mares, marcher à la découverte des sites, déjeuner en famille dans la nature, se balader à vélo, profiter du calme, s'apaiser, manger des cassaves en famille, etc. Il faut garder la qualité du cadre de vie et la beauté des paysages. » (projection-débat de Grand Bois, 16 mai 2017)

« L'école de quartier est un élément fondamental pour la cohésion sociale et l'immersion de l'enfant dans son territoire. » (projection-débat de Grand Bois, 16 mai 2017)

« Il faut restaurer une forme de transmission intergénérationnelle qui s'est perdue avec le développement du mode de vie urbain et du mode de consommation occidental. » (projection-débat de Jabrun Saint-Cyr, 09 mai 2017)

« Les Grands Fonds, c'est des couleurs, c'est le silence, les sons, les sons de la nature, de la nuit, le son du Boulagel. Les Grands Fonds c'est surtout une descente au fond de ton âme. » (in « Sons, Silans », Klod KIAVUE, 2014)

### LE CONTEXTE

Au-delà de la question de l'organisation spatiale du territoire, le Plan de Paysage des Grands Fonds ne peut pas faire l'impasse sur la qualité du cadre de vie de la population qui habite, travaille, circule, se détend... au cœur de ces paysages. C'est une problématique majeure de la démarche. La qualité des paysages doit rester (ou redevenir) une motivation et une fierté pour les « Moun Gwanfon », l'une des principales raisons de l'attractivité de ce territoire singulier, comme cela a été identifié au cours de la phase de diagnostic.

Dans cette optique, la qualité du cadre de vie ne saurait être dissociée de la valorisation de la culture et des traditions propres aux Grands Fonds, en cherchant les voies et moyens susceptibles d'assurer la transmission des savoirs, savoir-faire et coutumes de la population qui « fabrique » ces paysages depuis des générations.

Mais cette population supporte aujourd'hui diverses contraintes et nuisances au quotidien (qualité de la desserte, connexion au reste du territoire, accès aux différents équipements et services de proximité, bruit, sécurité des déplacements, etc.) auxquelles il faut pouvoir apporter des réponses. C'est ce que vise ce second objectif du Plan de Paysage : **BIEN VIVRE AU CŒUR DES GRANDS FONDS.**

## LE PROJET

La volonté de préserver, de mettre en valeur voire restaurer le paysage ne se fera pas au détriment de l'humain. Un juste équilibre doit être trouvé entre la préservation de la biodiversité et des paysages naturels et l'accompagnement durable des activités anthropiques. Ainsi, dans les sections et pôles ruraux, l'offre en services et équipements publics sera complétée et diversifiée. Il s'agira, pour les habitants, d'y trouver tout ce qu'il faut pour conforter leur cadre et leur qualité de vie. Notamment, maintenir un tissu économique local limitera les déplacements quotidiens ; pouvoir utiliser un transport collectif facilitera la mobilité et évitera de toujours recourir à la voiture personnelle ; trouver une école, une maison de quartier ou un service social, bénéficier de la desserte numérique susciteront de nouvelles implantations dans les bourgs ruraux...

Bien vivre dans les Grands Fonds passe aussi par le maintien, voire le développement des liens sociaux, développement possible avec le confortement d'une offre d'espaces publics de proximité, la mise en valeur du patrimoine culturel et la valorisation du patrimoine bâti. La valorisation des savoir-faire du jardin créole sert aussi cet objectif.

Il est également envisagé d'implanter un « haut lieu » de la culture qui sera fédérateur et dynamiseur de projets culturels, facteur de lien social autant que support de la transmission intergénérationnelle qui tend à s'effriter avec le temps et le mode de vie contemporain, à la fois mondialisé et plus individualiste.

## 3 AXES DECLINES EN 9 ACTIONS

- **Axe 4 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES POLARITES RURALES ET LA STRUCTURATION URBAINE DES QUARTIERS**
  - Augmenter et diversifier l'offre d'espaces publics et de services de proximité dans les polarités rurales
  - Améliorer la desserte numérique des Grands Fonds
- **Axe 5 : FAVORISER LES DEPLACEMENTS DOUX ET ALTERNATIFS A LA VOITURE**
  - Optimiser le réseau de transport collectif dans les Grands Fonds
  - Aménager et sécuriser les déplacements piétonniers le long du réseau routier
- **Axe 6 : VALORISER LA DIVERSITE DU PATRIMOINE CULTUREL DES GRANDS FONDS, MOTIF DE FIERTE POUR LA POPULATION ET SUPPORT DE RENFORCEMENT DE LA VIE SOCIALE**
  - Créer un fond documentaire numérique, mutualisé et médiatisé, sur le patrimoine culturel des Grands Fonds
  - Recenser et valoriser le patrimoine bâti historique des Grands Fonds
  - Aménager un « haut lieu » de la culture dans les Grands Fonds
  - Harmoniser la programmation culturelle et sportive sur tout le territoire
  - Valoriser les savoir-faire du jardin créole en tant que patrimoine des Grands Fonds

**AXE 4 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES POLARITES RURALES ET LA STRUCTURATION URBAINE DES QUARTIERS**

**ACTION 4.1 : augmenter et diversifier l'offre d'espaces publics et de services de proximité dans les polarités rurales**

**TEMPORALITÉ**

**COURT, MOYEN ET LONG TERME**



**CONTEXTE**

L'urbanisation des Grands Fonds est sous influence des grands centres urbains (notamment les bourgs des 5 communes) en périphérie du massif, d'où se développe l'urbanisation linéaire irriguant l'ensemble du territoire. Ces grands centres périphériques focalisent dans leurs marges une grande partie des activités économiques du territoire. Il existe malgré tout, au sein du tissu périurbain des Grands Fonds, des polarités secondaires, ou rurales, qui ont des concentrations bâties, d'activités de services et d'équipements un peu plus fortes. Ces polarités rurales sont peu nombreuses (une dizaine maximum) et sont réparties sur l'ensemble des Grands Fonds. Dans un souci de limiter le mitage bâti et l'extension de l'urbanisation linéaire, il faut renforcer l'attractivité des polarités rurales afin d'y concentrer les constructions futures. Cet enjeu passe par le confortement de l'offre de services et d'activités économiques de proximité mais aussi (et avant tout) par le renforcement de l'offre d'espaces et d'équipements publics.

**SECTEURS CIBLES**

Les polarités rurales et les cœurs de sections résidentielles.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Pour faciliter l'accueil de nouveaux habitants dans les pôles ruraux, il faut donner une valeur aux espaces non-bâties, par des usages, autrefois agricoles mais souvent disparus ou réduits aujourd'hui : sportif (terrain de sport, parcours sportif...), culturel (lieux destinés aux associations, centre de loisirs...), récréatif (espace public de proximité, carbets...) voir sociaux. Il faut donc :

- Permettre réglementairement l'implantation de ces activités (PLU<sup>1</sup>),
- Conforter le rôle de centralité des polarités urbaines par le maintien d'équipements publics de proximité (école, Poste, antenne de CCAS<sup>2</sup>, maison médicale, etc.), aptes à créer des flux de population et de chaland pour les commerces et services de proximité,
- Mettre du foncier communal à disposition des entrepreneurs (quand c'est possible) / acquérir du foncier pour l'implantation d'activités (plus coûteux et à plus long terme),
- Améliorer l'accessibilité et la connectivité entre les zones habitées et les activités des bourgs ruraux grâce à des cheminements doux / des cheminements piétons sécurisés / des voies vertes, etc.
- Aménagement urbain des cœurs de polarités rurales autour des équipements publics et des principaux commerces (sécurisation des flux, pose de mobilier urbain, éclairage public, etc.),
- Aménagement de placettes, squares, aires de jeux, etc. aux abords des polarités rurales et des principaux quartiers résidentiels,
- Valorisation et aménagement doux des mares proches des polarités rurales et des principaux quartiers résidentiels,
- Création ou confortement des équipements sportifs et/ou culturels à proximité des polarités rurales et des principaux quartiers résidentiels.

**MISE EN ŒUVRE**

**COURT TERME :**

- Aménagements d'espaces publics

**MOYEN TERME :**

- Etude de marketing territorial pour évaluer l'offre et la demande économique dans les Grands Fonds et définir les moyens de renforcer le dynamisme économique des polarités rurales

<sup>1</sup> PLU : Plan Local d'Urbanisme

<sup>2</sup> CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

- Définir des OAP<sup>3</sup> spécifiques à l'ensemble des polarités rurales des Grands Fonds dans les PLU des 5 communes (lors de leur révision)

**LONG TERME :**

- Envisager un travail partenarial avec l'EPF<sup>4</sup> si du foncier privé doit être maîtrisé pour permettre la mise en place de ces équipements publics
- Mise en œuvre des outils d'attractivité économique des polarités rurales définis par l'étude de marketing territorial (par exemple en termes de fiscalité locale : Taxe d'Aménagement faible, zone franche économique, etc.)

**FINANCEMENT**

Un certain nombre d'activités économiques (prestations sociales et paramédicales, activités de bien-être, activités sportives, services culturels, artisanat d'art, etc.) peuvent bénéficier d'un soutien du FEADER<sup>5</sup> au titre des mesures 6.2 et 7.4 du PO<sup>6</sup> 2014-2020 qui aident le démarrage d'activités non-agricoles dans les zones rurales afin d'y maintenir l'emploi et de conserver ces zones attractives et aptes à répondre aux besoins de la population.

L'aménagement des espaces publics de proximité peut quant à lui être cofinancé par la Région dans le cadre du programme régional d'embellissement des quartiers « Guadeloupe en vert ».

**ACTEURS MAJEURS**

- Services Urbanisme / ADS<sup>7</sup> des 5 communes

**PARTENAIRES**

- CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) / CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat)
- Région (autorité de gestion du FEADER + subventions régionales)
- Etablissement Public Foncier de Guadeloupe (EPF)

**FICHES EN LIEN**

- Fiche 1.1 : lutte contre le mitage bâti et l'urbanisation linéaire
- Fiche 2.2 : protection et gestion adéquate des mares
- Fiche 5.1 : optimisation du réseau de transports collectifs
- Fiche 5.2 aménager et sécuriser les déplacements piétons
- Fiche 6.3 : aménagement d'un « haut lieu » de la culture
- Fiche 9.2 : aménagement des sites à portée touristique
- Fiche 10.2 : harmonisation des projets & des règlements d'urbanisme

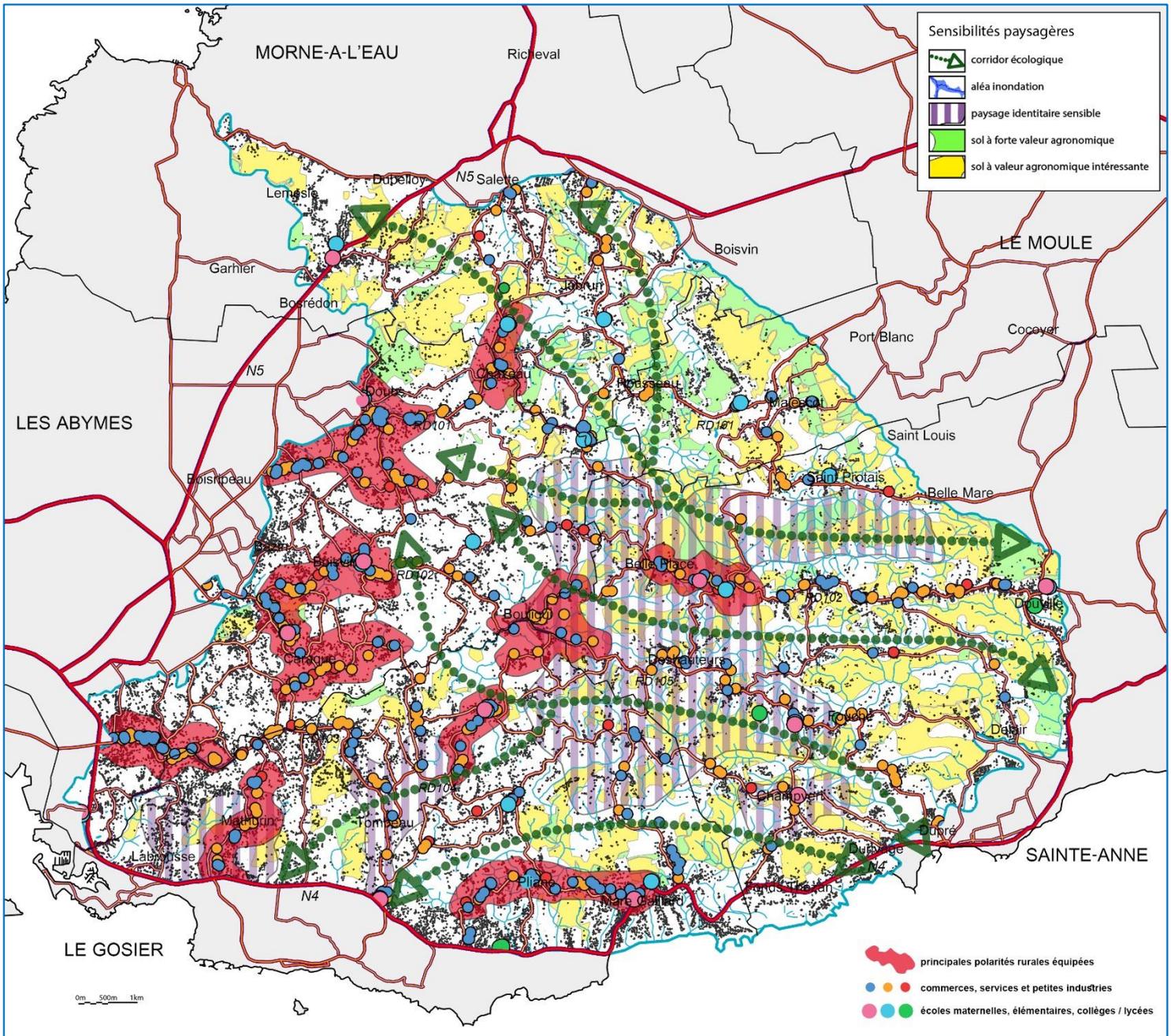
<sup>3</sup> OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

<sup>4</sup> EPF : Etablissement Public Foncier de la Guadeloupe

<sup>5</sup> FEADER : Fonds Européen Agricoles pour le Développement Rural

<sup>6</sup> PO : Programme Opérationnel Etat / Région

<sup>7</sup> ADS : Application du Droit des Sols



Répartition spatiale des activités économiques et équipements scolaires (*pastilles*) et les secteurs de concentration significative (*polarités en aplats rouges*) dans les Grands Fonds.

La répartition des commerces, services et écoles suit le réseau viaire et la répartition du bâti, très dispersée sur le territoire. La concentration est plus forte aux carrefours des routes principales et sur les secteurs de plus forte densité bâtie, notamment sur la façade Ouest des Grands Fonds, en périphérie de l'agglomération urbaine de Pointe-à-Pitre / Abymes / Gosier. De ce fait, l'offre de services et d'activités économiques est plus faible, voire insuffisante, sur le secteur Nord-Est du territoire.

**AXE 4 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES POLARITES RURALES ET LA STRUCTURATION URBAINE DES QUARTIERS**

**ACTION 4.2 : améliorer la desserte numérique des Grands Fonds**

**TEMPORALITÉ**

**MOYEN ET LONG TERME**



**CONTEXTE**

Les Grands Fonds pâtissent d'un retard de développement numérique. Certaines activités liées au tourisme par exemple souffrent d'un manque de visibilité, entre autres sur les sites web, ce qui pénalise leur essor économique. C'est aussi une problématique qui impacte fortement la vie quotidienne des habitants.

**SECTEURS CIBLES**

Les polarités rurales et les cœurs de sections résidentielles, en priorité.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

A terme, c'est l'ensemble des Grands Fonds qui devraient bénéficier d'une bonne couverture numérique mais dans un premier temps, il est nécessaire que les actions soient entreprises (ou en priorité, ou avec un débit supérieur) au niveau des polarités rurales et des principaux quartiers résidentiels, pour faire en sorte de ne pas pénaliser les activités économiques (qui ont besoin de cette connexion numérique pour exercer correctement leur activité) et participer à l'attractivité des zones urbaines plus denses (ce qui renforce leur fonction de centralité et participe à limiter la dispersion du bâti à travers le territoire). Quand c'est possible, les travaux d'extension du réseau numérique pourraient donner lieu à la création simultanée de trottoirs au niveau des accotements routiers.

**MISE EN ŒUVRE**

**MOYEN TERME :**

- Equiper les polarités rurales en fibre optique ou avec une couverture 4G

**LONG TERME :**

- Equiper l'ensemble du territoire en fibre optique ou avec une couverture 4G

**ESTIMATION**

Budget régional et des opérateurs privés

**ACTEURS MAJEURS**

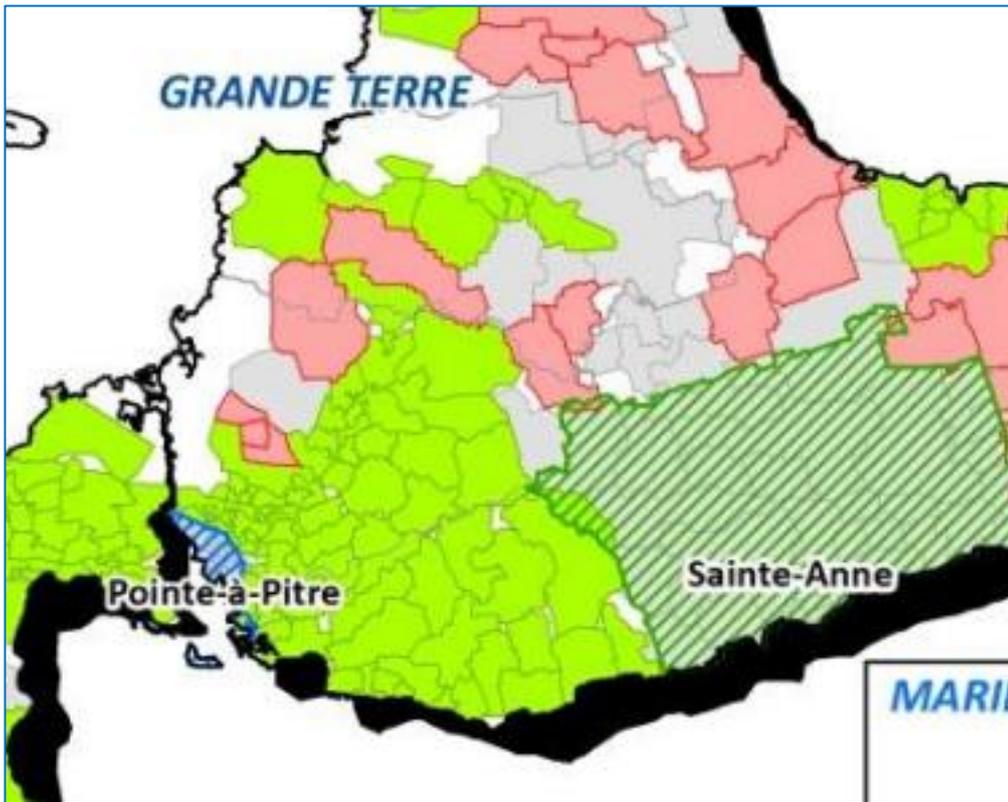
- Région (PDEN - Plan de Développement de l'Economie Numérique, Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique)
- Opérateurs téléphoniques / internet

**PARTENAIRES**

- CARL, Cap Excellence, CANGT
- 5 communes du territoire

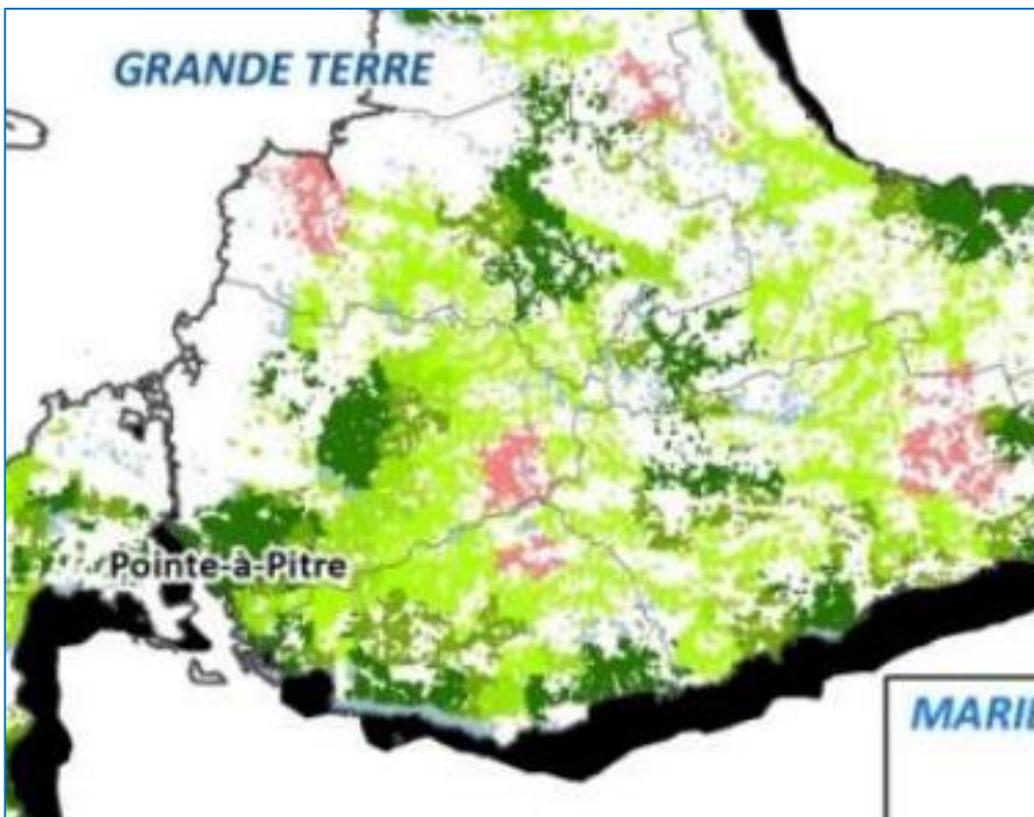
**FICHES EN LIEN**

- Fiche 4.1 : augmenter l'offre d'espaces publics et de services de proximité dans les polarités rurales
- Fiche 7.5 : développement de l'artisanat d'art et de l'agro-transformation Fiche 10.2 : harmonisation des projets & des règlements d'urbanisme



- Sources : CR Guadeloupe, France Télécom, Tactis  
Réalisation cartographique : Tactis
- Zones FTTH public (221 poches)
  - Zone FTTH public déjà engagé à 2012 (1 commune)
  - Zone FTTH privé (2)
  - Zones sélectionnées pour la MED (72 ZSR)
  - Zones desservies au-delà de 2020
  - Pas de zone bâtie recensée dans le cadastre
  - Contours de la région
  - Limites de communes (29)

Schéma directeur territorial d'aménagement numérique à l'horizon 2022



- Sources : CR Guadeloupe, France Télécom, Tactis  
Réalisation cartographique : Tactis
- Limites de communes
- Niveau de desserte majoritaire par zone de sous-répartition :**  
(représentation au bâtiment)
- 10 Mbit/s
  - 5 Mbit/s
  - 2 Mbit/s
  - 0,5 Mbit/s
  - inéligible ADSL
  - aucune donnée FT communiquée

Estimation de l'offre ADSL 2012

10 ● FA GUADELOUPE ● LUNDI 11 FÉVRIER 2019

## LES ABYMES

# 525 foyers de Boisvin Céligny raccordés au haut débit

Plus de 500 foyers situés à Coma, à Papin et dans les sections environnantes vont désormais bénéficier du haut débit et ce, grâce à l'installation d'une armoire haut débit d'Orange, dans la zone de Boisvin Céligny



Au centre Philippe Roquelaure, délégué régional d'Orange entouré de Thierry Kergall, directeur général d'Orange, et de membres de la Région. (Photo : G.M.)

**J**eudi, à Boisvin Céligny, l'opérateur Orange a procédé à l'inauguration d'un coffret répartiteur à haut débit qui desservira 525 foyers en zone blanche des quartiers de Coma, Papin et les sections avoisinantes. Ces foyers qui ne pouvaient prétendre jusqu'alors qu'à un débit inférieur à 4 MBIT/S et dont 80 étaient inéligibles, vont désormais avoir accès à une connexion internet haut débit mais également à la télévision internet d'Orange.

Thierry Kergall, directeur général d'Orange aux Antilles/Guyane se félicite de cette mise en service.

« Cette armoire s'inscrit dans notre schéma directeur de désenclavement du numérique. C'était une des zones prioritaires pour nous, à la fois sur Internet et sur le mobile. Nous allons avoir une couverture mobile qui va s'intensifier dans quelques mois avec un nouveau pylône. Pour cette armoire particulièrement, il s'agissait d'offrir à environ 500 foyers une connexion de très haut débit, à savoir de plus de 8 mégas. Cela donnera aussi la possibilité à l'ensemble des foyers de pouvoir accéder à la télévision sur internet, ce qui était impossible auparavant », a expliqué le directeur général d'Orange.

gie VDSL2 ((de l'anglais Very-high-bit-rate digital subscriber line 2), une partie encore plus importante des foyers et des entreprises disposant des lignes les plus proches. À ce titre, la majorité des habitants pourra ainsi bénéficier jusqu'à 100 chaînes live incluses, des différents bouquets thématiques de chaînes et d'un catalogue de plus de 10 000 vidéos.

Cette évolution est le résultat d'un engagement de la Ville, de la Région, du Département, de l'État et d'Orange qui ont entrepris de mettre un terme à l'isolement numérique sur le territoire des Abymes. Ils se sont fixé un délai jusqu'en 2021. « Il est important que ces 525 foyers bénéficient de l'accès au haut débit à partir de cette technologie en attendant que d'autres processus puissent se mettre en place pour permettre d'accéder au très haut débit avec la fibre, afin de désenclaver d'avantage de foyers à très moyen terme », a conclu Éric Jalton, le maire. Sur le plan pratique, toutes les personnes qui sont en ADSL, verront automatiquement leur débit passer de 1 MBIT/S à 30/40 MBIT/S selon l'endroit où elles se situent.

Guy MALACQUIS

« Cette armoire s'inscrit dans notre schéma directeur de désenclavement du numérique. »

### Fin de l'isolement numérique

Avec un débit pouvant atteindre jusqu'à 50 MBIT/S, ces foyers bénéficient désormais d'un meilleur confort pour toutes leurs utilisations, par exemple, le chargement de fichiers vidéo ou le partage de fichiers photos avec des proches. L'opérateur améliore les débits sur la commune des Abymes en rendant conciliable à la technolo-

**AXE 5 : FAVORISER LES DEPLACEMENTS DOUX ET ALTERNATIFS A LA VOITURE DANS LES GRANDS FONDS**

**ACTION 5.1 : optimiser le réseau de transport collectif dans les Grands Fonds**

**TEMPORALITÉ**

**COURT, MOYEN ET LONG TERME**



**CONTEXTE**

Avec la périurbanisation importante des Grands Fonds, il y a aujourd'hui une assez forte dissociation spatiale entre les lieux de résidence des habitants d'une part et leurs lieux de travail, de consommation et de loisirs d'autre part, ce qui nécessite de nombreux déplacements à travers le territoire, souvent depuis l'intérieur vers la périphérie et inversement. La voiture est donc jugée indispensable pour une grande part de la population des Grands Fonds. La principale alternative à la voiture est l'usage des transports collectifs.

En 2012, le Syndicat Mixte des Transports (SMT) du Petit Cul-de-Sac Marin a organisé l'offre de transports collectifs sur son territoire de compétence qui s'est élargi depuis et couvre désormais la majeure partie des Grands Fonds. Une quinzaine de lignes de bus urbains et interurbains sillonne les Grands Fonds à ce jour, avec un maillage plus dense au Sud-Ouest, plus lâche au Nord et au Sud-Est du massif. Ce réseau fait l'objet d'une évaluation à travers l'actualisation, en cours, du Plan de Déplacements Urbains (PDU) du SMT.

Une des complexités de la desserte des Grands Fonds par les transports collectifs tient à la grande densité du maillage viaire au cœur des innombrables vallées tortueuses du territoire. Ainsi, la population regrette souvent une qualité insuffisante de la desserte par les transports collectifs, notamment en termes de cadences mais aussi d'itinéraires, qui sont souvent focalisés vers les polarités commerciales situées en périphérie du territoire et pas assez vers les sites touristiques majeurs où il serait possible de capter les flux de visiteurs pour les emmener dans les Grands Fonds (ou inversement, se loger dans les Grands Fonds sans se priver d'un accès aisé aux sites touristiques).

**SECTEURS CIBLES**

L'ensemble des Grands Fonds, l'objectif étant d'aboutir à une desserte optimale de tout le territoire.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

L'optimisation du réseau de transport collectif est en cours de réflexion, portée par le Syndicat Mixte des Transports (SMT). Le nouveau PDU proposera un réseau de lignes de transports collectifs pour l'ensemble de son périmètre d'intervention. Il portera également la réflexion sur les modes doux et les modes alternatifs ainsi que sur le transport de marchandises. Il devrait être approuvé courant 2019. Dans le même temps, la CANGT réalise également son PDU qui devra lui aussi apporter des solutions pour tout le territoire intercommunal.

Cette action devra être harmonisée avec les orientations stratégiques et opérationnelles des PCAET<sup>1</sup> et des programmes TEPCV<sup>2</sup> des 3 EPCI<sup>3</sup> du territoire, qui intègrent tous des mesures en faveur du développement des mobilités décarbonées.

**MISE EN ŒUVRE**

**COURT TERME :**

- Intégrer les problématiques propres à la desserte des Grands Fonds dans la réflexion des PDU en cours d'actualisation pour le territoire du SMT du Petit Cul-de-Sac d'une part (Cap Excellence, CARL) et de la CANGT d'autre part, en veillant à la cohérence des 2 études pour une bonne desserte des Grands Fonds (harmonisation des points et des horaires de correspondances entre lignes, etc.)

**MOYEN TERME :**

- Mettre en place des outils d'information du public sur les dessertes de transports collectifs (document unique pour tout le territoire)

<sup>1</sup> PCAET : Plan Climat Air-Énergie Territorial

<sup>2</sup> TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

<sup>3</sup> EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale (CARL / Cap Excellence / CANGT)

- Améliorer l'identification et le confort d'utilisation des arrêts de bus (abris-bus, panneaux d'information des horaires, arrêts matérialisés sur la voie, etc.)
- Créer des petits parkings-relais à proximité des principaux arrêts et des points de correspondance entre lignes, pour faciliter l'intermodalité des transports depuis le domicile jusqu'à la destination-cible du voyageur

**LONG TERME :**

- Rendre accessible aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite) au moins 10% des arrêts des transports collectifs
- Homogénéiser les réseaux de la CANGT et du SMT ainsi que les lignes interurbaines

**ESTIMATION**

Sans objet (ces études de mobilité sont d'ores et déjà financées)

**ACTEURS MAJEURS**

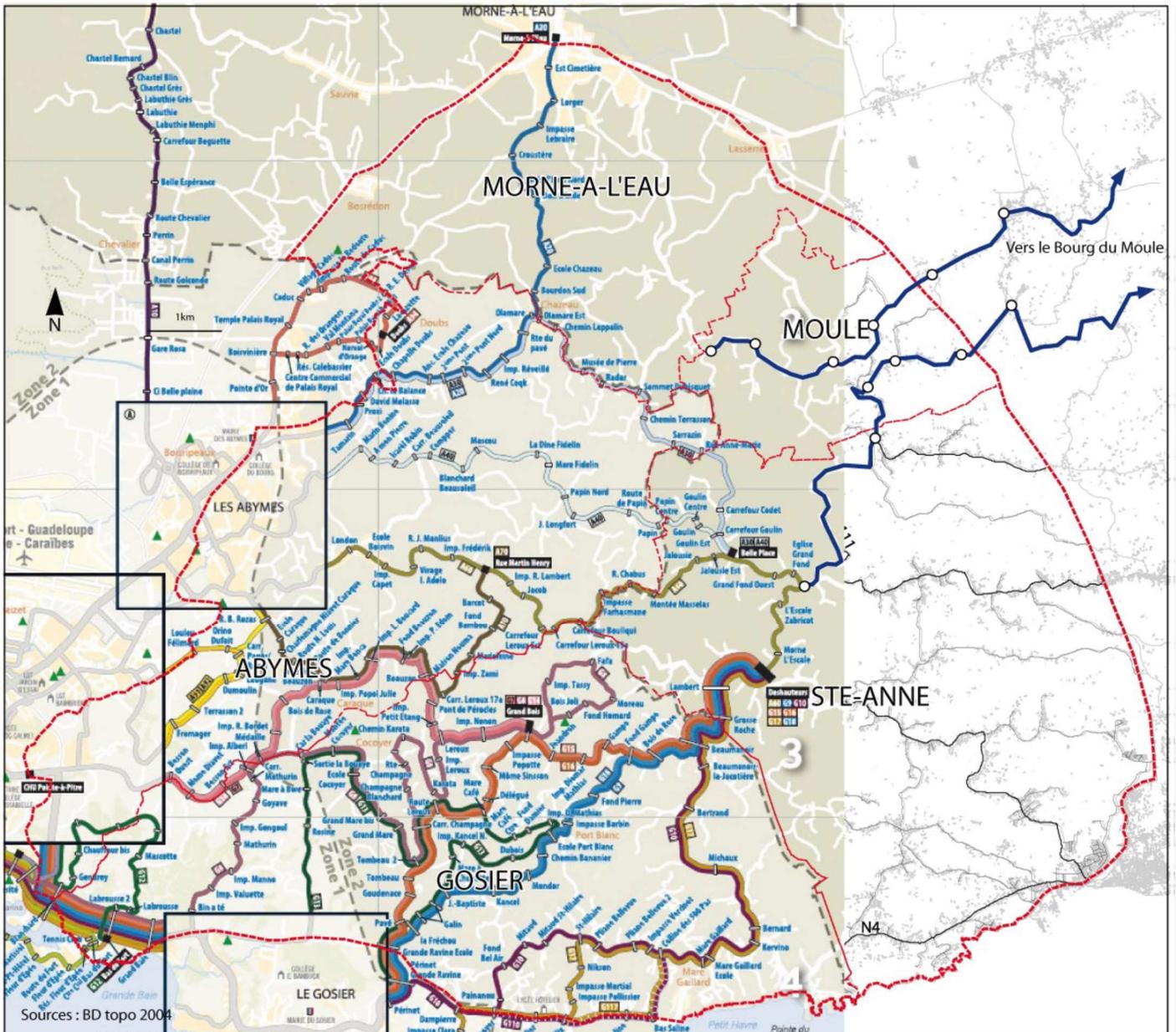
- SMT du Petit Cul-de-Sac Marin (au titre du PDU)
- CANGT (au titre du PDU)
- Région (compétence du transport interurbain)
- CARL / Cap Excellence / CANGT (au titre des PCAET et des conventions TEPCV)

**PARTENAIRES**

- 5 communes du territoire

**FICHES EN LIEN**

- Fiche 1.2 : anticiper l'impact des nouveaux projets routiers
- Fiche 9.1 : définition d'une stratégie touristique globale



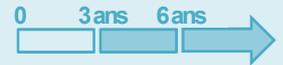
Réseau de transport en commun des Grands Fonds.

**AXE 5 : FAVORISER LES DEPLACEMENTS DOUX ET ALTERNATIFS A LA VOITURE DANS LES GRANDS FONDS**

**ACTION 5.2 : aménager et sécuriser les déplacements piétonniers le long du réseau routier**

**TEMPORALITÉ**

**MOYEN ET LONG TERME**



**CONTEXTE**

L'ensemble du massif des Grands Fonds est maillé par un vaste réseau de sentiers qui parcourent les espaces ruraux du territoire. Mais leur fonction est surtout économique (agriculteurs) ou ludique et sportive. Les éléments issus de la concertation montrent que ces sentiers ne semblent pas adaptés aux déplacements quotidiens pour la population des Grands Fonds. Ces déplacements piétons se reportent donc sur le réseau viaire. Or, seule une faible part du réseau routier des Grands Fonds est équipé de trottoirs ou d'accotements sécurisés pour accueillir les flux piétons, surtout à proximité des grands centres urbains périphériques et au niveau de quelques polarités rurales. Ainsi, les déplacements doux, au sein des paysages tortueux et vallonnés des Grands Fonds, sont dangereux à ce jour. Il convient donc d'améliorer le confort et surtout la sécurité des déplacements piétonniers sur tout ou partie du réseau routier des Grands Fonds, avec comme objectif d'améliorer la desserte du territoire en complémentarité des transports collectifs (sécuriser les déplacements des piétons entre les arrêts de bus et leur domicile notamment).

**SECTEURS CIBLES**

Les polarités rurales et les cœurs de sections résidentielles mais aussi une grande partie des routes des Grands Fonds.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

- Organiser les connexions entre sentiers, circulations douces existantes, projets à venir, et réseaux de transports collectifs
- Voir comment on peut utiliser certains tronçons de sentiers existants pour éviter de marcher uniquement le long des routes (plus agréable et sécuritaire et moins coûteux aussi comme aménagement) mais faudrait faire une étude à ce sujet
- Définir quels types d'équipements pour quels trajets (trottoirs urbains / accotements enherbés suffisamment larges / voie verte / piste cyclable / etc.), quel niveau d'accompagnement végétal de ces tracés (pour le confort hygrothermique des usagers piétons & cyclistes et participation à la trame verte et bleue du territoire).

**MISE EN ŒUVRE**

**MOYEN TERME :**

- Elaboration d'un Plan de Déplacements Doux des Grands Fonds (analyse des trajets à équipés, des cheminements existants pouvant les satisfaire et des lacunes à combler par des aménagements nouveaux)

**LONG TERME :**

- Travaux d'aménagements (marchés publics à l'initiative des autorités compétentes : Département / communes)

**ESTIMATION**

- Plan de Déplacements doux : 35-50 000 €

**ACTEURS MAJEURS**

- CARL / Cap Excellence / CANGT (au titre des PCAET<sup>1</sup> et des conventions TEPCV<sup>2</sup>)
- 5 communes du territoire (aménagement des quartiers)

<sup>1</sup> PCAET : Plan Climat Air-Énergie Territorial

<sup>2</sup> TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

**PARTENAIRES**

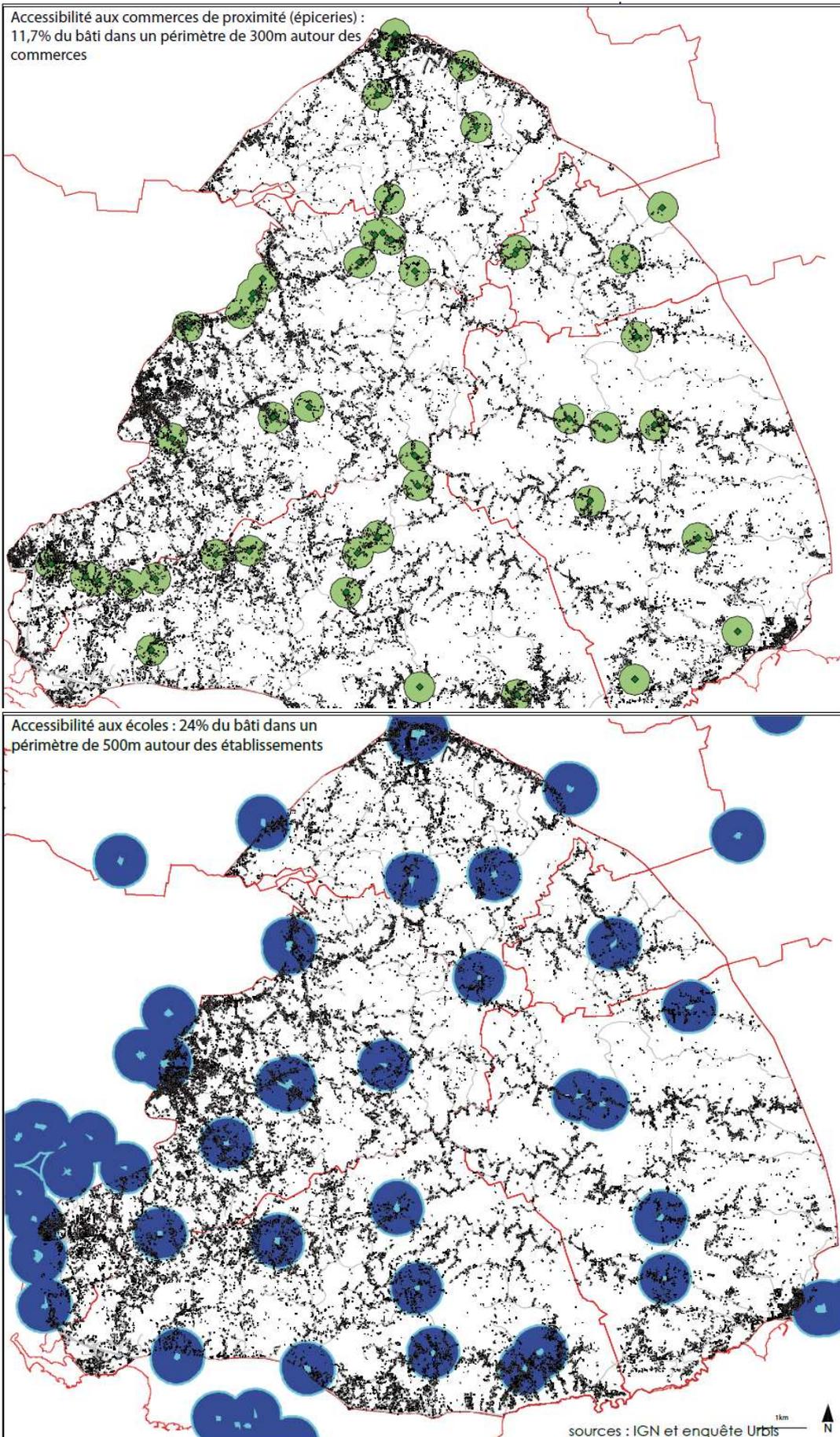
- Autorités Organisatrices de la Mobilité (SMT<sup>3</sup>, CANGT, Région)
- ADEME<sup>4</sup> (appel à projets de développement des circulations douces)

**FICHES EN LIEN**

- Fiche 1.2 : anticiper l'impact des nouveaux projets routiers
- Fiche 2.3 : « reboiser » les Grands Fonds
- Fiche 4.1 : augmenter l'offre d'espaces publics et de services de proximité dans les polarités rurales
- Fiche 5.1 : optimisation du réseau de transports collectifs
- Fiche 8.1 : inventaire et caractérisation du réseau de sentiers
- Fiche 8.2 : référentiel technique pour l'aménagement des sentiers

<sup>3</sup> SMT : Syndicat Mixte des Transports

<sup>4</sup> ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie



**AXE 6 : VALORISER LA DIVERSITE DU PATRIMOINE CULTUREL DES GRANDS FONDS, MOTIF DE FIERTE POUR LA POPULATION ET SUPPORT DE RENFORCEMENT DE LA VIE SOCIALE**

**ACTION 6.1 : créer un fond documentaire numérique, mutualisé et médiatisé, sur le patrimoine culturel des Grands Fonds**

**TEMPORALITÉ**

**COURT, MOYEN ET LONG TERME**



**CONTEXTE**

Les Grands Fonds jouissent d'une identité forte qui s'appuie sur les paysages naturels et l'histoire rurale du territoire mais aussi sur un corpus culturel dense et multiple (chants, veillées, musique Ka, gastronomie, artisanat, etc.) qui constitue un véritable patrimoine culturel immatériel mais qui s'appuie aussi sur des éléments du patrimoine matériel (patrimoine bâti). Plusieurs associations contribuent à la transmission et la promotion de ce patrimoine culturel riche mais cette valorisation repose sur la bonne volonté de bénévoles, certes motivés, mais qui constituent une ressource fragile. Il faudrait donc pouvoir disposer d'un support exhaustif et pérenne pour dresser l'inventaire et faire connaître toutes les facettes du patrimoine culturel des Grands Fonds, en s'appuyant notamment sur la mémoire des Anciens tant qu'ils sont encore là. La création d'un fond documentaire permettrait d'atteindre cet objectif pour éviter de perdre certaines traditions ou certains savoir-faire tout en permettant de faire connaître la force du lien entre les paysages et le patrimoine culturel des Grands Fonds, auprès des visiteurs potentiels (écotourisme) mais aussi et surtout aux yeux des habitants pour qu'ils soient fiers de leur territoire et qu'ils puissent en prendre mieux soin pour éviter les agressions qui portent atteinte au patrimoine de ces paysages.

**SECTEURS CIBLES**

L'ensemble du territoire des Grands Fonds.

**DESSCRIPTIF DE L'ACTION**

La création du fond documentaire du patrimoine culturel des Grands Fonds doit s'appuyer en premier lieu sur un travail d'inventaire et/ou une étude socio-culturelle auprès des acteurs culturels institutionnels (centralisation des données existantes auprès de la DAC, du Département, etc.) mais aussi auprès de la population et particulièrement des anciens qui peuvent enrichir les connaissances déjà compilées. Ce travail ne peut se réaliser sans une collaboration étroite avec les associations qui travaillent déjà sur le sujet (Kontakaz, Fiat Lux, etc.) et qui ont, à ce titre, une connaissance propre et les contacts nécessaires pour contacter les personnes-ressources.

Une fois constitué, ce fond documentaire doit vivre et être valorisé auprès du grand public, dans toute la diversité des publics-cibles (population locale, scolaires, enseignants-chercheurs, prestataires touristiques, visiteurs, etc.). L'exploitation de cette ressource documentaire peut passer par la réalisation d'expositions itinérantes, par l'animation d'un blog ou d'une page web, par des émissions en télévision et radio, avec la création de web-documentaires par exemple (format très court) ou de reportages plus conventionnels (format court ou 52 min. standard).

**MISE EN ŒUVRE**

**COURT TERME :**

- Création d'une interface internet (site web ou réseaux sociaux) dédiée à la promotion du patrimoine culturel des Grands Fonds
- Mise à disposition immédiate sur cette interface de l'ensemble des web-docs réalisés par l'association Varan Caraïbe et/ou commandés par la DEAL Guadeloupe
- Animation régulière de ce support avec la communication des principales manifestations culturelles qui se déroulent sur le territoire des Grands Fonds, en servant de relai de communication pour les associations et structures organisatrices de ces manifestations

**MOYEN TERME :**

- Réalisation de l'inventaire du patrimoine culturel, matériel et immatériel, des Grands Fonds (étude qui pourrait être supervisée par la DAC<sup>1</sup> avec une contribution financière des 3 EPCI<sup>2</sup>)

<sup>1</sup> DAC : Direction des Affaires Culturelles

<sup>2</sup> EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale (ici : Cap Excellence, CARL, CANGT)

- Transcription de cette ressource documentaire sur le support internet préexistant ou sur une interface numérique nouvelle (avec un lien entre les 2), pour une consultation libre et facile pour tous les publics (avec la possibilité d'accéder à des informations plus détaillées pour certains publics-cibles comme les enseignants-chercheurs)
- Organisation de « ti-kozé » autour du témoignage direct des anciens

**LONG TERME :**

- Mise en place, sur le terrain, d'éléments physiques géolocalisables (de type « flashcodes ») permettant d'accéder, avec un smartphone ou une tablette, à la plateforme documentaire lors de la visite des sites liés au patrimoine culturel des Grands Fonds
- Edition de supports de communication adaptés à diffuser aux visiteurs sur et hors du département, pour promouvoir les Grands Fonds, leurs paysages et leur patrimoine culturel (dépliant, brochure, livre...)

**FINANCEMENT**

Cette action entre dans le champ d'action de la DAC Guadeloupe et doit pouvoir recevoir le soutien technique et/ou financier de ses équipes. Elle peut être éligible également à une subvention du FEADER<sup>3</sup> au titre de la mesure 7.6 du PO<sup>4</sup> 2014-2020 qui aide les études et investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation du patrimoine culturel et naturel des villages, des paysages ruraux et des sites à haute valeur naturelle, y compris les aspects socio-économiques, et notamment les actions d'inventaire du patrimoine culturel.

**ACTEURS MAJEURS**

- DAC Guadeloupe
- 3 EPCI (Cap Excellence, CARL, CANGT) (à travers leurs compétences Animation culturelle et Développement économique du territoire + plan numérique « Riviera 3.0 » de la CARL)
- Associations culturelles du territoire (Kontakaz, Fiat Lux...)

**PARTENAIRES**

- Département (Direction des Affaires culturelles & du Patrimoine)
- Région (Directions du Tourisme et de la Culture & des Sports, autorité de gestion du FEADER)

**FICHES EN LIEN**

- Fiche 6.2 : inventaire et valorisation du patrimoine bâti
- Fiche 6.4 : harmonisation de la programmation culturelle & sportive
- Fiche 6.5 : valoriser les savoir-faire du jardin créole
- Fiche 9.1 : définition d'une stratégie touristique globale
- Fiche 9.2 : aménagement des sites à portée touristique
- Fiche 11.2 : renforcement des actions de sensibilisation

<sup>3</sup> FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

<sup>4</sup> PO : Programme Opérationnel Etat / Région

**GWOKA**

**Un chercheur ausculte les voix des Grands-Fonds**

**FRANCE-ANTILLES**  
www.franceantilles.fr

Olivier FEYT

Mercredi 02 novembre 2016



Gino Sitson, ici chez Francky Geoffroy, dit Zagalo, dans les Grands-Fonds de Sainte-Anne : « J'ai eu le sentiment de découvrir une culture qui m'appartenait un peu. »

**Vocaliste reconnu, Gino Sitson prépare une thèse de musicologie sur le gwoka. Il a trouvé le meilleur des postes d'observation chez la famille Geoffroy (Kan'nida) et a même joué avec eux.**

**AXE 6 : VALORISER LA DIVERSITE DU PATRIMOINE CULTUREL DES GRANDS FONDS, MOTIF DE FIERTE POUR LA POPULATION ET SUPPORT DE RENFORCEMENT DE LA VIE SOCIALE**

**ACTION 6.2 : recenser et valoriser le patrimoine bâti historique des Grands Fonds**

**TEMPORALITÉ**

**COURT, MOYEN ET LONG TERME**



**CONTEXTE**

Au-delà du bâti vernaculaire (cases rurales), le patrimoine bâti historique des Grands Fonds est surtout composé par les vestiges des habitations coloniales : tours de moulins, fours à chaux, etc. Il renvoie principalement à l'industrie sucrière et cannière avec plusieurs édifices bien conservés. Si quelques-uns sont connus et facilement accessibles, la plupart sont plus discrets et largement méconnus du grand public, notamment en raison de leur localisation sur des parcelles privées qui en complique l'accès.

**SECTEURS CIBLES**

L'ensemble du territoire des Grands Fonds est concerné même si les vestiges coloniaux sont plus nombreux sur les franges du massif.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Il semble nécessaire de dresser l'inventaire du patrimoine bâti des Grands Fonds pour le faire connaître auprès de la population (appropriation du patrimoine local) et le valoriser auprès des visiteurs (support potentiel de développement touristique). Cette valorisation passera par la définition des modalités d'accès (foncier privé, voirie, stationnement, etc.) et des aménagements adéquats pour la sécurisation et la « mise en tourisme » des sites (signalétique pédagogique, etc.).

**MISE EN ŒUVRE**

**COURT TERME :**

- Inventaire géolocalisé du patrimoine bâti des Grands Fonds, sur la base de l'inventaire archéologique de la DAC<sup>1</sup>, assorti d'une expertise de l'intérêt et du potentiel de valorisation pour chaque élément répertorié (fiches) pour définir, site par site, le type de valorisation (visite libre / encadrée...) et les aménagements nécessaires éventuels (restauration / sécurisation du monument, accessibilité du site, aménagement des abords, etc.)

**MOYEN TERME :**

- Convention de passage / d'usage avec les propriétaires des parcelles de localisation des vestiges bâtis
- Aménagements d'accessibilité et de sécurisation du public
- Signalétique pédagogique des sites aménagés
- Mise en réseau des sites historiques via les sentiers pédestres

**LONG TERME :**

- Acquisition foncière des sites à enjeux forts (valeur patrimoniale, sensibilité du site, etc.)
- Restauration des sites dégradés (architecture)
- Aménagements de scénographie paysagère et historiques de certains sites (reconstitution historique des abords des monuments, animation culturelle autour des usages passés, etc.)

**ESTIMATION**

- Inventaire du patrimoine bâti : 15-30 000 €

Les travaux de restauration et conservation du patrimoine bâti ou des activités témoin du passé (moulins, fours, lavoirs, poterie...) pourraient ensuite être soutenue par le FEADER<sup>2</sup>, à travers la mesure 7.6 du PO<sup>3</sup> 2014-2020 (si elle est reconduite dans le prochain PO).

<sup>1</sup> DAC : Direction des Affaires Culturelles

<sup>2</sup> FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

<sup>3</sup> PO : Programme Opérationnel Etat / Région

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <p><b>ACTEURS MAJEURS</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• DAC Guadeloupe / Architecte des Bâtiments de France (ABF)</li> <li>• 5 communes du territoire</li> <li>• CARL / Cap Excellence / CANGT (développement touristique)</li> </ul>  |
| <p><b>PARTENAIRES</b></p>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations culturelles du territoire</li> <li>• Région (autorité de gestion du FEADER)</li> </ul>  |
| <p><b>FICHES EN LIEN</b></p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche 4.1 : augmenter l'offre d'espaces publics et de services de proximité dans les polarités rurales</li> <li>• Fiche 6.1 : création d'un fond documentaire du patrimoine culturel</li> <li>• Fiche 8.1 : inventaire et caractérisation du réseau de sentiers</li> <li>• Fiche 8.3 : aménagement et référencement du réseau de sentiers</li> <li>• Fiche 9.1 : définition d'une stratégie touristique globale</li> <li>• Fiche 9.2 : aménagement des sites à portée touristique</li> </ul> |



**AXE 6 : VALORISER LA DIVERSITE DU PATRIMOINE CULTUREL DES GRANDS FONDS, MOTIF DE FIERTE POUR LA POPULATION ET SUPPORT DE RENFORCEMENT DE LA VIE SOCIALE**

**ACTION 6.3 : aménager un « haut lieu » de la culture dans les Grands Fonds**

**TEMPORALITÉ**

**MOYEN ET LONG TERME**



**CONTEXTE**

Aux dires des habitants des Grands Fonds, la transmission de la culture et des traditions populaires propres au territoire n'est pas toujours aisée ; certains aspects de ce patrimoine culturel immatériel tendent à se perdre progressivement, comme les chants de veillées mortuaires par exemple, qui sont de plus en plus rares. La puissance publique ne peut pas palier aux initiatives privées et aux motivations personnelles dans le domaine mais, en revanche, on peut mettre un lieu fédérateur à disposition de ceux qui veulent continuer à faire vivre cette culture et la transmettre. C'est l'idée centrale du projet de création d'un « haut-lieu » de la culture dans les Grands Fonds.

**SECTEURS CIBLES**

A déterminer (de préférence une polarité rurale située en partie centrale des Grands Fonds).

**DESRIPTIF DE L'ACTION**

La création d'un « haut-lieu » de la culture dans les Grands Fonds (type « Maison de la Culture ») permettrait de mettre à disposition des associations culturelles du territoire un équipement phare et fédérateur pour leur permettre de poursuivre leurs activités et/ou se produire en représentations. Ce serait alors un lieu d'organisation de léwoz, concerts, spectacles, ti-kozé, conférences, stages pratiques, master-class, etc. Connue de tous, ce serait alors un lieu facilement identifié par le grand public qui aurait la certitude de pouvoir y assister à des manifestations culturelles fréquentes et variées. On pourrait ainsi imaginer une programmation culturelle sur toute l'année, avec des rendez-vous réguliers, voire hebdomadaires (« les samedis culturels des Grands Fonds » chaque 1<sup>er</sup> samedi du mois par exemple). Si le choix de l'implantation de cet équipement central et fédérateur s'avère délicat au vu du découpage administratif du territoire, ou si le développement du projet nécessite une extension, on pourrait aussi créer plusieurs équipements culturels de ce type, fonctionnant en réseau, avec une programmation commune et harmonisée.

**MISE EN ŒUVRE**

**MOYEN TERME :**

- Etude de faisabilité et de programmation de cet équipement, avec une expertise des besoins & attentes, la définition du type d'équipement souhaitable (bâtiment, espace extérieur, amphithéâtre de verdure, etc.), le choix d'un lieu d'implantation facilement accessible et avec des possibilités de stationnement

**LONG TERME :**

- Acquisition foncière du site d'implantation de l'équipement
- Conception (maîtrise d'œuvre) et travaux d'aménagement du site

**ESTIMATION**

- Etude de programmation : 15-30 000 €

La création de cet équipement peut être soutenue par les fonds européens, tant le FEDER<sup>1</sup> que le FEADER<sup>2</sup>, à travers l'orientation OS 4 du PO<sup>3</sup> 2014-2020 du FEDER (soutien aux projets visant à développer des démarches innovantes et l'attractivité de la destination, ou entrant dans le cadre des « routes de la mémoire ») et des mesures 7.4 (projets d'amélioration du maillage culturel du territoire, lieux de culture et d'accès à l'information dans des espaces conviviaux et chaleureux, favorisant l'échange et la rencontre) et 7.6 du PO 2014-2020 du FEADER (actions de préservation du patrimoine immatériel comme la musique, les traditions, usages et arts populaires, etc.).

<sup>1</sup> FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

<sup>2</sup> FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

<sup>3</sup> PO : Programme Opérationnel Etat / Région

**ACTEURS MAJEURS**

- CARL / Cap Excellence / CANGT (équipement culturel d'intérêt communautaire)
- DAC<sup>4</sup> Guadeloupe
- Commune concernée (en fonction du site d'implantation)

**PARTENAIRES**

- Associations culturelles du territoire
- Région (autorité de gestion du FEDER et du FEADER)

**FICHES EN LIEN**

- Fiche 4.1 : augmenter l'offre d'espaces publics et de services de proximité dans les polarités rurales
- Fiche 6.1 : création d'un fond documentaire du patrimoine culturel
- Fiche 6.4 : harmonisation de la programmation culturelle & sportive
- Fiche 9.1 : définition d'une stratégie touristique globale
- Fiche 9.2 : aménagement des sites à portée touristique
- Fiche 9.3 : création de la Maison du Patrimoine des Grands Fonds



<sup>4</sup> DAC : Direction des Affaires Culturelles

**AXE 6 : VALORISER LA DIVERSITE DU PATRIMOINE CULTUREL DES GRANDS FONDS, MOTIF DE FIERTE POUR LA POPULATION ET SUPPORT DE RENFORCEMENT DE LA VIE SOCIALE**

**ACTION 6.4 : harmoniser la programmation culturelle et sportive sur tout le territoire**

**TEMPORALITÉ**

**COURT, MOYEN ET LONG TERME**



**CONTEXTE**

Pour être pleinement vivante, bien appropriée par les habitants et reconnue par le grand public (résidents du département et visiteurs), la culture des Grands Fonds a besoin d'être portée par le plus possible de manifestations de tous types (concerts, léwoz, spectacles, conférences, expositions, etc.). La création d'un fond documentaire et d'un « haut lieu » de la culture devraient y contribuer grandement. Mais pour cela, le territoire des Grands Fonds doit aussi apparaître comme une véritable entité, forte d'une identité commune, et ce message n'est pas vraiment crédible si la programmation culturelle n'est pas harmonisée sur l'ensemble du territoire, avec des manifestations organisées de manière dissociée et pouvant parfois se « télescoper » dans le calendrier en fonction des structures organisatrices et des communes où elles se déroulent. Cela vaut pour les manifestations culturelles mais également sportives (la Ronde d'Or, le Trail des Grands Fonds "Mémorial Jean-Bart", le Rallye des Grands Fonds, etc.).

**SECTEURS CIBLES**

L'ensemble du territoire des Grands Fonds est concerné.

**DESRIPTIF DE L'ACTION**

Le public doit pouvoir assister à l'ensemble des manifestations culturelles et sportives qui se déroulent sur le territoire des Grands Fonds sans avoir à choisir entre deux manifestations qui se dérouleraient simultanément. Pour cela il faut une mise en commun sur un même calendrier de l'ensemble des manifestations prévues sur l'année, ce qui pourrait donner lieu à l'édition de supports de communication (flyers) pour faire connaître ce programme unifié. En apparaissant dans ce programme, chaque événement gagnerait en visibilité pour le grand public. Dans l'idéal, il faudrait également que ce programme culturel des Grands Fonds soit élaboré en cohérence avec les dates des grandes manifestations des 5 communes, afin qu'un habitant n'ait pas à choisir entre une manifestation dans les Grands Fonds et la fête patronale du bourg de sa commune par exemple. La « journée culturelle des Grands Fonds », qui a été organisée pour la première fois en juillet 2017 sur le site de Mannanbwa (Grands Fonds, Sainte-Anne), pourrait être reconduite chaque année et s'inscrire comme une date-clé de cette programmation culturelle unifiée.

**MISE EN ŒUVRE**

**COURT TERME :**

- Mise en commun des dates des manifestations culturelles et sportives et mise au point d'un calendrier unitaire (atelier de travail avec tous les organisateurs connus à ce jour)
- Edition d'un flyer annuel pour faire connaître la programmation culturelle des Grands Fonds

**MOYEN TERME :**

- Création d'une structure centralisatrice de pilotage de la programmation culturelle des Grands Fonds (au sein de l'Office du Tourisme de la CARL par exemple)

**LONG TERME :**

- Transfert de la compétence culturelle à la structure de gouvernance créée pour le territoire des Grands Fonds

**ESTIMATION**

Sans objet

**ACTEURS MAJEURS**

- Service d'animation culturelle de la CARL (ou un autre EPCI<sup>1</sup> du territoire : Cap Excellence / CANGT)

<sup>1</sup> EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

- Associations culturelles et sportives du territoire
- Offices du Tourisme (CARL / Cap Excellence / CANGT)
- 5 communes du territoire (affaires culturelles)

**PARTENAIRES**

- DAC<sup>2</sup> Guadeloupe

**FICHES EN LIEN**

- Fiche 6.3 : aménagement d'un « haut lieu » de la culture
- Fiche 9.1 : définition d'une stratégie touristique globale
- Fiche 10.1 : mise en place d'une structure de gouvernance

**FRANCE-ANTILLES**  
www.franceantilles.fr

**TRAIL - TRAIL DES GRANDS-FONDS (5E MANCHE DU CHALLENGE)**

**Les traileurs ne perdent pas le Nord**

Sylvain PIGEAU Samedi 29 décembre 2018



Même s'il ne l'avoue pas, Emeric Coissard visera la gagne ce dimanche. En espérant qu'il n'y ait pas d'imprévus. (Photo d'archive : Karine MELE)

**Plus de 200 traileurs sont attendus, ce dimanche à Dubisquet aux Abymes, à partir de 8 heures pour le trail des Grands-Fonds. Cette année, deux parcours sont proposés (10 et 22 km) et beaucoup espèrent, comme Emeric Coissard, vainqueur à Petit-Bourg il y a un mois, ne pas subir d'erreurs de parcours.**

<sup>2</sup> DAC : Direction des Affaires Culturelles

**Championnats de la Guadeloupe 2017**

Dimanche 17 décembre 2017  
Départ 8h00 à Boricaud ABYMES

**Trail des Grands Fonds** *Mémorial Jean-Bart*

**SUPER U** Carrefour Bains, 97131 Petit Canal

**Le Combat de Gabriel** ASSOCIATION D'ARTS AUX ENFANTS - CENTRE DE CULTURE

**ABYMES** vers l'Excellence

**SICAPAG** Guadeloupe

**POWERADE**

**PLAN**  
*Paysage*  
des  
**GRANDS**  
FONDS

**SAMEDI 1<sup>ER</sup> JUILLET**  
**1<sup>ÈRE</sup> JOURNÉE CULTURELLE DES GRANDS FONDS**  
TERRAIN MANNANBWA AUX GRANDS FONDS SAINTE-ANNE

**AU PROGRAMME :**

MARCHE DÉCOUVERTE DES GRANDS FONDS, EXPO-VENTE DE PRODUITS ET D'ARTISANAT,  
ATELIERS CULINAIRES, JEUX TRADITIONNELS, CONFÉRENCE-DÉBAT,  
PROMENADE À DOS D'ÂNE, CONTES CRÉOLES, LEWOZ, ...

Email: [ppgf@rivieradulevant.fr](mailto:ppgf@rivieradulevant.fr)  
Tél. : 0590 48 47 47

[www.rivieradulevant.fr](http://www.rivieradulevant.fr)  
La Riviera du Levant

**Fédération Française du Sport Automobile** **FFSA** / **LIGUE SPORT AUTOMOBILE GUADELOUPE**

**35<sup>ÈME</sup> Rallye National des Grands-Fonds Pierre MATHURIN**

15 - 16 et 17 juin 2018

**PROGRAMME OFFICIEL**

**HOTEL DE VILLE**

**AXE 6 : VALORISER LA DIVERSITE DU PATRIMOINE CULTUREL DES GRANDS FONDS, MOTIF DE FIERTE POUR LA POPULATION ET SUPPORT DE RENFORCEMENT DE LA VIE SOCIALE**

**ACTION 6.5 : valoriser les savoir-faire du jardin créole en tant que patrimoine des Grands Fonds**

**TEMPORALITÉ**

**COURT ET MOYEN TERME**



**CONTEXTE**

Après l'abolition définitive de l'esclavage (1848), les Grands Fonds, peu mis en valeur auparavant, ont été voués largement à la petite agriculture de subsistance. Progressivement, une multitude de jardins créoles ont été mis en culture et le territoire est devenu le grenier de la Grande-Terre pendant près d'un siècle. Cette fonction agricole s'est effritée au cours de la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle, sous l'influence d'une forte périurbanisation de l'espace. Pour autant, les jardins créoles des Grands Fonds n'ont pas totalement disparu et on en voit encore çà et là au détour d'une coulée pâturée. Si leur rôle économique est faible désormais, leur rôle social reste fort. La forme traditionnelle du jardin créole subsiste encore dans les Grands Fonds, et à l'heure où la permaculture, l'agriculture biologique ou encore les productions locales à circuit de distribution court sont mises au-devant de la scène internationale, les jardins créoles peuvent être pris en exemple car ils respectent tous ces principes depuis des siècles.

**SECTEURS CIBLES**

L'ensemble du territoire des Grands Fonds est concerné, aussi bien les coulées (ignames, madères, bananes, légumes France, etc.) que sur les mornes (manioc, agrumes, etc.).

**DESSCRIPTIF DE L'ACTION**

Les savoir-faire du jardin créole et les jardins eux-mêmes doivent être considérés comme un pan du patrimoine culturel et historique des Grands Fonds. Cela signifie que le jardin créole doit figurer dans l'inventaire et le fond documentaire dédié au patrimoine culturel des Grands Fonds, mais aussi donner lieu à des manifestations spécifiques. On pourrait aussi en faire un support pour le développement de l'agritourisme, à destination des habitants du territoire (appropriation du patrimoine local, transmission intergénérationnelle, etc.) comme des visiteurs.

L'action concerne principalement la valorisation du jardin créole en tant que patrimoine culturel des Grands Fonds. Mais le jardin créole est aussi et avant tout un espace de production agricole qui est d'ailleurs encouragé par le FEADER<sup>1</sup> à travers un des volets de la mesure 10.1, parmi le panel de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) encouragées par le PO 2014-2020. A ce titre, les agriculteurs peuvent toucher des subventions européennes pour l'exploitation de jardins créoles (sous certaines conditions techniques : 0,5 ha de surface unitaire maximale, sans engrais chimique ni traitement phytosanitaire, en entretien mécanique ou manuel seulement, avec 40 à 60% de plantes alimentaires, 5 à 20% de plantes ornementales, 5 à 20% de plantes médicinales et 1 à 5% de plantes de bordures, avec 3 espèces minimum pour chacune de ces catégories).

**MISE EN ŒUVRE**

**COURT TERME :**

- Inventaire géolocalisé des plus beaux jardins créoles
- Création de manifestations autour de la thématique, de type concours du plus beau jardin créole des Grands Fonds

**MOYEN TERME :**

- Intégration de la thématique des jardins créoles dans le fond documentaire du patrimoine culturel des Grands Fonds
- Desserte des plus beaux jardins créoles par le réseau de sentiers pédestres

**ESTIMATION**

- Inventaire des jardins créoles : 15-20 000 €

<sup>1</sup> FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

**ACTEURS MAJEURS**

- AGRIGUA<sup>2</sup>
- Chambre d'Agriculture

**PARTENAIRES**

- DAAF<sup>3</sup> Guadeloupe
- Archipel des Sciences (INRA<sup>4</sup>)
- Associations culturelles du territoire
- 5 communes du territoire (affaires culturelles)

**FICHES EN LIEN**

- Fiche 6.1 : création d'un fond documentaire du patrimoine culturel
- Fiche 6.4 : harmonisation de la programmation culturelle & sportive
- Fiche 7.1 : protection du foncier agricole
- Fiche 8.3 : aménagement et référencement du réseau de sentiers
- Fiche 9.1 : définition d'une stratégie touristique globale



Jardins créoles en fond de vallée des Grands Fonds (Sainte-Anne, crédits Aéroworx 2018)

<sup>2</sup> **AGRIGUA** : Association Guadeloupéenne de Recueil d'Informations Géographiques d'Utilité Agricole

<sup>3</sup> **DAAF** : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

<sup>4</sup> **INRA** : Institut National de Recherche Agronomique

OFFICE DE TOURISME DU GOSIER

## LES VISITES GUIDÉES

### Découverte du jardin créole

L'OFFICE DE TOURISME DU GOSIER, en partenariat avec : Caloucaera Guides, et l'association APECA organise une :

### Visite guidée

**Samedi 12 mars 2016 de 8h30 à 12h**

**Parcours :**

- 8h30 Rendez-vous à l'Esplanade de la Rénovation pour un départ en bus
- 9h Arrivée à Port-Blanc au jardin créole de Mme Julienne REMONDE. Découverte de plantes médicinales, fruits et légumes de l'île.
- 10h30 Arrivée à Mare-Gaillard, au jardin de M. Michel GIRARD. Découverte de diverses cultures maraîchères. Intervention de l'APECA. Collation offerte.
- 11h45 Départ en bus en direction de l'Esplanade de la Rénovation - fin de la visite (arrivée 12h)

**Inscriptions obligatoires**  
Office de Tourisme : 0590 84 80 80  
otdugosier@gmail.com  
Nombre de places limitées.  
Tarifs : adulte : 8 € / enfant : 5 €

**A prévoir :** chaussures de marche, chapeau, casquette, bouteille d'eau

Revue des Offres et Offres de la Ville de Gosier  
Alors que l'été 2015 a été un été de 18h - de 1er/11/15 au 30/09/16 - tout au vendredi de 17h et samedi, dimanche/jours fériés de 12h






www.villedugosier.fr

ici le Gosier

@VilleduGosier

Les jardins créoles des Grands Fonds font déjà l'objet d'une certaine valorisation, à travers des visites pédagogiques par exemple, à l'instar de celles organisées par l'Office du Tourisme du Gosier en 2016.



## OBJECTIF DE QUALITE PAYSAGERE #3 :

# EXPLOITER LES RESSOURCES DES PAYSAGES RURAUX DES GRANDS FONDS

*« Il y avait tellement d'oranges ! Les gens venaient en chercher en voiture pour les revendre. Maintenant on ne plante plus rien. Rien ! »* (in « Pawol Gwanfon », Philippe HURGON, 2014)

*« La mondialisation a certainement participé à la transformation des Grands Fonds mais il ne faut pas rester seulement dans la nostalgie. On peut en faire un atout, notamment en développant les productions équitables, écologiques, qui sont très recherchées sur les marchés internationaux désormais. »* (projection-débat de Jabrun Saint-Cyr, 09 mai 2017)

*« Les Grands Fonds méritent d'être visités. C'est une richesse patrimoniale naturelle que nous avons. »* (Edgard FERUS in « Visite de terrain : l'association Kontakaz, Grands Fonds Sainte-Anne », web-doc, La Riviera du Levant - Officiel, 31 juillet 2017)

## LE CONTEXTE

Le souvenir des Grands Fonds comme le « grenier de la Grande-Terre » est vivace dans la mémoire des habitants de cette région. Malgré un net déclin, l'agriculture est toujours identifiée par la population comme le premier secteur économique des Grands Fonds. Les nombreux jardins créoles sont encore aujourd'hui des étendards de cette activité qui fonde l'identité rurale première du territoire, même si ces jardins sont plus rares désormais et souvent relégués à une fonction récréative ou d'appoint.

Au vu de la forte pression foncière qui s'exerce sur les terrains vierges, il y a donc urgence à redonner une valeur économique et sociale tangible aux espaces agricoles en déshérence. Mais les anciens modèles d'exploitation agricole dans les Grands Fonds ne sont plus rentables dans le contexte économique contemporain. Il faut donc développer de nouvelles cultures, inventer de nouveaux modes de valorisation des terres, se positionner sur des niches commerciales porteuses, réorienter et structurer la filière.

Mais les agriculteurs des Grands Fonds ne nous ont pas laissé en héritage que les jardins créoles. Ils sont aussi à l'origine du vaste réseau de sentiers qui sillonnent les Grands Fonds en tous sens, tracés pour accéder aux parcelles cultivées et parfois très éloignées des axes routiers. Avec le recul de l'activité agricole, certains de ces sentiers sont oubliés et s'enfrichent. Ils constituent pourtant un support potentiel extraordinaire de découverte, douce et paisible, des paysages des Grands Fonds. Il y a donc là une base solide pour fonder une politique ambitieuse de développement de l'écotourisme dans les Grands Fonds, à l'instar des initiatives de plusieurs associations locales et porteurs de projets du territoire.

Agriculture et Ecotourisme sont deux piliers prometteurs pour un développement économique durable et pérenne des Grands Fonds, en s'appuyant sur l'identité et la richesse des paysages ruraux et naturels. C'est ce que vise le 3<sup>e</sup> Objectif de Qualité Paysagère du Plan de Paysage des Grands Fonds, en valorisant mieux le terroir spécifique de ce territoire singulier, à travers toutes ses facettes.

## LE PROJET

Habiter et bénéficier d'un cadre de vie agréable et qualitatif est l'un des axes forts du Plan de Paysage des Grands Fonds (OQP 2) ; pour autant, cela ne peut suffire pour organiser le devenir des Grands Fonds. Il semble indispensable de conforter et pérenniser l'agriculture et dans ce but il faut valoriser les atouts du terroir, structurer la profession, relancer les filières traditionnelles d'agroforesterie et permettre l'émergence d'une agroéconomie structurée et dynamique.

Les paysages ruraux sont aussi un levier de développement économique pour les activités touristiques et plus particulièrement l'agrotourisme, l'écotourisme mais aussi pour la filière de randonnée pédestre. Dans ce cadre, il faut valoriser la densité du réseau de sentiers qui sillonnent les Grands Fonds mais pour cela il faut d'abord les inventorier afin de définir ensuite le mode et les outils de leur aménagement, avant de pouvoir les promouvoir auprès du public, en collaboration avec les acteurs de cette filière à structurer.

Mais la stratégie touristique à définir et mettre en œuvre dans les Grands Fonds dépasse largement la seule problématique des sentiers de découverte des paysages et doit notamment intégrer la valorisation des sites emblématiques qu'il faudra aménager pour améliorer leur accessibilité et leur visibilité auprès des visiteurs et résidents. La création d'une « Maison du Patrimoine » pourra être un outil pertinent et efficace dans ce but.

## 3 AXES DECLINES EN 12 ACTIONS

- **Axe 7 : PERENNISER L'AGRICULTURE DANS LES GRANDS FONDS EN VALORISANT LES ATOUTS DU TERROIR**
  - Protéger le foncier agricole au cœur des Grands Fonds
  - Rechercher et développer de nouveaux modes de production et de variétés horticoles adaptés au terroir et au contexte socio-économique
  - Relancer, redynamiser les filières traditionnelles d'agroforesterie des Grands Fonds
  - Structurer la profession agricole et les circuits de distribution des productions horticoles des Grands Fonds
  - Développer les métiers de l'artisanat d'art et de l'agro-transformation
  
- **Axe 8 : VALORISER LA DENSITE ET LA DIVERSITE DU RESEAU DE SENTIERS, SUPPORT DE DECOUVERTE LUDIQUE, TOURISTIQUE ET PEDAGOGIQUE DES PAYSAGES**
  - Recenser et caractériser le réseau de sentiers pédestres des Grands Fonds
  - Élaborer un référentiel technique pour l'aménagement et l'équipement des sentiers
  - Aménager et référencer le réseau de sentiers pédestres des Grands Fonds
  - Développer et structurer les métiers liés aux sports de nature et à la découverte ludique et culturelle des paysages des Grands Fonds



- **Axe 9 : DEVELOPPER UNE STRATEGIE DE PROMOTION TOURISTIQUE ET CULTURELLE DES GRANDS FONDS, DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE**
  - Définir une stratégie touristique globale des Grands Fonds et ses filières
  - Aménager les sites emblématiques à portée touristique
  - Créer une « Maison du Patrimoine » des Grands Fonds

**AXE 7 : PERENNISER L'AGRICULTURE DANS LES GRANDS FONDS EN VALORISANT LES ATOUTS DU TERROIR**
**ACTION 7.1 : protéger le foncier agricole au cœur des Grands Fonds**
**TEMPORALITÉ**
**COURT, MOYEN ET LONG TERME**

**CONTEXTE**

Au lendemain de l'abolition de l'esclavage, les Grands Fonds sont devenus le grenier de la Grande-Terre, grâce à une intense valorisation agricole du massif. Mais au cours des dernières décennies, le territoire a perdu progressivement une bonne part de sa vitalité agricole, au profit d'un important développement de l'urbanisation qui a provoqué le morcellement et parfois l'enclavement des parcelles cultivées, compliquant leur exploitation (qui n'était déjà pas aisée à cause du relief très vallonné) et réduisant leur rentabilité économique. Ainsi, seule la « petite agriculture traditionnelle » subsiste aujourd'hui dans les Grands Fonds, dédié principalement au système de polyculture-élevage (bovin et avicole). Mais le foncier agricole reste soumis à une forte pression foncière et au mitage bâti illicite. Dans un contexte régional de forte érosion des terres cultivées (perte de 10 000 ha de SAU<sup>1</sup> entre 2000 et 2010) les objectifs du SAR<sup>2</sup> en matière de « gel » de la sole agricole, se font l'écho régional des enjeux locaux de préservation de l'identité rurale des Grands Fonds.

**SECTEURS CIBLES**

Terrains agricoles sur l'ensemble du territoire des Grands Fonds, et plus particulièrement sur les secteurs où la pression urbaine est forte (marges Ouest et Sud).

**DESRIPTIF DE L'ACTION**

On ne peut pas viser la pérennité de l'identité rurale des paysages des Grands Fonds s'il n'y a (presque) plus de terres cultivées ou pâturées. La première action à mener est donc de protéger fermement ce qui reste des terres agricoles sur le territoire, voire viser le retour de parcelles urbaines à leur vocation agricole antérieure quand cela est possible. Cette action se traduit surtout au niveau des documents d'urbanisme locaux (PLU<sup>3</sup>, SCOT<sup>4</sup>), en lien avec l'exercice effectif de la compétence de police de l'urbanisme pour veiller à l'application effective et le respect de ces documents sur le terrain. La redynamisation de l'agriculture locale (adaptation des modèles cultureux et économiques, développement de nouvelles filières, développement de l'agritourisme, etc.) sera également un allié majeur pour lutter efficacement contre la pression foncière qui s'exerce sur les terres cultivées des Grands Fonds. Il faudrait également lutter contre la rétention du foncier agricole de manière que les jeunes exploitants puisse bénéficier de surfaces à cultiver dans les Grands Fonds.

**MISE EN ŒUVRE**
**COURT TERME :**

- Renforcement des contrôles de police de l'urbanisme pour lutter contre le mitage bâti des terres agricoles

**MOYEN TERME :**

- Harmonisation des stratégies de protection du foncier agricole entre les 5 PLU, sur la base de l'exploitation réelle des parcelles (DCEA<sup>5</sup>) et de la valeur agronomique des sols, avec pour principe de préserver le potentiel de production, en application des objectifs du SAR et des directives de la CDPENAF<sup>6</sup>
- Intégration d'objectifs ambitieux en matière de protection du foncier agricole et de redynamisation de l'agriculture dans les futurs SCOT des 3 EPCI<sup>7</sup> (CARL, Cap Excellence, CANGT)
- Partenariat avec la SAFER<sup>8</sup> et/ou l'EPF<sup>9</sup> de Guadeloupe pour le portage du foncier agricole à mettre à disposition des jeunes agriculteurs

<sup>1</sup> SAU : Superficie Agricole Utilisée

<sup>2</sup> SAR : Schéma d'Aménagement Régional

<sup>3</sup> PLU : Plan Local d'Urbanisme

<sup>4</sup> SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

<sup>5</sup> DCEA : Délimitation et Caractérisation des Espaces Agricoles

<sup>6</sup> CDPENAF : Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

<sup>7</sup> EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

<sup>8</sup> SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

<sup>9</sup> EPFL : Etablissement Public Foncier

**LONG TERME :**

- Transfert de la compétence Agriculture à la future structure de gouvernance des Grands Fonds
- Mise en œuvre d'une procédure de ZAP<sup>10</sup> multisite sur les ensembles fonciers agricoles les plus intéressants (étude de définition du périmètre, concertation, création de la ZAP par arrêté préfectoral, traduction dans les documents d'urbanisme locaux), ou d'un PAEN<sup>11</sup>, outil complémentaire des ENS<sup>12</sup> qui permet de protéger les terres agricoles et naturelles face à l'étalement urbain, afin de conserver une activité agricole pérenne et fonctionnelle ainsi que des espaces naturels et des paysages de qualité
- Edition de supports de communication adaptés à diffuser aux visiteurs sur et hors du département, pour promouvoir les Grands Fonds, leurs paysages et leur patrimoine culturel (dépliant, brochure, livre...)

**ESTIMATION**

Sans objet

**ACTEURS MAJEURS**

- 3 EPCI (CARL, Cap Excellence, CANGT)
- 5 communes (Service Urbanisme & ADS<sup>13</sup>)
- Services de la Police de l'Urbanisme (compétence communale)

**PARTENAIRES**

- DAAF<sup>14</sup> Guadeloupe (données DCEA & valeur agronomique des sols, secrétaire de la CDPENAF + autorité de contrôle des ZAP)
- Département (porteur potentiel des PAEN et pilote du plan d'actions résultant)
- SAFER
- EPF

**FICHES EN LIEN**

- Fiche 1.1 : lutte contre le mitage bâti et l'urbanisation linéaire
- Fiche 7.2 : développement de nouveaux modes de production
- Fiche 7.3 : redynamisation des filières d'agroforesterie
- Fiche 9.1 : définition d'une stratégie touristique globale
- Fiche 10.1 : mise en place d'une structure de gouvernance
- Fiche 10.2 : harmonisation des projets & des règlements d'urbanisme
- Fiche 11.1 : renforcement des actions de police de l'urbanisme

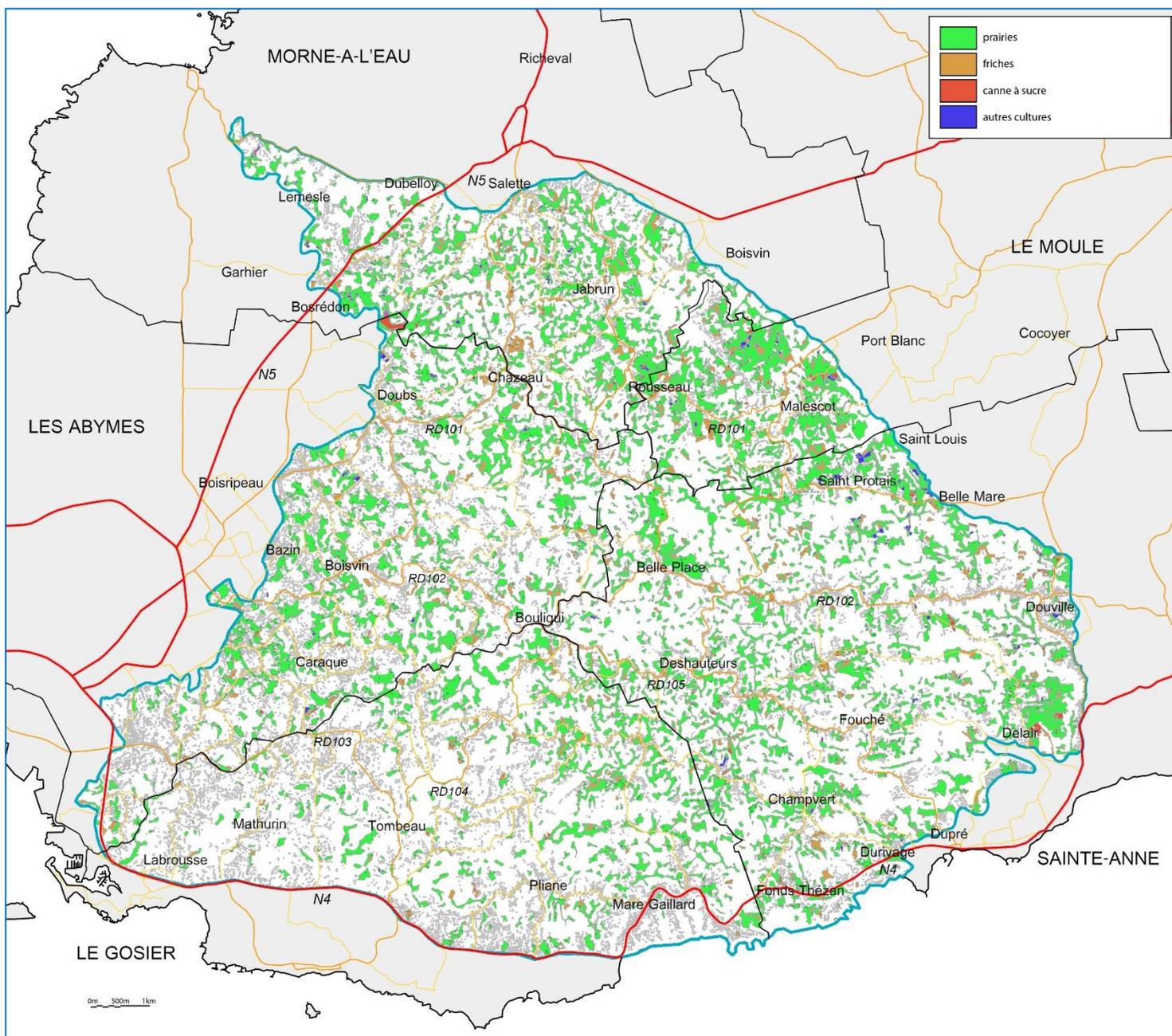
<sup>10</sup> ZAP : Zone Agricole Protégée

<sup>11</sup> PAEN : périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains

<sup>12</sup> ENS : Espaces Naturels Sensibles

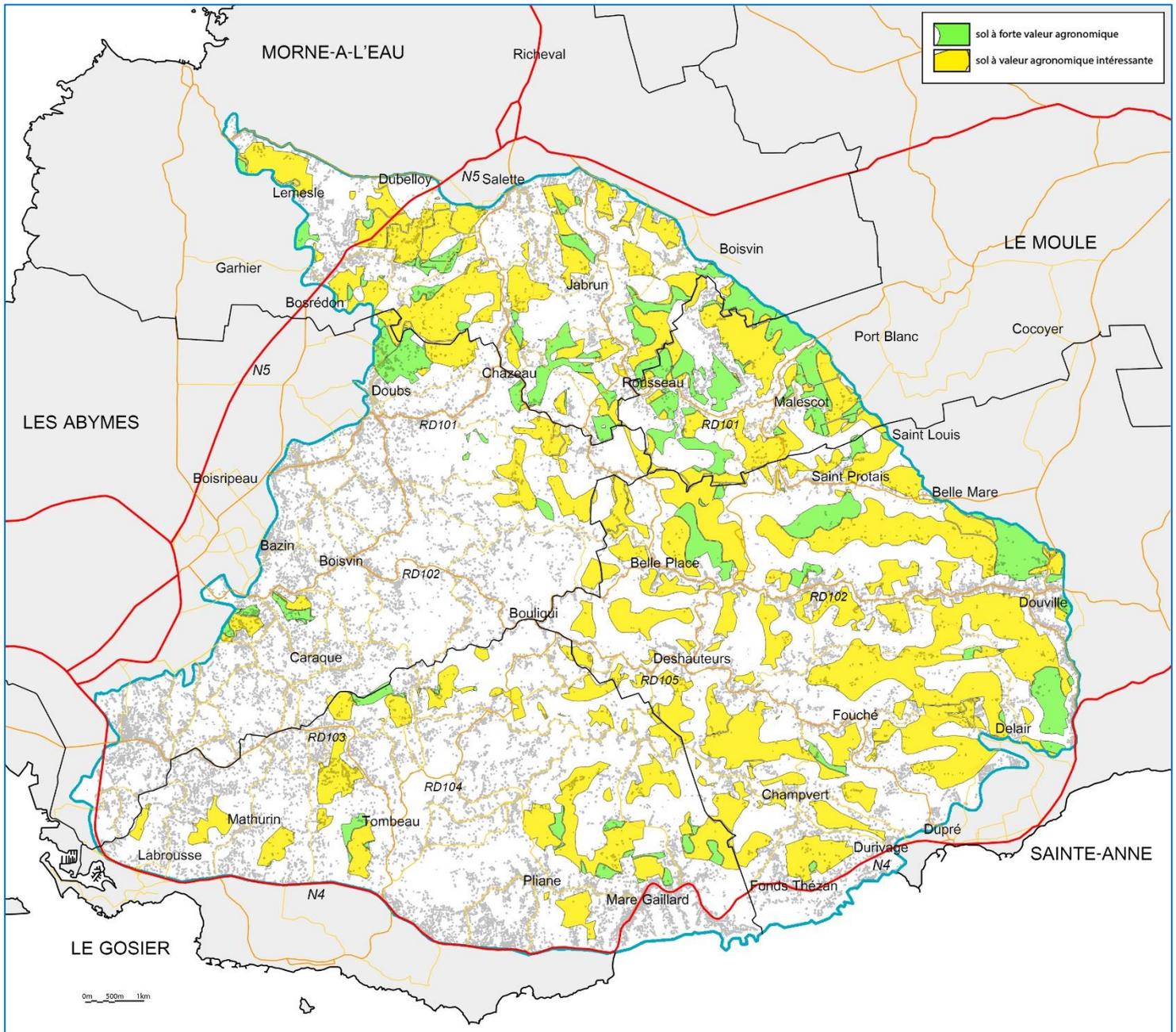
<sup>13</sup> ADS : Application du Droit des Sols

<sup>14</sup> DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



Carte de la Délimitation et de la Caractérisation des espaces agricoles (DCEA) en 2013 (selon Karugéo)

*Les prairies d'élevage constituent, de loin, l'utilisation la plus fréquente des terres agricoles des Grands Fonds. C'est une forme de déprise de l'activité agricole sur le territoire qui était autrefois largement voué aux cultures maraîchères. Et pourtant, la qualité agronomique des sols (voir carte suivante), qui plus est sans pollution à la chlordécone, permettrait un panel bien plus large de cultures en complément de l'élevage, à condition de réunir les conditions pour une redynamisation de l'agriculture dans les Grands Fonds.*



Carte de la valeur agronomique des sols sur le territoire des Grands Fonds (selon Karugé / DAAF, 2015)

**AXE 7 : PERENNISER L'AGRICULTURE DANS LES GRANDS FONDS EN VALORISANT LES ATOUTS DU TERROIR**
**ACTION 7.2 : rechercher et développer des variétés horticoles et de nouveaux modes de production adaptés au terroir et au contexte socio-économique**
**TEMPORALITÉ**
**MOYEN TERME**

**CONTEXTE**

Au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, les Grands Fonds étaient le grenier de la Grande-Terre, grâce à une intense valorisation agricole du massif. Mais au cours des dernières décennies, le territoire a perdu progressivement une bonne part de sa vitalité agricole, au profit d'un important développement de l'urbanisation qui a provoqué le morcellement et parfois l'enclavement des parcelles cultivées, compliquant leur exploitation (qui n'était déjà pas aisée à cause du relief très vallonné) et réduisant leur rentabilité économique. Ainsi, seule la « petite agriculture traditionnelle » subsiste aujourd'hui dans les Grands Fonds, dédié principalement au système de polyculture-élevage (bovin et avicole). La topographie et la taille des parcelles empêchent le développement de l'agriculture intensive moderne presque partout dans les Grands Fonds. Pourtant, la bonne valeur agronomique globale des sols et l'absence de pollution au chlordécone sont des atouts forts du terroir des Grands Fonds et incitent à trouver les voies et moyens pour redonner une vitalité et une rentabilité économique à l'agriculture sur le territoire.

**SECTEURS CIBLES**

Coulées et crêtes agricoles sur l'ensemble du massif des Grands Fonds.

**DESSCRIPTIF DE L'ACTION**

Cette action concerne surtout un travail de recherche appliquée au monde agricole guadeloupéen, sur plusieurs axes :

- Quelles cultures produire dans les Grands Fonds ?
- Quelles techniques et quels systèmes d'exploitation sont les mieux adaptés et les plus rentables pour ces productions ?
- Comment mieux lutter contre les ravageurs et parasites locaux qui ont concouru à la perte de vitalité de l'agriculture dans les Grands Fonds ?

Ces 3 axes de recherche sont intimement liés et gagneraient à être menés simultanément, si possible par un même groupe d'acteurs travaillant en pleine cohérence, avec une bonne mutualisation des résultats. Ces 3 axes de recherche sont des thématiques prioritaires mais qui pourront donner lieu à d'autres approches éventuelles en fonction des pistes explorées.

L'INRA<sup>1</sup> mène déjà un programme de recherche pour favoriser la pérennité et la résilience de l'agriculture familiale en milieu tropical insulaire, notamment à travers le programme de recherche GAIA-TROP, intégré dans l'un des deux grands axes de recherche de l'INRA Antilles-Guyane : « Agroécologie intégrée des agrosystèmes tropicaux humides - *contribution à l'innovation pour la sécurité alimentaire et la santé publique* ». Ce travail est cohérent avec l'ambition portée par la Région Guadeloupe en faveur de l'APEBA<sup>2</sup>.

**MISE EN ŒUVRE**

- Programme de recherche de variétés horticoles à bonne valeur ajoutée (variétés oubliées ou rares d'ignames par exemple, essais de production de vanille ou de fleurs coupées, etc.) et bien adaptées au contexte agronomique des Grands Fonds
- Programme de recherche appliquée aux filières agricoles porteuses dans le contexte économique régional et qui soient adaptées au terroir des Grands Fonds, ainsi que les modes culturaux et systèmes de production adaptés à ces filières
- Programme de recherche pour définir les méthodes de lutte intégrée contre les ravageurs et parasites des cultures (fourmi manioc, achatine, cochenilles, etc.)

**FINANCEMENT**

Ces travaux de recherches techniques et socio-économiques peuvent être soutenus financièrement par le FEADER<sup>3</sup> au titre des mesures 16.2 (accompagnement de projets pilotes et développement de nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques) et 16.7 (aide à la mise en œuvre de

<sup>1</sup> INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

<sup>2</sup> APEBA : Agriculture de Petite Echelle Bioéconomique et Agroécologique

<sup>3</sup> FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

stratégies locales de développement) du PO<sup>4</sup> 2014-2020, tant pour les recherches elles-mêmes que pour les actions de formation ultérieures auprès des agriculteurs du territoire. La mise en culture de ces nouvelles productions peut bénéficier ensuite d'aides dans le cadre du POSEI<sup>5</sup>, au titre de la mesure 4 (POSEI France 2018) en faveur des productions végétales de diversification.

Cette action pourrait être éligible également à un soutien financier du Plan de Convergence et de Transformation (PCT) de la Guadeloupe 2019-2028 (volet Territoires d'innovation et de rayonnement, objectif 4, axe 1) qui vise entre autres à reterritorialiser l'agriculture et développer les productions de diversification dans les filières animales et végétales afin de répondre à la consommation locale. Pour prétendre à une aide au titre du PCT, cette action devra faire l'objet d'une fiche intégrée au prochain Contrat de Convergence 2023-2026.

**ACTEURS MAJEURS**

- INRA-CIRAD<sup>6</sup>
- CARL / Cap Excellence / CANGT (au titre des PCAET<sup>7</sup>)

**PARTENAIRES**

- Région Guadeloupe (autorité de gestion du FEADER + programme APEBA)
- DAAF<sup>8</sup> Guadeloupe (autorité de gestion du POSEI)
- Chambre d'Agriculture
- Syndicats agricoles et associations de producteurs

**FICHES EN LIEN**

- Fiche 7.1 : protection du foncier agricole
- Fiche 7.3 : redynamisation des filières d'agroforesterie
- Fiche 7.4 : structuration de la profession agricole et des circuits de distribution
- Fiche 7.5 : développement de l'artisanat d'art et de l'agro-transformation

**FRANCE-ANTILLES**  
[www.franceantilles.fr](http://www.franceantilles.fr)
**La charrue encore pratique**

Lundi 03 décembre 2018



Il y a des pratiques qui perdurent encore malgré la mécanisation. C'est le cas du labourage à l'aide de charrue à boeufs. Cette technique était, avec le labourage manuel à l'aide d'une fourche les deux techniques qui existaient avant la mécanisation. Elles ont laissé place au labourage mécanique qui se fait par tracteur motorisé. Mais dans le quartier de Saint-Prottais à Sainte-Anne, on a pu voir récemment Christian Vainqueur, un passionné de boeufs-tirants, en train de labourer une surface. Selon ses explications, c'est une manière de permettre à ses bêtes de faire de l'exercice et aussi parce que cette technique convient mieux au sol qu'il cultive. Elle est aussi plus écologique. En plus, c'est aussi un moyen pour le conducteur de l'attelage et pour celui qui dirige la charrue de pratiquer une activité physique qui demande beaucoup d'énergie.

*Réappropriation de techniques culturelles ancestrales pour tenir compte du contexte agronomique des Grands Fonds (ici à Saint-Prottais)*

<sup>4</sup> PO : Programme Opérationnel Etat / Région

<sup>5</sup> POSEI : Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité

<sup>6</sup> CIRAD : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

<sup>7</sup> PCAET : Plan Climat Air-Énergie Territorial

<sup>8</sup> DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

**AXE 7 : PERENNISER L'AGRICULTURE DANS LES GRANDS FONDS EN VALORISANT LES ATOUTS DU TERROIR**
**ACTION 7.3 : relancer, redynamiser les filières traditionnelles d'agroforesterie des Grands Fonds**
**TEMPORALITÉ**
**MOYEN ET LONG TERME**

**CONTEXTE**

Au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, les Grands Fonds étaient le grenier de la Grande-Terre, grâce à une intense valorisation agricole du massif. Cette production concernait essentiellement les cultures maraîchères et fruitières. Mais auparavant, au cours de son histoire, le territoire des Grands Fonds a aussi un espace de production de café et de cacao qui profitaient ici de conditions plus fraîches et ombragées que sur le reste de la Grande-Terre (avant que ces cultures ne soient concentrées en Côte Sous-le-Vent et en Sud Basse-Terre au milieu du 19<sup>e</sup> siècle). Presque abandonnées en Guadeloupe au cours de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, ces cultures tendent à trouver un nouvel essor aujourd'hui aux Antilles, à la recherche de produits de qualité exceptionnelle, contrastant avec les grandes productions mondiales standardisées. Il y a donc là un créneau potentiel pour les Grands Fonds où le café et le cacao pourraient à nouveau être cultivés.

De même, les Grands Fonds alimentent, il n'y a pas si longtemps que ça encore, une véritable filière-bois, avec des boisements exploités, des scieurs et des ateliers de découpes de planches pour la construction. Deux espèces étaient surtout exploitées : le Poirier pays (*Tabebuia heterophylla*) pour faire les planches de bardage des cases, et l'Acajou amer (*Cedrela odorata*) pour la charpente des cases. Aujourd'hui, quand on vient à couper un arbre, il faut faire venir un professionnel de Deshaies qui se déplace avec son matériel de découpe et qui débite les planches et madriers sur place. Dans un objectif de relance de la filière-bois en Guadeloupe, affiché au terme du Diagnostic forestier de Guadeloupe (2014), cette filière pourrait être redynamisée aussi dans les Grands Fonds. Le Palmier-balai (*Coccothrinax barbadensis*), bien présent au cœur des boisements du territoire, est également utilisé pour la confection de balais traditionnels et de sacs « makout ».

**SECTEURS CIBLES**

Espaces boisés sur l'ensemble des Grands Fonds.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Qu'il s'agisse de la filière-bois, de l'exploitation des ressources forestières pour l'artisanat, ou des cultures en sous-bois (cacao, café, vanille, etc.), voire l'apiculture également, ces productions diverses s'inscrivent dans une même logique : le développement (on pourrait dire la réappropriation) d'un modèle intégré d'agroforesterie où la ressource sylvicole est gérée de manière durable et comme un écrin pour des productions complémentaires. Ce système de production était répandu en Guadeloupe auparavant et perdure ponctuellement sur les hauteurs de la Côte Sous-le-Vent. Un modèle spécifique est à définir pour les Grands Fonds, adapté à la typologie et à la valeur écologique des boisements (il n'est pas question d'avoir un quelconque impact sur les secteurs sensibles et les réservoirs de biodiversité) et au contexte socio-économique local. Cette filière aura l'avantage d'être complémentaire de l'agriculture maraîchère et de l'élevage pour participer à la pérennisation de l'identité rurale des paysages des Grands Fonds, à travers la valorisation de leur potentiel économique. Cette action pourrait être un moyen pour remettre en cultures les parcelles agricoles en friches (dites « incultes ») inventoriées par la DAAF<sup>1</sup> Guadeloupe.

**MISE EN ŒUVRE**
**MOYEN TERME :**

- Etude de faisabilité de la relance et la structuration de la filière-bois sur le territoire des Grands Fonds (comprenant le zonage des boisements qui se prêtent à l'exploitation sylvicole sans impacter la richesse écologique des milieux naturels)
- Programme de recherche et de développement pour la production de café et cacao dans les Grands Fonds
- Etude de développement de la filière apicole dans les Grands Fonds

**LONG TERME :**

- Structuration des filières de production
- Conventions foncières avec les propriétaires des espaces boisés

<sup>1</sup> DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>FINANCEMENT</b>     | <p>Au même titre que pour les autres cultures (voir fiche 7.2), les cultures d'agroforesterie peuvent bénéficier d'aides financières du FEADER<sup>2</sup> (mesures 16.2 et 16.7 : recherche &amp; développement) et du POSEI<sup>3</sup> (mesure 4 : soutien aux productions végétales de diversification). Mais l'agroforesterie fait aussi l'objet d'une mesure spécifique du FEADER (mesure 8.2 du PO<sup>4</sup> 2014-2020) qui concerne autant la réalisation de cultures sous un boisement existant que la mise en place d'un système agroforestier par plantation d'arbres. L'installation de ruches en sous-bois afin de favoriser la pollinisation d'espèces forestières est également soutenue par cette mesure, en complément d'un des alinéas de la mesure 10.1 qui est spécialement consacré au développement de l'apiculture raisonnée.</p> |
| <b>ACTEURS MAJEURS</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• ONF<sup>5</sup></li> <li>• INRA<sup>6</sup>- CIRAD<sup>7</sup></li> <li>• APIGUA<sup>8</sup></li> <li>• CARL / Cap Excellence / CANGT (au titre de leur compétence de développement économique du territoire)</li> </ul>  |
| <b>PARTENAIRES</b>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Département (pilote du Diagnostic des forêts de la Guadeloupe)</li> <li>• Région (autorité de gestion du FEADER)</li> <li>• DAAF Guadeloupe (autorité de gestion du POSEI)</li> <li>• Parc National (au titre des activités dans l'aire optimale d'adhésion)</li> </ul>   |
| <b>FICHES EN LIEN</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche 2.1 : contrôle des défrichements</li> <li>• Fiche 2.3 : « reboiser » les Grands Fonds</li> <li>• Fiche 7.5 : développement de l'artisanat d'art et de l'agro-transformation</li> </ul>  |

<sup>2</sup> **FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le développement Rural

<sup>3</sup> **POSEI** : Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité

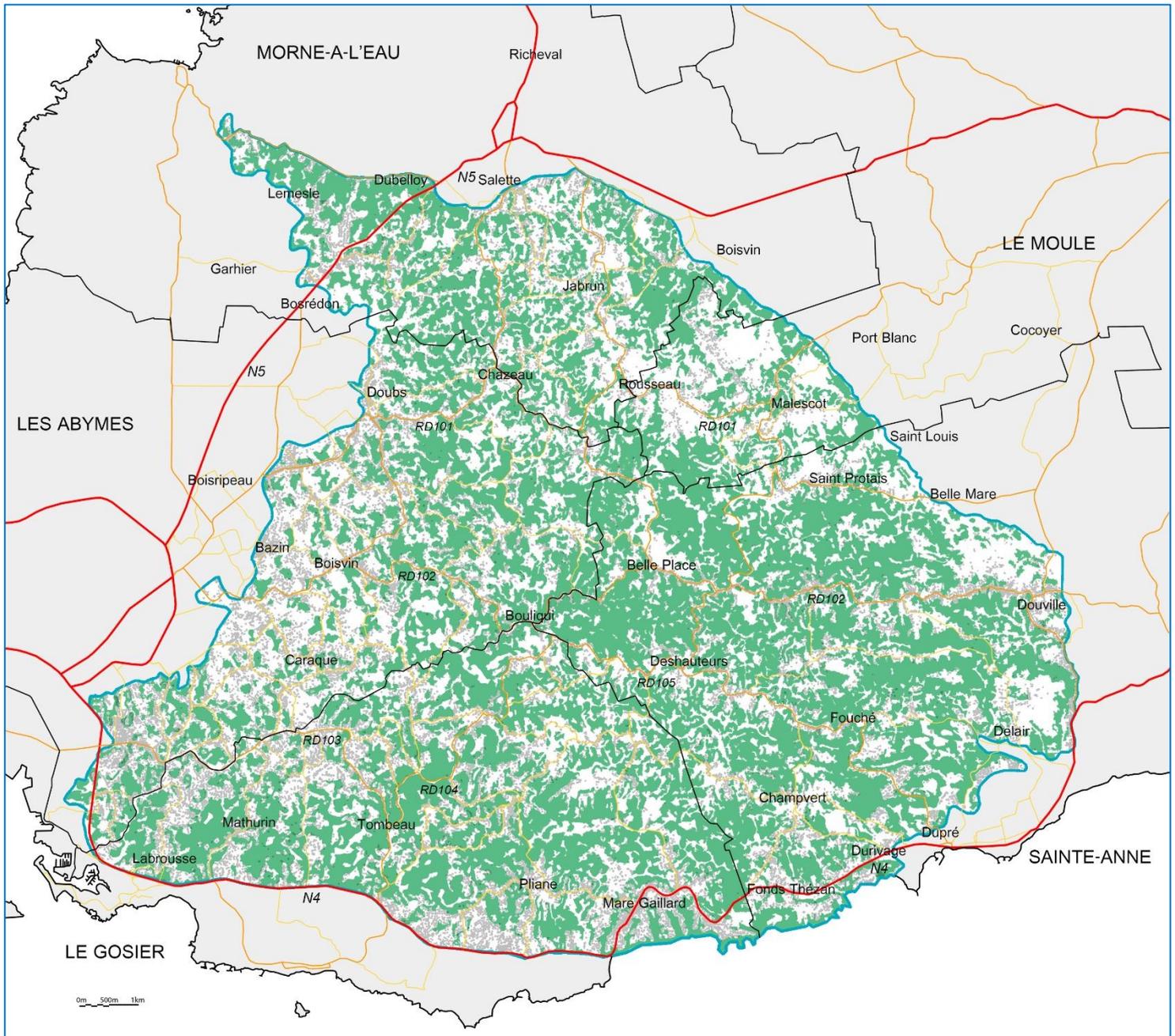
<sup>4</sup> **PO** : Programme Opérationnel Etat / Région

<sup>5</sup> **ONF** : Office National des Forêts

<sup>6</sup> **INRA** : Institut National de la Recherche Agronomique

<sup>7</sup> **CIRAD** : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

<sup>8</sup> **APIGUA** : Association des Apiculteurs de Guadeloupe



Couverture forestière des Grands Fonds en 2010 (selon IGN / Département, 2015)

2 ● FA GUADELOUPE ● JEUDI 24 JANVIER 2019

# LE FAIT DU JOUR



Les stagiaires de la formation préparent les plants de cacao, de vanille et de café, pour que, en fin de session, ils puissent être transférés dans le milieu forestier. (Photo : Assofwi)

## Changez de carrière pour planter de la vanille, du café, ou du cacao

*Ils sont une quinzaine cette année, à suivre une formation de l'Office national des forêts pour faire de l'agroforesterie, et planter, en sous-bois de la vanille, du café ou bien du cacao.*

Par **Amandine ASCENCIO**  
a.ascencio@agmedias.fr

**C**omment tirer parti de la forêt, hors sentiers de randonnée ? C'est toute la question, en Guadeloupe, où la filière bois, organisée dans les forêts domaniales et ou départementales de l'Hexagone, n'existe pas. « En effet, l'activité bois, qui autorise l'abattage des arbres, leur débit en planche, puis la commercialisation du bois comme matériau de construction, n'est pas du tout organisée », note aussi Eline Boulangé, chargée de mission à l'Office National des Forêts en Guadeloupe (ONF). Pour autant, cela ne signifie pas que la forêt n'a aucune piste de valorisation. Et c'est tout le défi des projets d'agroforesteries (littéralement « cultures agricoles

en forêt »), portés par un certain nombre d'acteurs locaux, car certains produits endémiques, comme la vanille, le café, le cacao sont à « forte valeur ajoutée et très qualitatifs » ici. « Rappelons que le café local est un café bonifieur », indique à nouveau Eline Boulangé.

### Des concessions de l'ONF par appel à projet

Alors les sous-bois, dont les caractéristiques agricoles permettent ces cultures, peuvent servir de zone de production à ces produits fins. D'autant que des programmes existent, portés par l'ONF et quelques associations. « Nous développons des formations qui permettent l'accès à des

porteurs de projet agroforestier à des concessions de terrain pour développer ces cultures », explique Eline Boulangé. Ce dispositif existe depuis 2011, mais cette année il prend un nouveau visage car il est passé par un appel à projet. L'objectif ? « Mieux décider de la qualité des activités, de leur pérennité et de leur comptabilité avec les contraintes liées à l'exploitation du bois et la préservation écologique des écosystèmes forestiers », précise l'appel à projets qui s'ouvre à tout le monde, associations, particuliers, ou même, entreprise. Autrement dit, cadrer les productions et mieux les répartir sur le territoire. Car si certains agriculteurs ont déjà du foncier disponible, d'autres, sont en recherche d'un terrain. « Nous pouvons le céder pour 9 ans renouvelables », indique l'ONF.

Les parcelles s'étalent sur toute la Basse-Terre, de Goyave à la Côte sous-le-Vent et peuvent accueillir de la vanille, du café, du cacao, du poivre ou des fleurs.

### Gagner mieux sa vie

« Nous voulons aussi que les stagiaires apprennent les techniques de cultures propres, en relation avec le milieu naturel et surtout sans produit chimique », confie Frédéric Bourseau, président de l'association Assofwi, qui vise à promouvoir une petite agriculture en Guadeloupe respectueuse de l'environnement et qui participe aux formations de l'ONF. Une pratique naturelle, que d'aucuns qualifieraient de bio, pas encore totalement à l'œuvre dans l'agriculture locale, plutôt conventionnelle. « Les stagiaires

que nous avons sont quand même de plus en plus souvent sensibilisés à cette question », confie le président d'Assofwi. Car l'agriculture propre est dans l'air du temps, d'une part, mais d'autre part, parce qu'un produit de qualité se veut plus vendeur sur un marché porteur. « Cette production est surtout faite pour le marché extérieur, moins pour le marché local, car il serait trop restreint, y compris d'un point de vue pouvoir d'achat : car ces produits dits « de luxe », sont en forte demande et les acheteurs sont prêts à payer cher, comme par exemple des grands chefs », rappelle Frédéric Bourseau. Une manne financière qui pourrait, au moins, venir arrondir les fins de mois, des cultivateurs capables de patienter les quelques années qui précèdent la première cueillette.

**AXE 7 : PERENNISER L'AGRICULTURE DANS LES GRANDS FONDS EN VALORISANT LES ATOUTS DU TERROIR**
**ACTION 7.4 : structurer la profession agricole et les circuits de distribution des productions horticoles des Grands Fonds**
**TEMPORALITÉ**
**COURT ET MOYEN TERME**

**CONTEXTE**

Au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, les Grands Fonds étaient le grenier de la Grande-Terre, grâce à une intense valorisation agricole du massif. Mais au cours des dernières décennies, le territoire a perdu progressivement une bonne part de sa vitalité agricole, au profit (et sous la pression) d'un important développement de l'urbanisation. Or l'agriculture des Grands Fonds est une activité fondamentale du territoire, profondément ancrée dans son histoire et porteuse de l'identité rurale des paysages. Il y a donc un enjeu fort à trouver les moyens de redynamiser l'agriculture dans les Grands Fonds. Cela passe sans doute par une structuration de la filière et des circuits de distribution des productions maraîchères et fruitières.

**SECTEURS CIBLES**

L'ensemble du territoire des Grands Fonds est concerné, aussi bien les espaces agricoles (production) que les espaces résidentiels et périurbains (circuits de distribution).

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Dans le cadre d'une redynamisation globale de la filière agricole dans les Grands Fonds, la définition de systèmes d'exploitation mieux adaptés au contexte physique et socio-économique du territoire nécessitera aussi la restructuration (ou une meilleure structuration) de la profession. C'est l'objet de cette action. Mais il s'agit aussi de mieux valoriser les productions agricoles du territoire en passant par un système de reconnaissance ou de labellisation (AOC<sup>1</sup>, label « Pays », etc.), à l'image de ce qui se fait en Basse-Terre avec la « Marque de confiance du Parc National ». Cet outil permettra alors de mieux identifier les productions venant des Grands Fonds dans les circuits de distribution du département, démarche apte à rassurer les consommateurs soucieux d'acheter des produits sains et exempts de chlordécone notamment pour les légumes-racines.

En complément, il faut aussi offrir à ces productions des espaces de vente bien identifiés sur les marchés communaux limitrophes du massif, et créer un marché événementiel des Grands Fonds, au cœur du territoire, directement au contact du terroir et des exploitations des agriculteurs (marché qui pourrait être ouvert également aux produits issus de l'agro-transformation et de l'artisanat d'art à condition que ces activités soient implantées dans les Grands Fonds et réalisées à partir de ressources du territoire). Cette structuration des circuits de distribution courts peut passer aussi par la mise en place d'une AMAP<sup>2</sup> mettant en relation directe un pool de consommateurs du territoire (ou des communes proches) avec un ou plusieurs producteurs des Grands Fonds.

**MISE EN ŒUVRE**
**COURT TERME :**

- Mise en place d'un groupe de travail autour de la problématique de la structuration de la filière agricole dans les Grands Fonds (besoins, attentes, soutiens mobilisables, etc.)
- Identifier des stands « Produits des Grands Fonds » sur les marchés des communes de Grande-Terre
- Organiser un marché événementiel au cœur des Grands Fonds alimenté spécifiquement avec des produits du terroir (annuel ou trimestriel dans un premier temps, pouvant devenir mensuel ensuite)

**MOYEN TERME :**

- Création d'un système de labellisation des productions issues du terroir des Grands Fonds
- Création d'une AMAP (ou système équivalent) en collaboration avec un agriculteur (ou un petit groupe d'agriculteurs) des Grands Fonds

<sup>1</sup> AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

<sup>2</sup> AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

|                        |   |
|------------------------|---|
| <b>FINANCEMENT</b>     | <p>La mesure 16.4 du PO<sup>3</sup> 2014-2020 du FEADER<sup>4</sup> concerne l'aide à la coopération entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement pour la mise en place et le développement de circuits courts et de marchés locaux, et aux activités de promotion ; sont ainsi encouragées les actions de création de marques, signes de qualité ou de mentions valorisantes, de cahiers des charges et chartes de bonnes pratiques permettant de promouvoir les circuits d'approvisionnement courts et particulièrement les circuits de vente directe, ainsi que les actions de structuration de la filière (mise en place de plateformes logistiques, d'initiatives collectives, amélioration des équipements sur les lieux de vente actuels et les marchés locaux, etc.).</p> <p>Par ailleurs, le territoire des Grands Fonds est ciblé pour l'aide en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques, au titre des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) définies par la mesure 13.1 du FEADER. Par ce biais, les agriculteurs dont la SAU<sup>5</sup> exploitée est supérieure à 2 ha peuvent être indemnisés de tout ou partie des coûts supplémentaires et de la perte de revenus résultant des contraintes d'exploitation liées aux zones de montagne afin de limiter l'enfrichement et la fermeture des paysages et garantir l'entretien des surfaces en herbe par l'élevage.</p> <p>Cette action pourrait être éligible également à un soutien financier du Plan de Convergence et de Transformation (PCT) de la Guadeloupe 2019-2028 (volet Cohésion sociale et employabilité, objectif 4, axe 1) qui vise entre autres la structuration des filières pour renforcer les secteurs-clés sous-exploités, notamment l'agriculture éco-respectueuse. Pour prétendre à une aide au titre du PCT, cette action devra faire l'objet d'une fiche intégrée au prochain Contrat de Convergence 2023-2026.</p> |
| <b>ACTEURS MAJEURS</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chambre d'Agriculture</li> <li>• Syndicats agricoles et associations de producteurs</li> </ul>   |
| <b>PARTENAIRES</b>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Région Guadeloupe (autorité de gestion du FEADER)</li> <li>• DAAF<sup>6</sup> Guadeloupe (autorité administrative)</li> <li>• CARL / Cap Excellence / CANGT (au titre de leur compétence de développement économique du territoire)</li> <li>• Parc National (au titre des activités dans l'aire optimale d'adhésion)</li> <li>• INRA<sup>7</sup> (encadrement technique)</li> <li>• 5 communes du territoire (marchés communaux)</li> </ul>   |
| <b>FICHES EN LIEN</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche 4.1 : augmenter l'offre d'espaces publics et de services de proximité dans les polarités rurales</li> <li>• Fiche 7.2 : développement de nouveaux modes de production</li> <li>• Fiche 7.3 : redynamisation des filières d'agroforesterie</li> <li>• Fiche 7.5 : développement de l'artisanat d'art et de l'agro-transformation</li> </ul>   |

<sup>3</sup> PO : Programme Opérationnel Etat / Région

<sup>4</sup> FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

<sup>5</sup> SAU : Surface Agricole Utile

<sup>6</sup> DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

<sup>7</sup> INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

**AXE 7 : PERENNISER L'AGRICULTURE DANS LES GRANDS FONDS EN VALORISANT LES ATOUTS DU TERROIR**
**ACTION 7.5 : développer les métiers de l'artisanat d'art et de l'agro-transformation**
**TEMPORALITÉ**
**COURT ET MOYEN TERME**

**CONTEXTE**

Il y a un artisanat encore bien vivant dans les Grands Fonds, qui valorise les ressources du territoire, en perpétuant des savoir-faire traditionnels ou sur des créneaux plus contemporains : savons à base d'huile de coco et aromatisés avec différentes plantes locales, balais et sacs « *makout* » à base de palmes de Coccothrinax, artisanat d'art à partir de graines, de lianes et/ou de calebasse (bijoux, chapeaux, lampes, etc.), cassaves, confitures et liqueurs de fruits, pharmacopée traditionnelle, etc. Ces productions participent à la dynamisation du tissu socio-économique des Grands Fonds, tout en exploitant durablement les ressources naturelles du territoire et en contribuant à la vie et à la pérennité des paysages ruraux. C'est aussi une forme de transmission du patrimoine culturel. Pour ces diverses raisons, ces activités doivent être encouragées.

**SECTEURS CIBLES**

L'ensemble du territoire est potentiellement concerné.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Le développement des activités de petit artisanat et d'agro-transformation passe à la fois par le soutien des artisans, tant administratif qu'économique, et par la valorisation de ces productions, notamment en facilitant leur présence et leur identification sur les marchés locaux.

**MISE EN ŒUVRE**
**COURT TERME :**

- Recensement des artisans exerçant dans les métiers d'artisanat d'art et d'agro-transformation, et travaillant à partir des ressources naturelles du territoire
- Mise en place d'un portail numérique dédié à ces activités, à double entrée : à la fois comme plateforme administrative centralisée (guichet unique) pour faciliter la création et la vie des structures, et en même temps en tant que vitrine de ces activités pour le public
- Attributions de subventions pour la création (et l'embauche de salariés) de ces activités dans un cadre administratif officiel (réduire le travail non-déclaré et sécuriser les emplois de la filière)

**MOYEN TERME :**

- Etude de faisabilité du développement et de la structuration d'une filière d'exploitation du bambou (comme corollaire de la filière-bois)

**ESTIMATION**

Plusieurs fonds européens peuvent soutenir les activités artisanales et d'agro-transformation dans les Grands Fonds, à l'image du FEADER<sup>1</sup> qui consacre sa mesure 6.2 (PO<sup>2</sup> 2014-2020) au soutien des activités non-agricoles dans les zones rurales afin d'y maintenir l'emploi et de conserver ces zones attractives ; le développement de l'artisanat d'art ou culturel est directement visé par cette mesure. Le POSEI<sup>3</sup>, par sa mesure 4 (POSEI France 2018), subventionne l'agro-transformation locale des produits de diversification végétale (subvention accordée par tonne de matière première transformée), en complément de la mesure 4.2 du FEADER (aide aux investissements physiques : matériel, logiciels, brevets, etc.).

<sup>1</sup> FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

<sup>2</sup> PO : Programme Opérationnel

<sup>3</sup> POSEI : Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>ACTEURS MAJEURS</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• CARL / Cap Excellence / CANGT (au titre de leur compétence de développement économique du territoire)</li> <li>• CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie)</li> <li>• CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat)</li> </ul>   |
| <b>PARTENAIRES</b>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations culturelles du territoire (recensement des artisans)</li> <li>• Région (autorité de gestion du FEADER)</li> <li>• DAAF (autorité de gestion du POSEI)</li> <li>• ONF<sup>4</sup> (acteur majeur de la filière-bois)</li> <li>• Parc National (au titre des activités dans l'aire optimale d'adhésion)</li> <li>• Phytobôkaz</li> </ul> |
| <b>FICHES EN LIEN</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche 2.3 : « reboiser » les Grands Fonds</li> <li>• Fiche 6.1 : création d'un fond documentaire du patrimoine culturel</li> <li>• Fiche 7.3 : redynamisation des filières d'agroforesterie</li> <li>• Fiche 7.4 : structuration de la profession agricole et des circuits de distribution</li> </ul>   |

## Visite guidée de l'Office de Tourisme : La ronde des artisans

Avril 2017

L'Office de Tourisme du Gosier propose au cours de cette haute saison touristique une visite guidée inédite : La ronde des artisans, le samedi 22 avril 2017.

Jamais encore réalisée, cette visite permettra de mettre en lumière les artisans du territoire et de valoriser leur savoir-faire.

## Parcours

**8h** Rendez-vous à l'Anse Tabarin pour un départ en bus

**8h20** Visite de l'atelier Gozié Aw de M. Claudius Barbin : fabricant de tambour (ka), route de la Riviera

**8h50** Présentation des objets de l'atelier Déco Bambou par M. Edwige Fazer : fabricant de meubles et objets en bambou)

**9h40** Visite de l'atelier de l'association GFC : fabricant de farine de fruit à pain, route de la Riviera

**10h50** Visite de la kassaverie (fabrication de galettes de manioc), section Digue Vieux Bertin et présentation de l'activité M. Yves Portécop, apiculteur à Karumiel

**12h** Fin de la visite

<sup>4</sup> ONF : Office National des Forêts



Echantillon de productions artisanales et d'agro-transformation des Grands Fonds (1<sup>ère</sup> journée culturelle des Grands Fonds, juillet 2017)

**10** **DOUVILLE - SAINTE-ANNE**

**Mars 2019**

De 8h30 à 17h30

**LE FESTIVAL DES ARTS**

YONA LOT

0590 44 33 26  
secretariat@yonalet.org

ARTISANS, PRODUCTEURS  
LOCAUX, venez faire la  
démonstration de votre  
art, savoir-faire...

**CONTACTEZ-NOUS**

YONA LOT®  
L'un à l'autre  
CENTRE DE FORMATION & D'INSERTION

**AXE 8 : VALORISER LA DENSITE ET LA DIVERSITE DU RESEAU DE SENTIERS, SUPPORT DE DECOUVERTE LUDIQUE, TOURISTIQUE ET PEDAGOGIQUE DES PAYSAGES**
**ACTION 8.1 : recenser et caractériser le réseau de sentiers pédestres des Grands Fonds**
**TEMPORALITÉ**
**COURT TERME**

**CONTEXTE**

Il existe de nombreux sentiers pédestres dans les Grands Fonds. Ils ont été créés par les agriculteurs (à l'inverse du massif de la Basse-Terre où ce sont souvent les chasseurs qui sont à l'origine des traces en forêt) qui les utilisaient pour atteindre les parcelles cultivées ou pâturées dans les fonds et sur les versants des coulées, parfois assez loin des routes. Avec le recul progressif des activités agricoles dans les Grands Fonds, certains de ces sentiers se referment parce qu'ils ne sont plus empruntés. La plupart sont aujourd'hui totalement méconnus du grand public. Quelques associations at acteurs du territoire (Fiat Lux, Kontakaz, Widy GRECO...) s'investissent pour rouvrir et parcourir ces sentiers, pas seulement comme supports d'activités sportives et récréatives mais surtout comme itinéraires de découverte du territoire rural qui continue ainsi à vivre ; c'est donc aussi un moyen de mettre en valeur ce patrimoine reçu des agriculteurs *antan lontan*. Des manifestations sportives (trail, VTT, etc.) empruntent aussi certains tronçons de sentiers.

La plupart de ces sentiers sont en libre accès, sans que ça ne pose de soucis aux agriculteurs qui exploitent ces terres. La plupart du temps, il n'y a aucune barrière, sauf pour des cultures sensibles (jardins créoles) ou des enclos de petit élevage (cabris). Pour autant, ce climat de confiance actuel entre propriétaires fonciers, agriculteurs (qui ne sont pas toujours les propriétaires) et usagers des sentiers s'établit aujourd'hui dans le cadre d'une fréquentation faible sur ces itinéraires. La problématique sera peut-être différente dans le cadre d'une valorisation plus soutenue du réseau de sentiers pédestres des Grands Fonds, avec un dérangement possible du bétail et d'éventuels dégâts ponctuels ou des prélèvements sauvages sur les cultures. La seule trace des Grands Fonds qui était répertoriée au PDIPR<sup>1</sup> (« la Trace du Prince ») a ainsi été retirée lors de la dernière mise à jour du plan, à la suite de problèmes rencontrés avec un propriétaire dont la parcelle était traversée par le sentier.

**SECTEURS CIBLES**

L'ensemble du territoire des Grands Fonds est sillonné par le réseau de sentiers même s'ils sont plus fréquents en fonds de coulées.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Le réseau de sentiers des Grands Fonds mérite d'être mieux valorisé afin qu'il soit reconnu par le grand public et qu'il puisse devenir un support pour le développement de l'écotourisme, avec des retombées économiques directes (guides-animateurs de randonnées, location de VTT...) et indirectes (restauration, hébergement, petit commerce...) pour le territoire. C'est aussi un atout pour la qualité du cadre de vie des habitants des Grands Fonds (promenade du dimanche). Mais pour cela il faut connaître de quoi on parle, c'est-à-dire inventorier ce réseau de sentier de façon la plus exhaustive possible, pour en connaître les caractéristiques majeures et pouvoir ensuite formuler des propositions de mise en valeur opérationnelle. Plusieurs démarches déjà engagées visent l'aménagement des sentiers au sein des territoires communautaires, à l'image de la Boucle du Nord Grande-Terre ou du programme d'actions TEPCV<sup>2</sup> de la CARL.

**MISE EN ŒUVRE**

- Inventaire des itinéraires connus et pratiqués, avec analyse du foncier traversé et de la faisabilité technique des tracés
- Concertation avec les propriétaires fonciers pour identifier les sentiers éligibles à un réseau balisé et ouvert au grand public
- Proposition de typologies d'usages du réseau de sentiers en fonction de la fréquentation envisageable, soit libre (tout public) soit régulée (accès limité à un nombre fixe de passages par semaine et avec obligation d'accompagnement par un guide-moniteur référencé)

**ESTIMATION**

Budget de fonctionnement du Département (prise en charge et encadrement d'un stagiaire)

<sup>1</sup> PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

<sup>2</sup> TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

**ACTEURS MAJEURS**

- Département (compétence du PDIPR)
- Associations culturelles et sportives (Fiat Lux, Cactus, Kontakaz...)

**PARTENAIRES**

- CARL / Cap Excellence / CANGT (compétences Animation culturelle & Développement économique + conventions TEPCV)
- 5 communes (compétence Aménagement foncier)

**FICHES EN LIEN**

- Fiche 5.2 : aménager et sécuriser les déplacements piétonniers
- Fiche 8.3 : aménagement et référencement du réseau de sentiers
- Fiche 9.2 : aménagement des sites à portée touristique
- Fiche 9.3 : création de la Maison du Patrimoine des Grands Fonds

The screenshot shows the Tracetrail website interface. The main content area displays a satellite map of a forested area with a red trail route marked with numbered points (1-10). Below the map is an elevation profile graph. On the left side, there is a sidebar with the following information:

- Trail des Grands Fonds 2017**
- Distance: 20.1 km
- Altitude range: 960 m to 970 m
- Max elevation gain: 14 m
- Max descent: 155 m
- Max elevation loss: 90 m
- Max descent: 80 m

Under 'Caractéristiques', it lists:

- Morne-à-l'Eau (GP)
- Morne-à-l'Eau (GP)
- Altitude moyenne : 67 m
- Boucle : Oui
- Type : Compétition
- Date : 17/12/2017
- Terrain dominant : Sentier
- 542 pts - 1pt/37m
- Seuil de dénivelé : 3 m
- Seuil de distance : 0 m
- Lissage : Non
- Origine des altitudes : GPS

At the bottom of the sidebar, there are sections for 'Profil altimétriques', 'Description', 'Auteur', 'Téléchargements', 'Réalizations (0)', and 'Commentaires (0)'. The website footer includes a cookie notice and social media icons.

**BALADE À... SAINTE-ANNE**  
Une virée dans les Grands-Fonds

Wilfrid DEMONIO

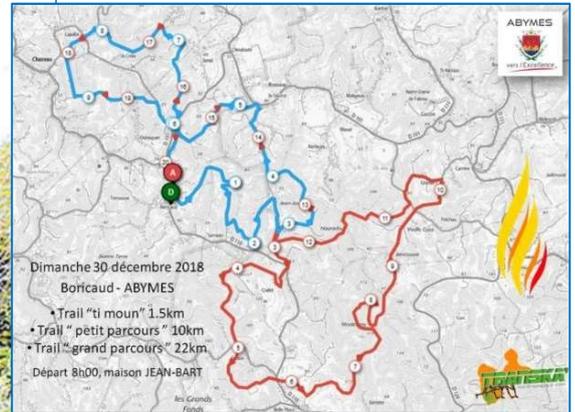
Lundi 23 juillet 2018

**FRANCE-ANTILLES**  
www.franceantilles.fr

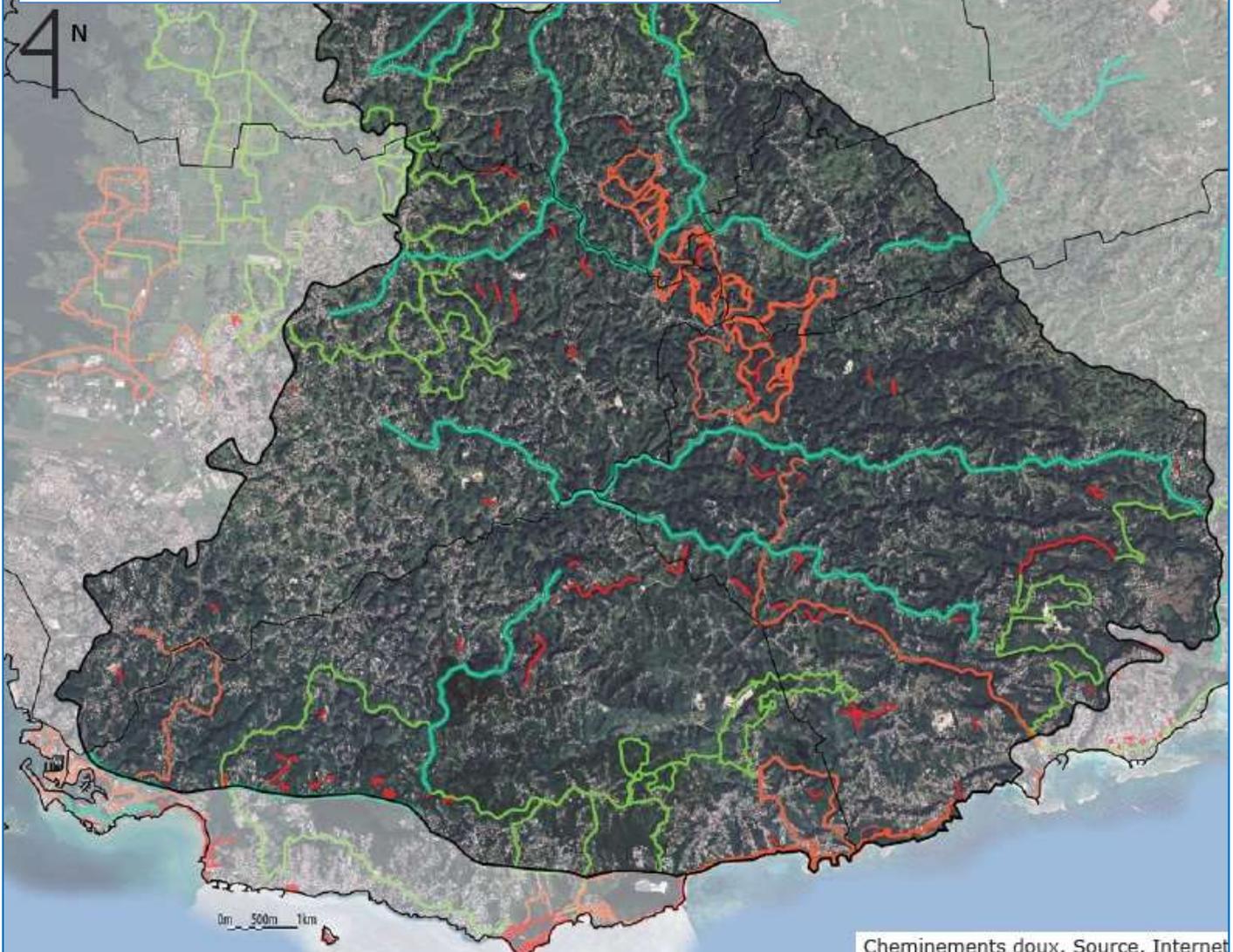


Dans ce dédale où l'eau s'écoule difficilement, se sont formées de nombreuses mares. Chacune d'entre elles a son histoire.

Attention : les circuits des Grands-Fonds traversent des propriétés privées. Les itinéraires ne sont pas répertoriés. Il est donc vivement conseillé de s'adjoindre les services d'un guide qui connaît les lieux.



- Sentier
- Chemin pittoresque sur les cartes IGN
- Circuit pour VTT
- Sentier pédestre issu des trails et différents treks



Cheminements doux. Source, Internet

**AXE 8 : VALORISER LA DENSITE ET LA DIVERSITE DU RESEAU DE SENTIERS, SUPPORT DE DECOUVERTE LUDIQUE, TOURISTIQUE ET PEDAGOGIQUE DES PAYSAGES**
**ACTION 8.2 : élaborer un référentiel technique pour l'aménagement et l'équipement des sentiers des Grands Fonds**
**TEMPORALITÉ**
**MOYEN TERME**

**CONTEXTE**

Il existe de nombreux sentiers pédestres dans les Grands Fonds. Créés par les agriculteurs autrefois, un certain nombre de ces sentiers se referment aujourd'hui par manque de fréquentation, par suite du recul progressif des activités agricoles dans les Grands Fonds. La plupart de ces sentiers sont inconnus du grand public. L'enjeu est de revaloriser le réseau de sentiers des Grands Fonds pour des visées à la fois patrimoniales, écotouristiques, pédagogiques et sociales. Mais comment faire concrètement pour aménager ces sentiers ? Avec quelles techniques (revêtement de sols, signalétique directionnelle, etc.) et suivant quels modèles ? Avec quel niveau de confort et d'équipement ? Quel type de gestion ultérieure ? Autant de questions qui nécessitent l'élaboration d'un référentiel technique pour l'aménagement des sentiers des Grands Fonds.

**SECTEURS CIBLES**

L'ensemble du réseau de sentiers inventoriés, à travers tout le massif des Grands Fonds.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Le référentiel technique d'aménagement des sentiers des Grands Fonds vise à définir très concrètement comment faire pour rendre accessible le réseau de sentiers pour que le public puisse y avoir une expérience agréable mais avec un impact minimal sur les paysages et les milieux. C'est le souhait de la population : aménager mais pas trop. Il faut donc commencer par définir le niveau d'aménagement souhaité, soit très léger pour une ambiance qui reste un peu sauvage, soit plus aménagé et plus confortable pour l'usager. Si on peut viser un niveau standard pour l'ensemble du réseau, on peut aussi adapter ce niveau en fonction des itinéraires, certains plus aménagés que d'autres. Dans ce cas, la catégorisation doit être établie clairement. En corollaire du niveau d'aménagement, c'est la question du public visé pour chaque type de sentier qui est posée (sportif, ludique, touristique...). Il faut ensuite définir le type d'équipement à installer sur les sentiers : signalétique directionnelle et balisage, bancs et carbets pique-nique éventuels, poubelles ou pas, signalétique pédagogique, etc. En complément, il faut déterminer également si ces équipements répondront à la charte graphique et technique du PDIPR<sup>1</sup> ou si on invente une identité visuelle spécifique (charte colorimétrique, matériaux, style architectural du mobilier, etc.).

**MISE EN ŒUVRE**

- Etude de définition des publics visés et des niveaux d'aménagement souhaités, éventuellement gradués selon des catégories d'itinéraires à définir, sur la base de l'inventaire et de la caractérisation du réseau de sentiers des Grands Fonds (étape préalable), en concertation avec tous les acteurs locaux, tant institutionnels qu'économiques et associatifs
- Elaboration du référentiel technique proprement dit, en déclinant les typologies d'aménagement définies ci-avant en choix opérationnels (largeur des tracés, revêtement de sols, balisage, signalétique directionnelle et pédagogique, mobilier, etc.)

**ESTIMATION**

- Marketing territorial & référentiel technique : 25-40 000 €

**ACTEURS MAJEURS**

- CARL / Cap Excellence / CANGT (compétences Animation culturelle & Développement économique + conventions TEPCV<sup>2</sup>)
- Comité Départemental Guadeloupéen de Randonnée Pédestre
- Associations culturelles et sportives (Fiat Lux, Cactus, Kontakz...)

<sup>1</sup> PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

<sup>2</sup> TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

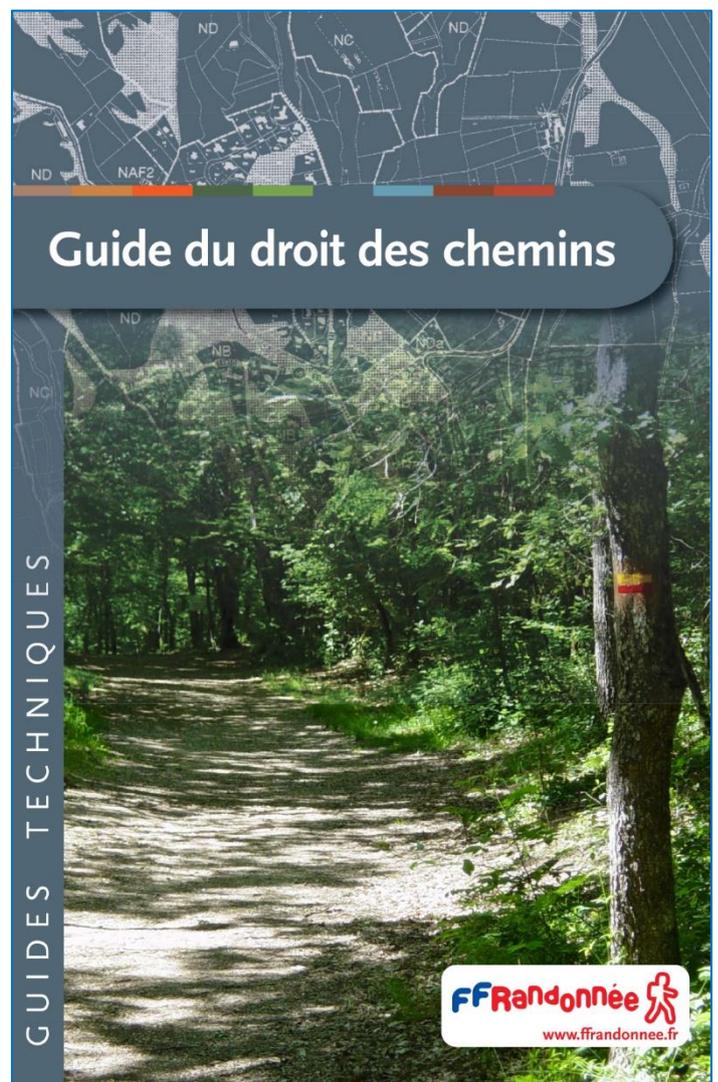
**PARTENAIRES**

- Département (responsable du PDIPR)
- ONF<sup>3</sup> (opérateur technique du PDIPR + expérience d'aménagement en milieu naturel)

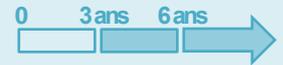
**FICHES EN LIEN**

- Fiche 5.2 : aménager et sécuriser les déplacements piétonniers
- Fiche 8.1 : inventaire et caractérisation du réseau de sentiers
- Fiche 8.3 : aménagement et référencement du réseau de sentiers
- Fiche 9.1 : définition d'une stratégie touristique globale
- Fiche 9.2 : aménagement des sites à portée touristique

Plusieurs guides techniques nationaux peuvent servir de base pour l'élaboration d'un référentiel technique local pour les sentiers des Grands Fonds.



<sup>3</sup> ONF : Office National des Forêts

**AXE 8 : VALORISER LA DENSITE ET LA DIVERSITE DU RESEAU DE SENTIERS, SUPPORT DE DECOUVERTE LUDIQUE, TOURISTIQUE ET PEDAGOGIQUE DES PAYSAGES**
**ACTION 8.3 : aménager et référencer le réseau de sentiers pédestres des Grands Fonds**
**TEMPORALITÉ**
**MOYEN ET LONG TERME**

**CONTEXTE**

Il existe de nombreux sentiers pédestres dans les Grands Fonds. Créés par les agriculteurs autrefois, un certain nombre de ces sentiers se referment aujourd'hui par manque de fréquentation, par suite du recul progressif des activités agricoles dans les Grands Fonds. La plupart de ces sentiers sont inconnus du grand public. L'enjeu est de revaloriser le réseau de sentiers des Grands Fonds pour des visées à la fois patrimoniales, écotouristiques, pédagogiques et sociales.

**SECTEURS CIBLES**

L'ensemble du réseau de sentiers inventoriés, à travers tout le massif des Grands Fonds.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Une fois les sentiers inventoriés et le référentiel technique défini, on peut passer à la concrétisation effective des travaux d'aménagement du réseau de sentiers des Grands Fonds, finalité très attendue par la population et les acteurs du territoire. Mais avant de pouvoir donner le premier coup de pioche ou de pinceau, il faut avoir établi des conventions de passage sur les propriétés privées traversées par les itinéraires et qui constituent l'essentiel du foncier concerné. Une fois les aménagements réalisés, il faut également le faire savoir largement, aussi bien à destination de la population locale que des visiteurs. Les outils doivent être variés pour toucher le plus de monde possible, aussi bien sur des supports papier (topoguide, dépliants) que de façon dématérialisée (internet). Bien-sûr, cette communication ne concernera que les sentiers qui seront en accès libre pour le public, sans intégrer les sentiers en accès régulé afin de limiter les risques d'une fréquentation hors-cadre par un public non-encadré.

**MISE EN ŒUVRE**
**MOYEN TERME :**

- Elaboration des conventions de passage sur les parcelles privées pour sécuriser les itinéraires sélectionnés, en concertation avec les propriétaires concernés et les acteurs de la filière (Département, Comité Départemental Guadeloupéen de Randonnée Pédestre, etc.)
- Signature des conventions de passage avec les propriétaires privés
- 1<sup>ère</sup> tranche de travaux d'aménagement de sentiers, en application du référentiel technique, sur une sélection de sentiers prioritaires (contexte favorable, intérêts forts du parcours, etc.) pour constituer une trame principale du réseau de sentiers
- Référencement des sentiers aménagés dans le PDIPR<sup>1</sup> et sur le site web « RANDO GUADELOUPE »
- Edition d'un topoguide des sentiers des Grands Fonds (sur le modèle du topoguide des sentiers de Marie-Galante réalisé par l'ONF<sup>2</sup>), à mettre à disposition des visiteurs dans les offices du tourisme des communes du territoire (voire plus largement en Guadeloupe), avec une déclinaison synthétique éventuelle sous forme de dépliants, plus simple et moins coûteux à éditer en grande quantité

**LONG TERME :**

- 2<sup>e</sup> tranche de travaux d'aménagement de sentiers, conformément au référentiel technique, pour renforcer la trame initiale du réseau de sentiers et aménager l'ensemble des itinéraires définis auparavant
- Actualisation des supports de communication (topoguide, dépliants) et des outils de référencement des sentiers des Grands Fonds

<sup>1</sup> PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

<sup>2</sup> ONF : Office National des Forêts

**FINANCEMENT**

Cette action peut être cofinancée par le FEADER<sup>3</sup> au titre de la mesure 7.6 du PO<sup>4</sup> 2014-2020 qui soutient les études et les investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation du patrimoine culturel et naturel des paysages ruraux, dont la création, sécurisation et réhabilitation de tout aménagement nécessaire à la mise en valeur du patrimoine naturel, ainsi que la création d'outils pédagogiques et documents informatifs pour un usage public (cartes, bornes, matériels utilisant les NTIC<sup>5</sup>, etc.). Le programme régional d'aménagement des équipements de loisirs touristiques peut être mobilisé également, tout comme le FEDER<sup>6</sup>, dans le cadre de l'orientation 6c du PO 2014-2020 qui aide la mise en valeur des sites naturels et du patrimoine culturel en vue du développement d'activités touristiques, notamment en faveur du tourisme vert, dont l'aménagement de sentiers de randonnée.

**ACTEURS MAJEURS**

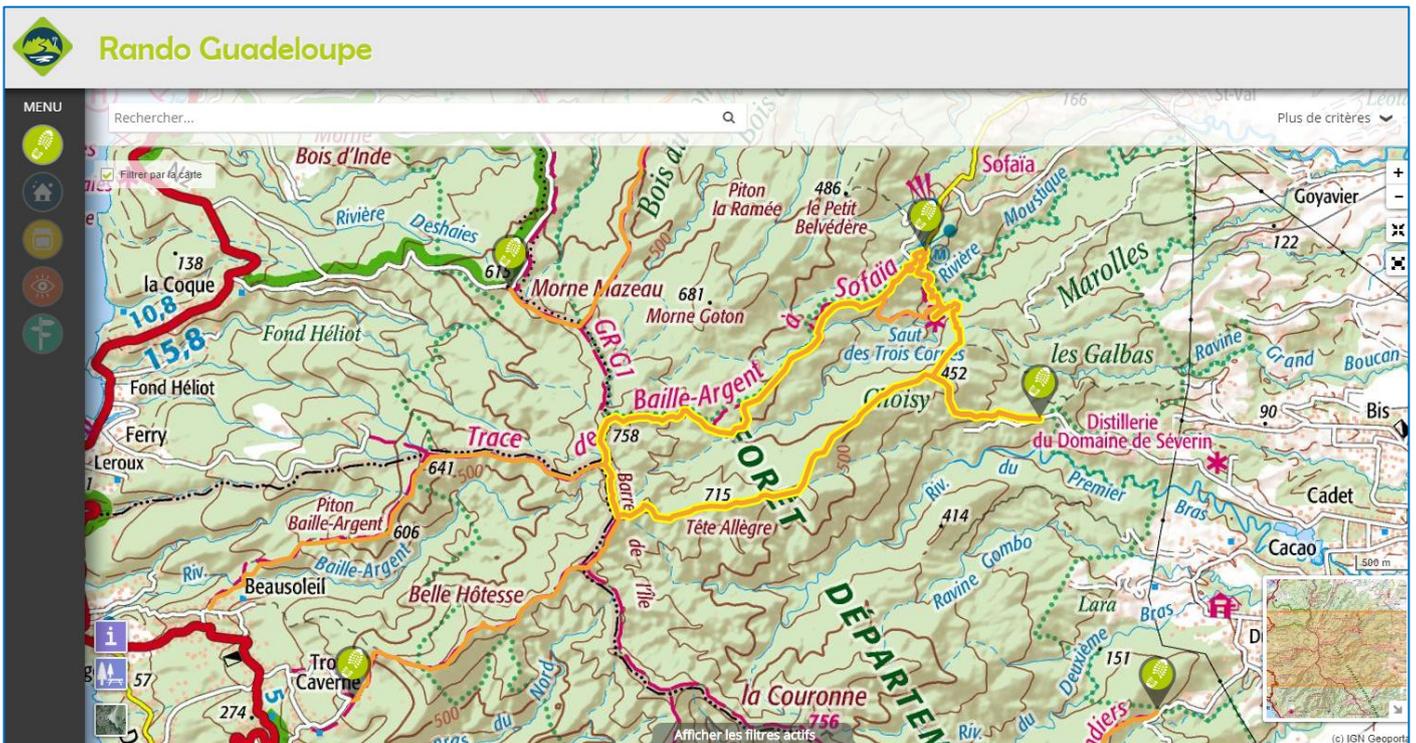
- CARL / Cap Excellence / CANGT (compétences Animation culturelle & Développement économique + conventions TEPCV<sup>7</sup>)
- 5 communes (compétence Aménagement foncier)
- Département (compétence du PDIPR)

**PARTENAIRES**

- Associations culturelles et sportives (Fiat Lux, Cactus, Kontakaz...)
- Comité Départemental Guadeloupéen de Randonnée Pédestre
- Parc National (gestionnaire du site web « RANDO GUADELOUPE »)
- Région (autorité de gestion du FEDER et du FEADER)
- ONF (auteur du topoguide de Marie-Galante)

**FICHES EN LIEN**

- Fiche 5.2 : aménager et sécuriser les déplacements piétonniers
- Fiche 8.1 : inventaire et caractérisation du réseau de sentiers
- Fiche 8.2 : référentiel technique pour l'aménagement des sentiers
- Fiche 9.2 : aménagement des sites à portée touristique



<sup>3</sup> FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

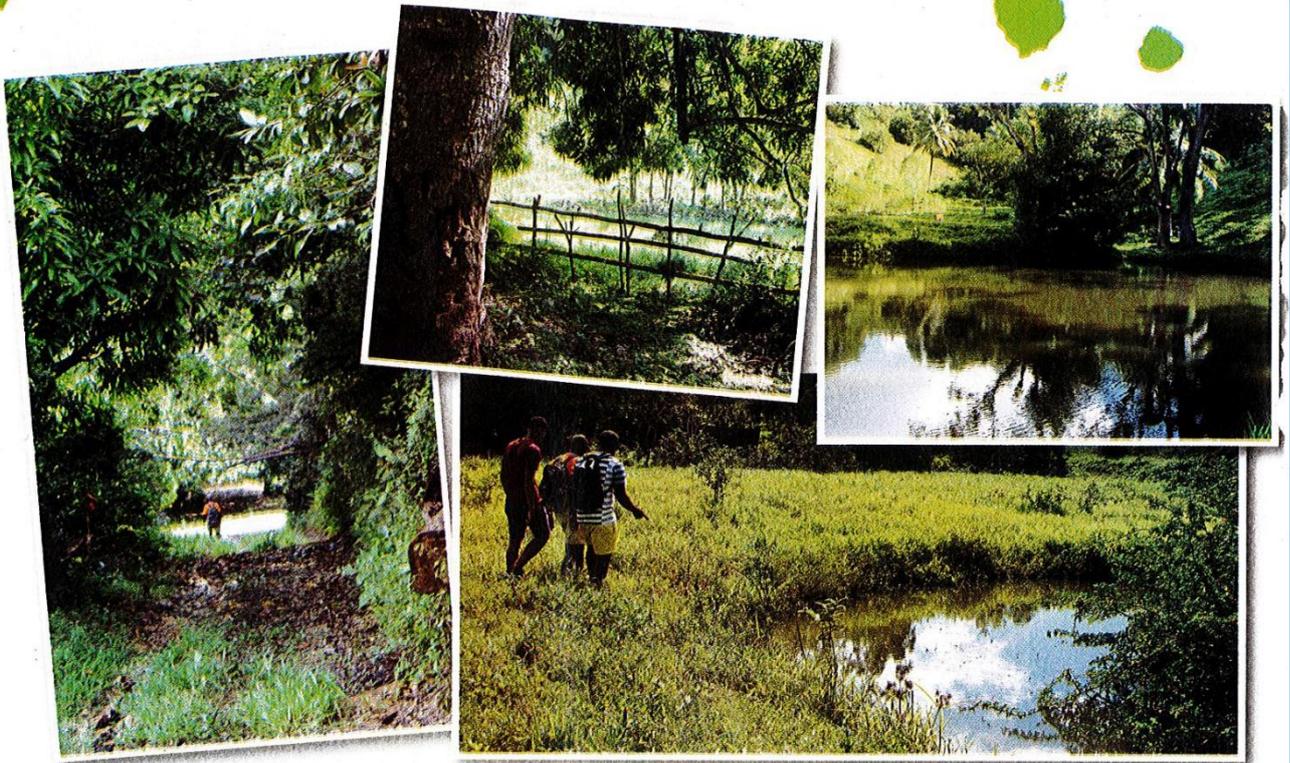
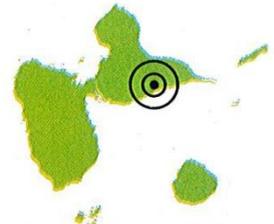
<sup>4</sup> PO : Programme Opérationnel

<sup>5</sup> NTIC : nouvelles technologies de l'information et de la communication

<sup>6</sup> FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

<sup>7</sup> TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

# M LA BALADE | A Sainte-Anne



## Une virée dans les Grands-Fonds

Un patrimoine à découvrir.

La région des Grands-Fonds, faite d'une succession de mornes et de vallées profondes, est un véritable labyrinthe végétal. Au cœur de la Grande-Terre, les lieux abritent de nombreux jardins créoles qui alimentent, depuis toujours, les marchés des bourgs de la région. La culture de la canne a quasiment disparu, mais la fabrication du charbon de bois et l'élevage bovin restent une tradition. Beaucoup d'espèces médicinales se développent ici.

Dans ce dédale où l'eau s'écoule difficilement, se sont formés de nombreux plans d'eau aux noms évocateurs : mare Café, mare Fidelin, mare Gampo, mare Zabricot... Chacune d'entre elle a son histoire, beaucoup cachent une légende. Certaines furent jadis le théâtre de drames qui se racontent encore dans les familles de la région.

Les Grands-Fonds recèlent bien des secrets. Pour en comprendre les mystères et en apprécier le charme, c'est à pied, le long de sentiers enfouis entre les creux et les bosses calcaires, qu'il faut les découvrir. Et pour cela, le mieux est encore de se faire accompagner d'un guide. Les Grands-Fonds, c'est le domaine de prédilection d'Edgar Férus, de l'association Kontakaz. Les circuits

de deux à trois heures qu'il propose permettent de faire connaissance avec cette partie méconnue de notre pays longtemps considérée comme des « terres morneuses et sans valeur ». Ses explications vous aideront à comprendre pourquoi les Grands-fonds sont une richesse à conserver précieusement.

Laissez-vous guider loin des sentiers battus à la découverte de ce patrimoine bien connu des plus anciens, où l'âme profonde de la Guadeloupe a trouvé refuge.

Wilfrid Demonio

### En savoir plus

Attention : Les circuits des Grands-Fonds traversent des propriétés privées. Les itinéraires ne sont pas répertoriés. Il est donc vivement conseillé de s'adjoindre les services d'un guide qui connaît les lieux. Point de départ : Sainte-Anne. Grands-fonds, lieu-dit Saint-Paul. Durée : 2 à 3 heures. Longueur : 3 à 6 km. Niveau : facile à moyen. Association Kontakaz : 05 90 85 69 20 - 06 90 90 69 20. kontakaz0925@orange.fr

**AXE 8 : VALORISER LA DENSITE ET LA DIVERSITE DU RESEAU DE SENTIERS, SUPPORT DE DECOUVERTE LUDIQUE, TOURISTIQUE ET PEDAGOGIQUE DES PAYSAGES**
**ACTION 8.4 : développer et structurer les métiers liés aux sports de nature et à la découverte ludique et culturelle des paysages des Grands Fonds**
**TEMPORALITÉ**
**COURT ET MOYEN TERME**

**CONTEXTE**

Il existe de nombreux sentiers pédestres dans les Grands Fonds. Créés par les agriculteurs autrefois, un certain nombre de ces sentiers se referment aujourd'hui par manque de fréquentation. La plupart de ces sentiers sont inconnus du grand public, à part pour ceux qui passent par l'intermédiaire des associations locales (Fiat Lux, Kontakaz, etc.) qui emmènent leurs adhérents et les visiteurs à la découverte des paysages et du patrimoine des Grands Fonds en empruntant certains de ces sentiers. A travers l'enjeu de revalorisation du réseau de sentiers des Grands Fonds, visé par le Plan de Paysage, il y a entre autres un objectif de développer l'écotourisme sur le territoire, en s'appuyant notamment sur les possibilités de découverte pédestre.

**SECTEURS CIBLES**

L'ensemble du massif des Grands Fonds peut être support d'activités de pleine nature et de découverte des paysages.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

L'aménagement des sentiers des Grands Fonds et la volonté de développer l'écotourisme sur le territoire constituent une belle opportunité pour les associations et acteurs économiques qui proposent déjà des visites à travers les Grands Fonds aujourd'hui de développer leurs activités et de se structurer, à la fois en interne (emploi de salariés pour soulager un peu l'investissement des bénévoles) et aussi collectivement pour constituer une véritable filière des activités de Nature dans les Grands Fonds, comme cela peut se faire autour du Parc National et du massif forestier de la Basse-Terre par exemple. Cette action mobilise des leviers opérationnels proches de ceux à mettre en œuvre pour le développement et la structuration des métiers de l'artisanat d'art et de l'agro-transformation dans les Grands Fonds. On pourrait donc envisager une mutualisation des outils et des moyens.

**MISE EN ŒUVRE**
**COURT TERME :**

- Recensement des associations et autres acteurs proposant des activités de nature et de découverte culturelle du territoire
- Mise en place d'un portail numérique dédié à ces activités, à double entrée : à la fois comme plateforme administrative centralisée (guichet unique) pour faciliter la création et la vie des structures, et en même temps en tant que vitrine de ces activités pour le public
- Attributions de subventions pour la création (et l'embauche de salariés) de ces activités dans un cadre administratif officiel (réduire le travail non-déclaré et sécuriser les emplois de la filière)

**MOYEN TERME :**

- Mise en place d'un programme de formation de guides-animateurs adapté au patrimoine des Grands Fonds (surtout centré sur le massif de la Basse-Terre aujourd'hui)
- Etude de faisabilité de développement des sports de nature dans les Grands Fonds (trail, VTT, équitation...)

**FINANCEMENT**

Cette action peut bénéficier de l'accompagnement du programme régional d'aide au démarrage et au développement d'activités (ARDDA) qui soutient les projets de création de TPE (moins de 5 salariés) dans les secteurs du commerce, de l'artisanat, du tourisme (animation ou loisirs) et des services. Plusieurs autres dispositifs peuvent être mobilisés également : ACCRE (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'une Entreprise), NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise), FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), FGIF (Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes), Défi Jeunes, etc.

Le FEADER<sup>1</sup> peut aussi cofinancer ces activités dans le cadre de la mesure 6.2 du PO<sup>2</sup> 2014-2020 qui vise entre autres le développement des activités de tourisme rural telles que l'agritourisme hors hébergement, les activités écotouristiques, les activités sportives ou de découverte, etc.

**ACTEURS MAJEURS**

- CARL / Cap Excellence / CANGT (au titre de leur compétence de développement économique)
- CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie)

**PARTENAIRES**

- Comité Départemental Guadeloupéen de Randonnée Pédestre
- Comité Régional Cycliste de la Guadeloupe
- Associations culturelles et sportives (Fiat Lux, Cactus, Kontakaz...)
- Widy GREGO (trail)
- ONF<sup>3</sup> (formateur de guides-animateurs en milieux naturels)
- Région (autorité de gestion du FEADER, programme de subventions ARDDA)
- Parc National (au titre des activités dans l'aire optimale d'adhésion + expérience de l'encadrement des activités de nature)

**FICHES EN LIEN**

- Fiche 6.4 : harmonisation de la programmation culturelle & sportive
- Fiche 7.5 : développement de l'artisanat d'art et de l'agro-transformation
- Fiche 8.3 : aménagement et référencement du réseau de sentiers
- Fiche 9.1 : définition d'une stratégie touristique globale
- Fiche 9.3 : création de la Maison du Patrimoine des Grands Fonds

Actualité - Vie Locale


**LES ABYMES**
**Marcher pour découvrir l'intérieur des terres de Chazeau**

Vendredi 03 mai 2019

***Mares, paysages verdoyants et lieux insolites, c'est ce qu'ont apprécié les marcheurs de l'association Adékwat qui sont rentrés « an nannan » de Chazeau et de Boricaud.***

L'association Adékwat, présidée par Irmine Adélo, a organisé une journée détente à l'espace An fon la, à Boricaud. Le départ en bus a été donné devant le gymnase de Boisripeaux pour une visite de la digue Fidelin à Chazeau. C'est à cet endroit que les participants ont débuté la marche qui les a amenés à découvrir l'intérieur des terres de la localité. Les marcheurs sont passés près de la mare Labri et ils ont traversé « une coulée » proche de la mare de Boricaud avant d'arriver An fond la. L'occasion de découvrir de beaux paysages et d'admirer la beauté de la nature.

Après cette parenthèse pour s'oxygéner, une causerie a été organisée afin de débattre de l'utilité des mares. À l'issue d'un déjeuner très convivial, une animation musicale a été assurée par l'orchestre Sagesse de Grand-Camp, composé de huit musiciens. Certains en ont profité pour danser en plein air.

A.V.

<sup>1</sup> FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

<sup>2</sup> PO : Programme Opérationnel

<sup>3</sup> ONF : Office National des Forêts



Guadeloupe



**36 ● FA GUADELOUPE ● VENDREDI 15 FÉVRIER 2019**

## LES RANDOS DU WEEK-END

### DIMANCHE

#### À l'assaut des Grands Fonds de Sainte-Anne

Pour sa prochaine randonnée, l'association OGMC propose de se promener dans les Grands Fonds de Sainte-Anne. Au programme de cette randonnée d'orientation et d'observation découverte ludique des fonds, mares et sommets. Plusieurs petits groupes seront composés avant le départ de cette promenade qui se déroulera en forêt et prairies avec quelques pentes et qui devrait durer 3 h 30. Le rendez-vous est fixé à 7 h 45, pour un départ prévu à 8 heures.

Ne pas oublier de prendre une boussole et un téléphone.

Contact : 06 90 51 66 08.



AU total cinq sorties seront proposées ce week-end par les différentes associations de randonnée de l'île. (Photo : DR)

**AXE 9 : DEVELOPPER UNE STRATEGIE DE PROMOTION TOURISTIQUE ET CULTURELLE DES GRANDS FONDS, DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE**
**ACTION 9.1 : définir une stratégie touristique globale des Grands Fonds et ses filières**
**TEMPORALITÉ**
**COURT ET MOYEN TERME**

**CONTEXTE**

La forte valeur patrimoniale des Grands Fonds, aussi bien en termes de biodiversité, de paysages pittoresques que de culture et traditions, et le potentiel intéressant qu'offre le réseau de sentiers pédestres qui sillonnent le massif, concourent à mettre en lumière les possibilités de développer une filière d'activités liées à l'écotourisme dans les Grands Fonds. Mais cette filière est très peu structurée à ce jour et le territoire n'est pas identifié comme un espace touristique de l'archipel. Il y a donc presque tout à faire, à commencer par définir une véritable stratégie touristique pour les Grands Fonds.

**SECTEURS CIBLES**

Tout le territoire des Grands Fonds doit être inclus dans cette réflexion.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

En vue du développement de l'écotourisme dans les Grands Fonds, on peut se contenter de faire connaître les atouts du territoire (ce qui fait l'objet de plusieurs actions du Plan de Paysage) et compter ensuite sur les initiatives privées individuelles pour construire progressivement une filière. Ou on peut avoir une attitude plus entreprenante et prospective en cherchant à définir en amont les axes de développement possibles et pertinents afin que cet écotourisme dans les Grands Fonds s'inscrive dans une cohérence de développement économique du territoire et en harmonie avec le reste de l'archipel. C'est cet objectif que doit viser la définition de la stratégie touristique des Grands Fonds.

**MISE EN ŒUVRE**
**COURT TERME :**

- Proposition d'un programme de visites et d'animations dans les Grands Fonds à l'occasion des Journées du Patrimoine, en collaboration avec les associations culturelles du territoire (appel à projets)

**MOYEN TERME :**

- Étude de marketing territorial et d'orientation de la stratégie touristique des Grands Fonds permettant de déterminer ce qu'on peut et ce qu'on veut montrer aux visiteurs, définir l'identité touristique du territoire et le positionnement des Grands Fonds dans la stratégie touristique régionale et au sein de la gamme de produits existants, et de préciser la déclinaison de cette stratégie globale en « produits » touristiques pour les Grands Fonds (« route des moulins », « circuit des mares », etc.)
- Etude d'état des lieux des filières économiques impliquées dans le développement touristique du territoire (hébergement, restauration, loueurs, etc.) et de préconisations pour les développer et les structurer

**ESTIMATION**

- Etude de marketing territorial touristique : 30-50 000 €

Cette action peut être soutenue par le programme régional d'action rurale et de développement local touristique dont l'objectif est de permettre le développement du tourisme rural qui représente une diversification de l'offre faite aux visiteurs.

**ACTEURS MAJEURS**

- Offices du Tourisme communautaires (CARL / Cap Exc. / CANGT)
- CTIG (Comité du Tourisme des îles de Guadeloupe)
- Région (Direction du Tourisme)

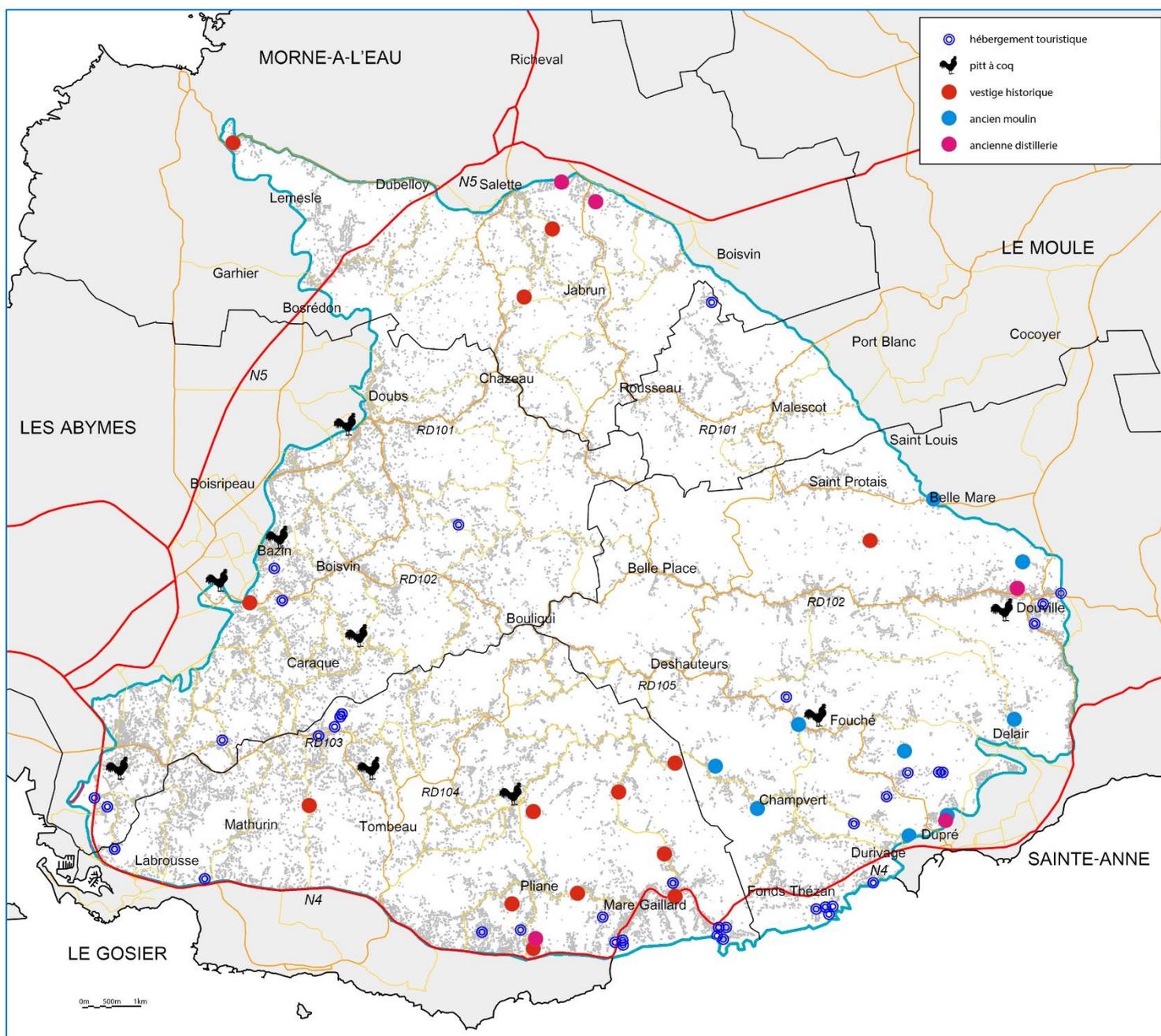
**PARTENAIRES**

- 5 communes du territoire
- Région (programmes d'aides au tourisme rural)

- Associations culturelles et sportives du territoire
- CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie, représentant les acteurs touristiques du territoire)

**FICHES EN LIEN**

- Fiche 6.1 : création d'un fond documentaire du patrimoine culturel
- Fiche 6.2 : inventaire et valorisation du patrimoine bâti
- Fiche 6.3 : aménagement d'un « haut lieu » de la culture
- Fiche 6.4 : harmonisation de la programmation culturelle & sportive
- Fiche 8.3 : aménagement et référencement du réseau de sentiers
- Fiche 9.2 : aménagement des sites à portée touristique
- Fiche 9.3 : création de la Maison du Patrimoine des Grands Fonds
- Fiche 10.1 : mise en place d'une structure de gouvernance



Structures d'hébergement touristique répertoriées par Google Maps® (hôtels, gîtes, AirBnB, etc.) et principaux sites patrimoniaux inventoriés sur le territoire des Grands Fonds (au titre du patrimoine bâti notamment)

**AXE 9 : DEVELOPPER UNE STRATEGIE DE PROMOTION TOURISTIQUE ET CULTURELLE DES GRANDS FONDS, DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE**
**ACTION 9.2 : aménager les sites emblématiques à portée touristique**
**TEMPORALITÉ**
**MOYEN ET LONG TERME**

**CONTEXTE**

Les sites naturels et culturels des Grands Fonds sont nombreux et variés (mares, points de vue panoramiques, moulins, etc.) mais ils sont rarement aménagés pour accueillir convenablement du public qui ignore jusqu'à leur existence bien souvent. Dans le cadre du développement de l'écotourisme sur le territoire des Grands Fonds, il faut donc promouvoir l'intérêt et l'originalité de ces sites mais cela implique d'être en capacité d'y accueillir des visiteurs en toute sécurité et avec un niveau de confort acceptable. Il faut donc programmer et entreprendre des travaux d'aménagement des sites emblématiques des Grands Fonds dans l'optique de leur valorisation touristique.

**SECTEURS CIBLES**

Au vu de la diversité des sites potentiels, tout le massif des Grands Fonds est concerné.

**DESSCRIPTIF DE L'ACTION**

Pour accueillir des visiteurs dans les Grands Fonds, il faut aménager les sites emblématiques susceptibles d'être visités. Mais pour que ces aménagements soient pertinents et que les sommes investies le soient à bon escient, il est préférable d'intervenir (au moins dans un premier temps) sur les sites qui répondent directement aux orientations de la stratégie touristique globale définie pour les Grands Fonds. Il s'agit alors de rendre les sites accessibles (voirie d'accès, stationnement, sécurité des usagers) et agréables (aménagement qualitatif). Pour éviter d'avoir à réinventer les solutions pour chaque site et afin d'harmoniser l'ensemble, un référentiel technique doit être élaboré (en lien avec le référentiel d'aménagement des sentiers pédestres pour une cohérence globale des interventions dans les paysages ruraux des Grands Fonds).

Parmi les sites emblématiques à portée touristique potentielle, on compte les mares, les vestiges du patrimoine bâti, le futur « haut lieu » de la culture des Grands Fonds ainsi que la future Maison du Patrimoine (s'il s'agit de deux équipements dissociés), qui font tous l'objet d'actions spécifiques. Cette présente action du Plan de Paysage doit donc être menée en étroite collaboration avec ces actions connexes (synergie de calendrier, d'orientations et de moyens).

**MISE EN ŒUVRE**
**MOYEN TERME :**

- Inventaire et sélection des sites patrimoniaux d'intérêt touristique selon les orientations définies par la stratégie touristique globale des Grands Fonds
- Elaboration d'un référentiel technique fixant le cadre général des préconisations opérationnelles pour l'aménagement des sites (accès et stationnements, revêtements de sols des cheminements, signalétique directionnelle et pédagogique, type et matériaux du mobilier d'accueil, ligne architecturale et colorimétrique des équipements, éclairage public, scénographie lumineuse des sites, etc.)
- Conception (maîtrise d'œuvre paysagère et technique, au cas par cas) et réalisation d'une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux d'aménagement de sites, en application du référentiel technique, sur une sélection de sites prioritaires (contexte favorable, intérêts forts au vu de la stratégie touristique globale, etc.) pour constituer une trame principale de sites touristiques aménagés
- Référencement des sites aménagés dans les structures et à travers les outils de promotion touristique du territoire (plaquettes, dépliants, internet, etc.)

**LONG TERME :**

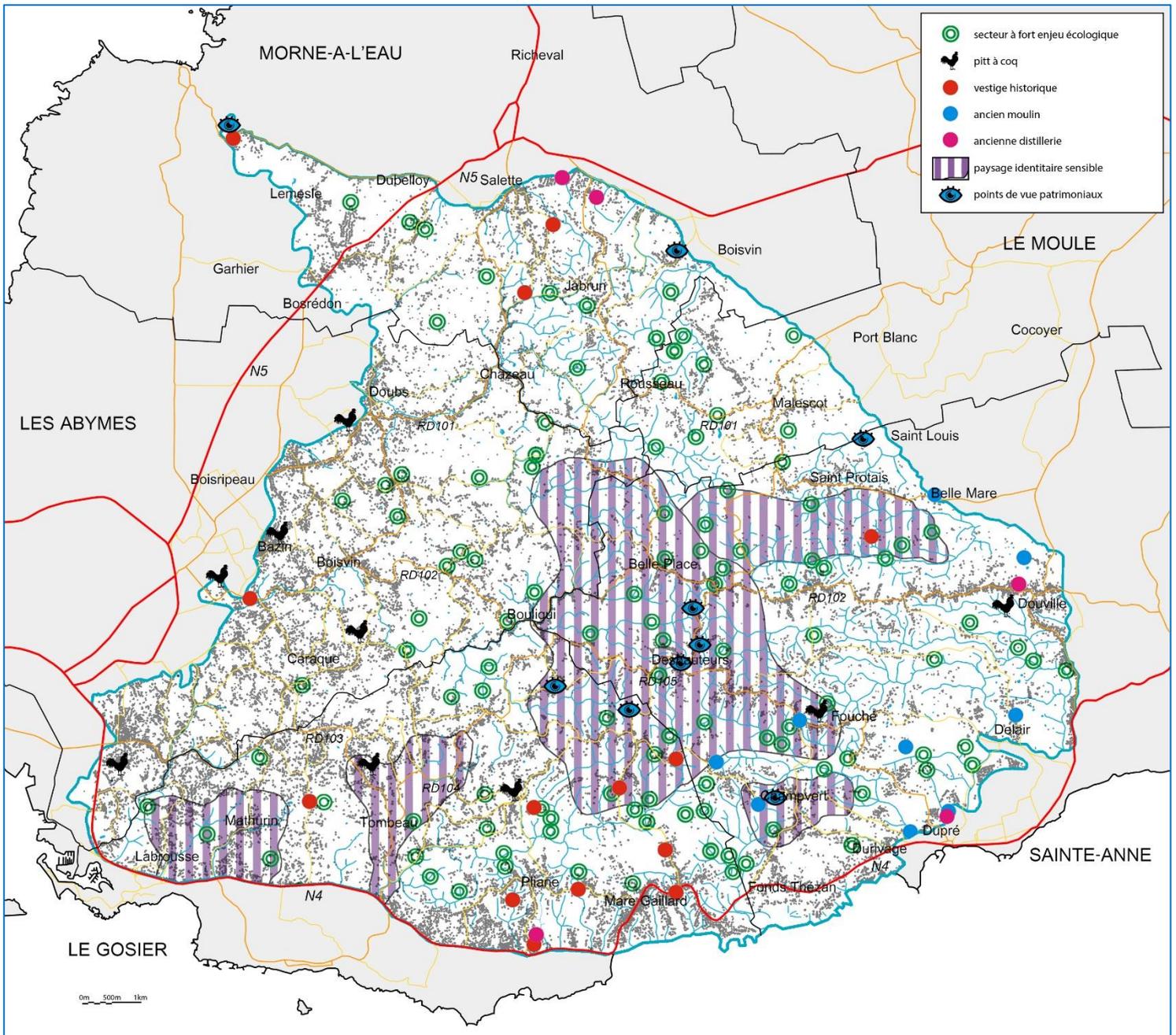
- Conception (maîtrise d'œuvre paysagère et technique, au cas par cas) et réalisation de la 2<sup>e</sup> tranche de travaux d'aménagement de sites, conformément au référentiel technique, pour renforcer la trame initiale du réseau de sites
- Actualisation des supports de promotion et des outils de référencement des sites touristiques des Grands Fonds

|                        |   |
|------------------------|---|
| <b>ESTIMATION</b>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire et référentiel technique : 25-40 000 €</li> </ul> <p>Cette action est éligible à un soutien financier du FEADER<sup>1</sup> au titre de la mesure 7.6 du PO<sup>2</sup> 2014-2020 qui concerne la restauration et la réhabilitation du patrimoine culturel et naturel des villages des zones rurales, des paysages ruraux et des sites à haute valeur naturelle, y compris les aspects socio-économiques. Sont notamment aidés la création, la sécurisation et la réhabilitation de tout aménagement nécessaire à la mise en valeur du patrimoine naturel, ainsi que les travaux de mise en valeur de sites historiques ou préhistoriques.</p> <p>Cette action pourrait entrer également dans le cadre du programme régional en faveur des actions de promotion touristique dont l'objectif est de soutenir les actions de promotion interne du tourisme favorisant le développement d'un tourisme durable et intégré, comme par exemple la mise en place de signalétique des sites touristiques remarquables de la Guadeloupe.</p> |
| <b>ACTEURS MAJEURS</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• CARL / Cap Excellence / CANGT (compétences Animation culturelle &amp; Développement économique + conventions TEPCV<sup>3</sup>)</li> <li>• 5 communes (compétence Aménagement foncier)</li> </ul>  |
| <b>PARTENAIRES</b>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offices du Tourisme communautaires (CARL / Cap Exc. / CANGT)</li> <li>• CTIG (Comité du Tourisme des îles de Guadeloupe)</li> <li>• Région (Direction du Tourisme, autorité de gestion du FEADER)</li> </ul>   |
| <b>FICHES EN LIEN</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche 2.2 : protection et gestion adéquate des mares</li> <li>• Fiche 2.3 : « reboiser » les Grands Fonds</li> <li>• Fiche 4.1 : augmenter l'offre d'espaces publics et de services de proximité dans les polarités rurales</li> <li>• Fiche 6.2 : inventaire et valorisation du patrimoine bâti</li> <li>• Fiche 6.3 : aménagement d'un « haut lieu » de la culture</li> <li>• Fiche 8.2 : référentiel technique pour l'aménagement des sentiers</li> <li>• Fiche 8.3 : aménagement et référencement du réseau de sentiers</li> <li>• Fiche 9.1 : définition d'une stratégie touristique globale</li> <li>• Fiche 9.3 : création de la Maison du Patrimoine des Grands Fonds</li> </ul>   |

<sup>1</sup> FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

<sup>2</sup> PO : Programme Opérationnel Etat / Région

<sup>3</sup> TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte



Diversité des patrimoines à valoriser dans les Grands Fonds

**AXE 9 : DEVELOPPER UNE STRATEGIE DE PROMOTION TOURISTIQUE ET CULTURELLE DES GRANDS FONDS, DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE**
**ACTION 9.3 : créer une « Maison du Patrimoine » des Grands Fonds**
**TEMPORALITÉ**
**MOYEN ET LONG TERME**

**CONTEXTE**

Les sites emblématiques des Grands Fonds sont largement dispersés sur le territoire. Dans un contexte topographique et routier complexe où les petites vallées et les routes semblent vite similaires les unes aux autres, pouvant refréner ou désorienter les visiteurs, il peut être opportun d'avoir un point de chute central, un site facile à trouver où le visiteur pourrait obtenir des informations pédagogiques et pratiques pour continuer sa route et sa découverte des paysages des Grands Fonds, à l'image de la Maison de la Forêt, sur la Route de la Traversée, point d'appel et de repère pour les visiteurs désireux de découvrir le domaine forestier du Parc National.

**SECTEURS CIBLES**

Site d'implantation à définir (de préférence une polarité rurale majeure située en partie centrale des Grands Fonds, près d'un axe routier principal).

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

La Maison du Patrimoine des Grands Fonds doit être un site centralisateur pour les visiteurs qui ont envie de partir à la découverte des paysages et des sites patrimoniaux des Grands Fonds sans pour autant savoir exactement par où commencer. Sur ce lieu, ils pourront trouver des informations détaillées sur ce qui fait le patrimoine des Grands Fonds et sur les sites qui font écho aux différents aspects de ce patrimoine (naturel, historique, culturel, grand paysage, etc.) comme une invitation à poursuivre plus loin l'expérience immersive de la découverte du massif. De fait, la Maison du Patrimoine sera un support majeur pour valoriser les données qui seront compilées dans le fond documentaire relatif au patrimoine culturel des Grands Fonds (action spécifique du Plan de Paysage). Cet équipement pour être intégré dans un réseau régional de sites de promotion du patrimoine guadeloupéen, au côté de la Maison de la Forêt, de la Maison de la Mangrove, du Domaine de la Grivelière, etc.

En fonction des orientations de la stratégie touristique globale et des choix politiques, cette Maison du Patrimoine pourra être fusionnée avec le « haut lieu » culturel visé par une autre action du plan. Afin de joindre la promotion des sites avec une expérience vivante, la Maison du Patrimoine pourrait être implantée aux abords d'un site touristique aménagé et si possible en connexion avec le réseau des sentiers pour se servir de cet équipement central comme point de départ de multiples possibilités de randonnées. D'ailleurs, le réseau des guides-animateurs des Grands Fonds pourraient y avoir son quartier général ou tout au moins un guichet de réservation. Bien-sûr, la Maison du Patrimoine ne sera pas un équipement réservé aux seuls visiteurs et la population locale, à commencer par les riverains, pourront aussi y accéder, à la manière d'un équipement ou d'un espace public de proximité. L'association d'un acteur économique privé (buvette, petite restauration, souvenirs touristiques...) pourrait permettre de participer aux frais de gestion de cet équipement et compléter son attractivité pour les visiteurs.

**MISE EN ŒUVRE**
**MOYEN TERME :**

- Etude de faisabilité et de programmation de cet équipement, avec une expertise des besoins & attentes, la définition du type d'équipement souhaitable (bâtiment, espace extérieur, etc.) ainsi que le choix d'un lieu d'implantation facilement accessible et avec des possibilités de stationnement

**LONG TERME :**

- Acquisition foncière du site d'implantation de l'équipement
- Conception (maîtrise d'œuvre) et travaux d'aménagement du site

**FINANCEMENT**

La création de cet équipement peut être soutenu par les fonds européens, tant le FEDER<sup>1</sup> que le FEADER<sup>2</sup>, à travers l'orientation OS 4 du PO<sup>3</sup> 2014-2020 du FEDER-FSE (soutien aux projets visant à développer des démarches innovantes et l'attractivité de la destination, ou entrant dans le cadre des « routes de la mémoire ») et la mesure 7.4 du PO 2014-2020 du FEADER (soutien aux projets d'amélioration du maillage culturel du territoire, lieux de culture et d'accès à l'information dans des espaces conviviaux et chaleureux, favorisant l'échange et la rencontre).

**ACTEURS MAJEURS**

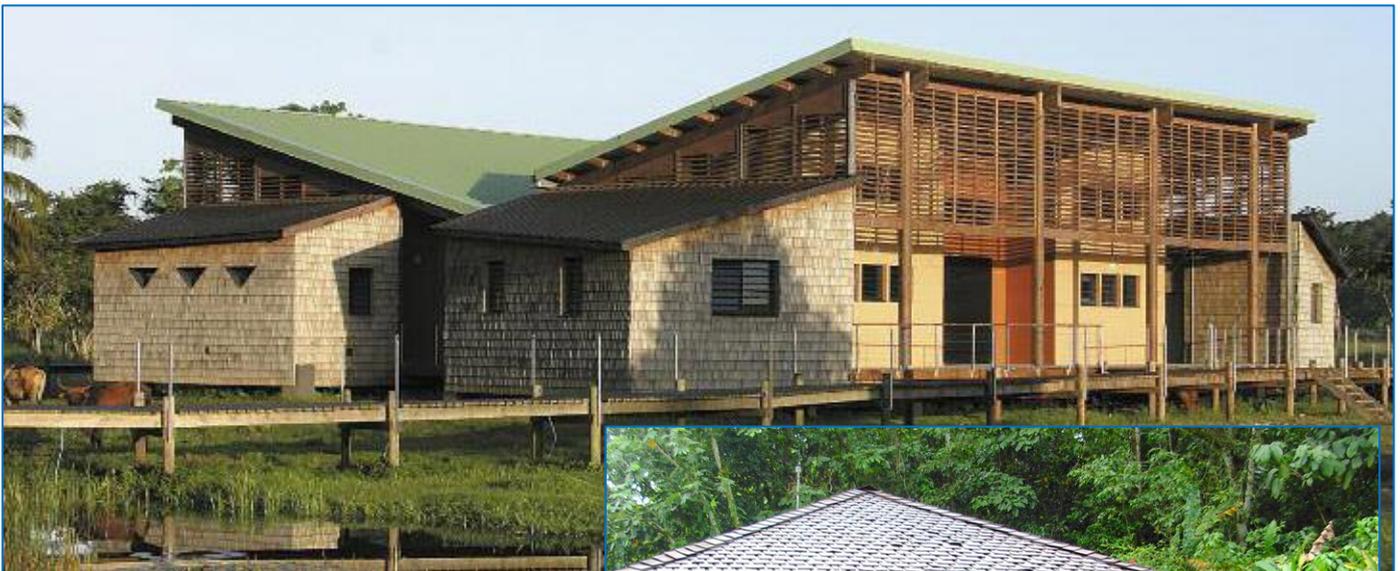
- CARL / Cap Excellence / CANGT (compétences Culture & Développement économique)
- 5 communes (compétence Aménagement foncier)

**PARTENAIRES**

- Associations culturelles et sportives du territoire
- Région (autorité de gestion du FEDER et du FEADER)

**FICHES EN LIEN**

- Fiche 4.1 : augmenter l'offre d'espaces publics et de services de proximité des polarités rurales
- Fiche 5.1 : optimisation du réseau de transports collectifs
- Fiche 5.2 : aménager et sécuriser les déplacements piétons
- Fiche 6.1 : création d'un fond documentaire du patrimoine culturel
- Fiche 6.3 : aménagement d'un « haut lieu » de la culture
- Fiche 8.3 : aménagement et référencement du réseau de sentiers
- Fiche 9.1 : définition d'une stratégie touristique globale
- Fiche 9.2 : aménagement des sites à portée touristique
- Fiche 11.2 : renforcement des actions de sensibilisation



La Maison de la Mangrove (« Taonaba », les Abymes) et la Maison de la Forêt (Parc National de la Guadeloupe, Petit-Bourg)



<sup>1</sup> FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

<sup>2</sup> FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

<sup>3</sup> PO : Programme Opérationnel Etat / Région

Maison du Parc Naturel Régional (PNR) des Ardennes



Maison du PNR Loire-Anjou-Touraine



Maison du PNR des Monts d'Ardèche



Maison du PNR du Haut Jura



Maison du PNR du Pilat



Maison du Parc National des Ecrins





## OBJECTIF DE QUALITE PAYSAGERE #4 :

# INVENTER UNE GOUVERNANCE ADAPTEE AUX GRANDS FONDS

« *Il existe bien un Office National des Forêts alors pourquoi ne pas créer l'Office Guadeloupéen des Grands Fonds ?* » (projection-débat de Jabrun Saint-Cyr, 09 mai 2017)

## LE CONTEXTE

Les Grands Fonds constituent une entité paysagère forte et reconnue, qui est retranscrite dans l'Atlas des Paysages de l'archipel Guadeloupe comme une unité paysagère à part entière. Mais les limites de cette unité ne sont pas du tout en adéquation avec les limites administratives. Ainsi, les Grands Fonds s'étendent pour partie sur les territoires de 5 communes (les Abymes, Morne-à-l'Eau, le Moule, Sainte-Anne et le Gosier), elles-mêmes réunies au sein de 3 communautés d'agglomérations différentes (Cap Excellence, la CANGT - Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre, et la CARL – Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant). Ce contexte administratif complique la mise en œuvre de mesures cohérentes pour l'aménagement et de la gestion du territoire.

La prise en compte de l'originalité, de la qualité et de la sensibilité des paysages des Grands Fonds donne l'occasion d'avoir une vision globale de ce territoire, par-delà les limites administratives. C'est l'objet du Plan de Paysage des Grands Fonds. Mais pour concrétiser et faire vivre dans le temps ce Plan de Paysage, il va falloir trouver ou inventer les modalités d'une gouvernance adaptée à la situation particulière des Grands Fonds, qui permette d'y harmoniser les projets et les règlements et qui porte un message unique de sensibilisation à la qualité des paysages et à leur nécessaire respect. C'est ce que vise le 4<sup>e</sup> objectif du Plan de Paysage des Grands Fonds.

## LE PROJET

Le projet ambitieux développé à travers le Plan de Paysage des Grands Fonds ne pourra se faire qu'avec une gouvernance dédiée. Cette dernière devra définir la stratégie touristique globale, la stratégie agroéconomique et développer les sites emblématiques des Grands Fonds. Cette gouvernance aura également pour tâche d'entretenir des liens étroits avec les services de l'Etat, les intercommunalités et veiller à ce que les objectifs du Plan de Paysage des Grands Fonds soient en cohérence avec les documents cadres de planification tant communaux (PLU) qu'inter-communaux (projet de territoire et SCoT) que régionaux (SAR).

Cette gouvernance portera le projet de Plan de Paysage des Grands Fonds. Elle pilotera aussi les actions de sensibilisation à développer avec tous les publics ainsi que l'exercice des pouvoirs de police de l'urbanisme et de l'environnement, indispensables pour le respect des orientations et autres actions du Plan de Paysage.

## 2 AXES DECLINES EN 4 ACTIONS

- **Axe 10 : COORDONNER LE DEVELOPPEMENT ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LES GRANDS FONDS**
  - Mettre en place une structure de gouvernance apte à encadrer la mise en œuvre du Plan de Paysage et le développement du territoire
  - Harmoniser les projets de territoire et les règlements d'urbanisme sur l'ensemble du territoire des Grands Fonds
- **Axe 11 : RENFORCER LES ACTIONS DE CONTROLE ET DE SENSIBILISATION AU PAYSAGE DANS LES GRANDS FONDS**
  - Renforcer les actions de police de l'urbanisme et de l'environnement
  - Renforcer les actions de pédagogie et de sensibilisation aux paysages des Grands Fonds, à leur diversité, leur originalité et leur respect

**AXE 10 : COORDONNER LE DEVELOPPEMENT ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LES GRANDS FONDS**
**ACTION 10.1 : mettre en place une structure de gouvernance apte à encadrer la mise en œuvre du Plan de Paysage et le développement du territoire**
**TEMPORALITÉ**
**COURT, MOYEN ET LONG TERME**

**CONTEXTE**

Pour être un outil pertinent, le Plan de Paysage des Grands Fonds doit impérativement être traduit d'effet à travers la mise en œuvre concrète des actions programmées, même si c'est de façon étirée dans le temps et avec des acteurs multiples, pouvant donner l'impression d'un pool d'actions un peu décousues. Peu importe la manière pour ainsi dire, ce qui compte c'est d'œuvrer concrètement en faveur de la préservation des paysages et de la qualité du cadre de vie de la population. Pour autant, la complexité administrative du territoire (5 communes, 3 EPCI<sup>1</sup>) nécessite de définir les voies et moyens adéquats pour mettre en œuvre le Plan de Paysage, pour inventer une gouvernance spécifique au territoire.

**SECTEURS CIBLES**

Sans objet.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Pour chaque action du Plan de Paysage sont ciblés des acteurs majeurs et des partenaires qui doivent s'investir ensemble pour faire aboutir l'action à travers ses différentes composantes. Mais un grand nombre d'actions sont liées les unes aux autres, de la même manière que les différents éléments thématiques (relief, végétation, climat, économie, habitat, sociologie, etc.) s'imbriquent et se côtoient pour constituer les paysages. Il est donc nécessaire d'identifier une personne (ou une structure) responsable du suivi et de la cohérence globale du plan afin d'assurer l'avancement harmonieux des actions entre elles. C'est ça la gouvernance du Plan de Paysage à inventer.

**MISE EN ŒUVRE**
**COURT TERME :**

- Identification de la personne, au sein de la CARL (légitime en tant que maître d'ouvrage de l'étude de définition du Plan de Paysage des Grands Fonds), qui sera chargée de la mise en œuvre et du suivi du Plan de Paysage à court terme (un équivalent 50% temps-plein *a minima*) (et du coup également chargée de l'animation du comité de suivi du plan) ; cette personne-ressource doit être désignée dès la signature du Plan de Paysage (avec une fiche de poste clairement identifiée et budgétisée) ; une mission d'AMO<sup>2</sup> dédiée à l'animation du Plan de Paysage et au pilotage des actions prioritaires pourrait être un moyen de suppléer à ce poste de chargé de mission interne (au choix)

**MOYEN TERME :**

- Définition et mise en place d'un « Observatoire des Grands Fonds », qui veillera à la concrétisation du Plan de Paysage, à moyen et long terme, ainsi qu'au développement durable du territoire, regroupant *a minima* les 3 EPCI et les 5 communes du territoire (les membres de l'Observatoire des Grands Fonds pourraient être désignés au sein des CODEV existants des 3 EPCI) ; la mobilisation d'un animateur-référent du Plan de Paysage restera nécessaire

**LONG TERME :**

- Analyser la faisabilité de la création d'un PNR (Parc Naturel Régional) sur le territoire des Grands Fonds

**ESTIMATION**

- Animateur du Plan de Paysage : 40-60 000 €/an

**ACTEURS MAJEURS**

- CARL, Cap Excellence, CANGT + 5 communes

<sup>1</sup> EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale (ici : CARL, Cap Excellence, CANGT)

<sup>2</sup> AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>PARTENAIRES</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• DEAL<sup>3</sup> Guadeloupe</li> <li>• DAAF<sup>4</sup> Guadeloupe</li> <li>• DAC<sup>5</sup> Guadeloupe</li> <li>• Département</li> <li>• Région</li> <li>• Parc National</li> </ul> |
|--------------------|--|

|                       |  |
|-----------------------|--|
| <b>FICHES EN LIEN</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche 1.1 : lutte contre le mitage bâti et l'urbanisation linéaire</li> <li>• Fiche 2.1 : contrôle des défrichements</li> <li>• Fiche 6.3 : aménagement d'un « haut lieu » de la culture</li> <li>• Fiche 6.4 : harmonisation de la programmation culturelle &amp; sportive</li> <li>• Fiche 7.1 : protection du foncier agricole</li> <li>• Fiche 9.1 : définition d'une stratégie touristique globale</li> <li>• Fiche 10.2 : harmonisation des projets &amp; des règlements d'urbanisme</li> <li>• Fiche 11.1 : renforcement des actions de police de l'urbanisme</li> <li>• Fiche 11.2 : renforcement des actions de sensibilisation</li> </ul> |
|-----------------------|--|

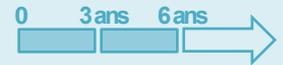
<sup>3</sup> DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<sup>4</sup> DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

<sup>5</sup> DAC : Direction des Affaires Culturelles

Découpage administratif des Grands Fonds



**AXE 10 : COORDONNER LE DEVELOPPEMENT ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LES GRANDS FONDS**
**ACTION 10.2 : harmoniser les projets de territoire et les règlements d'urbanisme sur l'ensemble du territoire des Grands Fonds**
**TEMPORALITÉ**
**COURT ET MOYEN TERME**

**CONTEXTE**

Le massif des Grands Fonds est une entité paysagère à part entière mais le territoire est découpé entre de multiples entités administratives avec pas moins de 5 communes différentes, elles-mêmes regroupées au sein de 3 communautés d'agglomérations distinctes. Les documents et les règles d'urbanisme étant avant élaborées à l'échelle communale (POS<sup>1</sup>, PLU<sup>2</sup>) et intercommunale (SCOT<sup>3</sup>), le territoire des Grands Fonds est régi par 5 POS-PLU qui obéiront prochainement à 3 SCOT dissociés les uns des autres. Ce contexte ne favorise absolument pas l'homogénéité des réponses réglementaires aux problématiques paysagères sur le territoire des Grands Fonds, qui font fi des limites administratives le plus souvent.

**SECTEURS CIBLES**

Intégralité du territoire des Grands Fonds.

**DESSCRIPTIF DE L'ACTION**

Plusieurs actions du Plan de Paysage des Grands Fonds nécessite un relai ou une traduction des règlements d'urbanisme locaux pour atteindre les objectifs fixés. Etant donné que les compétences d'urbanisme sont et restent communales, il est nécessaire de mettre en œuvre les échanges permettant d'harmoniser ces règles du droit des sols ou de fiscalité à travers l'ensemble du territoire. Ce travail sera facilité lorsqu'une instance de gouvernance unique sera mise en place pour les Grands Fonds. En attendant, il faut trouver les solutions adéquates entre communes voisines, toutes concernées et actrices du devenir des paysages des Grands Fonds. Par exemple, il s'agit de vérifier la continuité des zonages réglementaires de PLU (adoptés ou en projets) par-delà les limites communales. Les règlements qui régissent ces zonages doivent être harmonisés, avec la création par exemple de sous-zonages spécifiques aux Grands Fonds (U<sub>GF</sub>, A<sub>GF</sub>, etc.) soumis aux mêmes règles dans tous les documents communaux.

**MISE EN ŒUVRE**
**COURT TERME :**

- Mise en commun et juxtaposition de l'ensemble des projets en cours ou programmés sur le territoire, quel que soit le porteur de projet, comme base de réflexion ; le guichet unique de la DEAL consacré à l'autorisation environnementale des projets peut être un partenaire technique pour la centralisation de tous ces projets, tout comme le secrétariat de la CDPENAF<sup>4</sup>
- Mise en place d'un atelier technique et/ou séminaire politique de mise en commun des OAP<sup>5</sup> des 5 PLU communaux et des projets de territoire des 3 communautés d'agglomérations en vue d'une harmonisation et de la définition d'une vision commune de projet pour le territoire des Grands Fonds
- Mise en place d'un atelier de travail entre techniciens des services Urbanisme / ADS<sup>6</sup> pour constater les différenciations entre règlements d'urbanisme locaux et définir les solutions permettant leur harmonisation, solutions qui devront être validées au plan politique, dans chaque commune et qui devront donner lieu à des révisions de PLU (possibilité de faire faire cette mission d'analyse réglementaire et de propositions d'harmonisation par un prestataire extérieur si cela permet plus de recul et d'objectivité dans l'approche)

**MOYEN TERME :**

- Mise en place d'échanges (ou phases de concertation) soutenus entre les 3 EPCI<sup>7</sup> lors de l'élaboration de leurs SCOT

<sup>1</sup> POS : Plan d'Occupation des Sols

<sup>2</sup> PLU : Plan Local d'Urbanisme

<sup>3</sup> SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

<sup>4</sup> CDPENAF : Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

<sup>5</sup> OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation

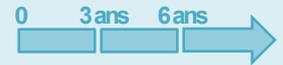
<sup>6</sup> ADS : Application du Droit des Sols

<sup>7</sup> EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

|                        |   |
|------------------------|---|
| <b>ESTIMATION</b>      |   |
| <b>ACTEURS MAJEURS</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Services Urbanisme / ADS des 5 communes</li> <li>• CARL / Cap Excellence / CANGT (à travers la définition des SCOT et/ou projets de territoires)</li> </ul>  |
| <b>PARTENAIRES</b>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• DEAL<sup>8</sup> Guadeloupe (aménagement du territoire, contrôle de légalité)</li> <li>• DAAF<sup>9</sup> Guadeloupe (secrétariat de la CDPENAF)</li> </ul>  |
| <b>FICHES EN LIEN</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche 1.1 : lutte contre le mitage bâti et l'urbanisation linéaire</li> <li>• Fiche 2.1 : contrôle des défrichements</li> <li>• Fiche 3.2 : bonnes pratiques pour construire dans les Grands Fonds</li> <li>• Fiche 4.1 : augmenter l'offre d'espaces publics et de services de proximité dans les polarités rurales</li> <li>• Fiche 7.1 : protection du foncier agricole</li> <li>• Fiche 10.1 : mise en place d'une structure de gouvernance</li> <li>• Fiche 11.1 : renforcement des actions de police de l'urbanisme</li> </ul> |

<sup>8</sup> DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<sup>9</sup> DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

**AXE 11 : RENFORCER LES ACTIONS DE CONTROLE ET DE SENSIBILISATION AU PAYSAGE DANS LES GRANDS FONDS**
**ACTION 11.1 : renforcer les actions de police de l'urbanisme et de l'environnement**
**TEMPORALITÉ**
**COURT, MOYEN ET LONG TERME**

**CONTEXTE**

Le Plan de Paysage des Grands Fonds inclut plusieurs actions relatives au droit de l'urbanisme et de l'environnement et aux règles qui en découlent. Il faut pouvoir contrôler le bon respect de ces règles et aussi sanctionner ceux qui y dérogeraient éventuellement. Sans exercice de ce pouvoir de police de l'urbanisme et de l'environnement, il est très probable que l'application de ces règles soit plutôt aléatoire dans la réalité, les éventuels contrevenants agissant sciemment ou par ignorance.

**SECTEURS CIBLES**

L'ensemble du territoire des Grands Fonds est concerné.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Il s'agit de trouver les voies et moyens d'assurer la surveillance du territoire ou déléguer cette mission à une structure existante, l'objectif étant de pouvoir connaître ce qui se passe (*qui fait quoi ? depuis quand ? et pourquoi ?*). Ensuite il faut communiquer et faire œuvre de pédagogie mais sans s'empêcher de dresser des procès-verbaux si nécessaire. En effet, la répression financière semble indispensable à exercer si on veut que des comportements respectueux s'instaurent. Finalement, ce qu'il faut c'est de mettre en œuvre les moyens pour appliquer la « règle des 4 -VOIR » : VOIR, saVOIR, faire-saVOIR et perceVOIR.

**MISE EN ŒUVRE**
**COURT TERME :**

- Exigence d'un véritable volet Paysage du permis de construire pour les nouvelles demandes sur la zone des Grands Fonds (avec intégration paysagère du bâti, décrite et illustrée)
- Contrôle sur le terrain du respect effectif des éléments du permis de construire (et notamment des éléments du volet Paysage)
- Contrôle de la conformité des installations d'assainissement individuel
- Mutualisation des informations et des opérations de contrôle sur le terrain entre les équipes actuellement responsables du pouvoir de police et de l'environnement sur le territoire des Grands Fonds (patrouilles des communes en association avec les agents de l'ONF<sup>1</sup>, de l'ONCFS<sup>2</sup>, du SMPE<sup>3</sup>, etc.)

**MOYEN TERME :**

- Création d'un service dédié à la police de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire des Grands Fonds (des « gardes des Grands Fonds », à l'image des Gardes du Littoral sur les terrains du Conservatoire du Littoral) crédité à part proportionnelle par les 3 communautés d'agglomération
- Développement des outils de contrôle et mobilisation des nouvelles technologies (SIG<sup>4</sup>, drone, etc.)

**LONG TERME :**

- Passage de relai aux équipes de gestion du PNR<sup>5</sup> (si créé)

**ESTIMATION**

<sup>1</sup> ONF : Office National des Forêts

<sup>2</sup> ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

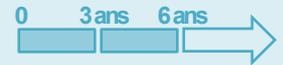
<sup>3</sup> SMPE : Service Mixte de Protection de l'Environnement

<sup>4</sup> SIG : Système d'Information Géographique

<sup>5</sup> PNR : Parc Naturel Régional

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>ACTEURS MAJEURS</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• CARL, Cap Excellence, CANGT</li> <li>• Services Urbanisme / ADS<sup>6</sup> des 5 communes</li> <li>• Services de police municipale des 5 communes</li> </ul>   |
| <b>PARTENAIRES</b>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• ONF</li> <li>• ONCFS</li> <li>• SMPE</li> <li>• Associations locales (pour le signalement d'infractions potentielles)</li> </ul>  |
| <b>FICHES EN LIEN</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche 2.1 : contrôle des défrichements</li> <li>• Fiche 2.2 : protection et gestion adéquate des mares</li> <li>• Fiche 3.1 : intégrer la gestion des eaux pluviales dans les stratégies territoriales et les projets d'aménagement</li> <li>• Fiche 3.2 : bonnes pratiques pour construire dans les Grands Fonds</li> <li>• Fiche 3.3 : mieux intégrer les carrières dans les paysages</li> <li>• Fiche 7.1 : protection du foncier agricole</li> <li>• Fiche 10.1 : mise en place d'une structure de gouvernance</li> <li>• Fiche 11.2 : renforcement des actions de sensibilisation</li> </ul> |

<sup>6</sup> ADS : Application du Droit des Sols

**AXE 11 : RENFORCER LES ACTIONS DE CONTROLE ET DE SENSIBILISATION AU PAYSAGE DANS LES GRANDS FONDS**
**ACTION 11.2 : renforcer les actions de pédagogie et de sensibilisation aux paysages des Grands Fonds, à leur diversité, leur originalité et leur respect**
**TEMPORALITÉ**
**COURT ET MOYEN TERME**

**CONTEXTE**

Le Plan de Paysage des Grands Fonds doit être à l'origine d'un nouveau mode de développement et d'aménagement. Ceci implique nécessairement une modification des comportements de chacun, que l'on habite, travaille, se déplace ou se détende sur le territoire. Un certain nombre d'actions du Plan ne sont pas coercitives et c'est donc à travers un travail de sensibilisation et de pédagogie, approfondi et prolongé, qu'on pourra atteindre les objectifs visés. Même pour les actions relevant des domaines réglementaires (notamment les règles d'urbanisme), pour lesquels il existe un arsenal juridique, il est nécessaire de commencer par une étape d'explication des règles et de leur intérêt avant d'envisager d'éventuelles sanctions par exemple. Dans tous les cas, les actions de sensibilisation et de pédagogie sont donc fondamentales pour œuvrer en faveur de la qualité des paysages et du cadre de vie dans les Grands Fonds.

**SECTEURS CIBLES**

L'ensemble du territoire des Grands Fonds est concerné.

**DESRIPTIF DE L'ACTION**

En matière de sensibilisation et de pédagogie, il s'agit de travailler sur la perception de la valeur paysagère des habitants ainsi que sur les usages qu'ils peuvent y avoir pour favoriser une réappropriation des paysages par ceux qui y vivent. Il faut pour cela poursuivre la concertation entamée pour l'élaboration du Plan de Paysage, continuer à communiquer, afin de renforcer l'identité culturelle et sociale des Grands Fonds. C'est une action du Plan de Paysage en soi et pas seulement une étape dans son élaboration.

**MISE EN ŒUVRE**
**COURT TERME :**

- Animer des « ti-kozé » réguliers avec les habitants
- Organiser des sorties pédagogiques avec les scolaires du territoire (et d'ailleurs), des concours de dessin, de poèmes, etc.
- Organiser des visites culturelles, des randonnées à thèmes, avec les habitants du territoire et l'ensemble du public intéressé pour sensibiliser l'auditoire au respect des paysages et de l'environnement

**MOYEN TERME :**

- Organiser des visites commentées sur les principaux chantiers issus du Plan de Paysage pour faire comprendre en quoi ils participent à la préservation de la qualité des paysages et du cadre de vie et inciter ainsi le public à prolonger ces actions à leur échelle et dans leur espace personnel (maison, travail, etc.)

**FINANCEMENT**

La pédagogie et la sensibilisation à l'environnement font partie des thèmes de l'appel à projet lancé par le Parc National de Guadeloupe « *Pwojé pou laliwondaj* » ; cette action peut donc faire l'objet d'un cofinancement dans ce cadre. On peut aussi solliciter le programme régional d'aide à la protection et à la mise en valeur du patrimoine naturel ainsi que l'appel à projet « mon archipel, mon environnement », porté par la Région en soutien aux associations locales.

**ACTEURS MAJEURS**

- CARL, Cap Excellence, CANGT
- 5 communes du territoire
- Rectorat de Guadeloupe

**PARTENAIRES**

- DEAL<sup>1</sup> Guadeloupe
- Parc National (appel à projet « *Pwojé pou laliwondaj* »)
- Région (programmes de subventions, appel à projet « mon archipel, mon environnement »)

**FICHES EN LIEN**

- Fiche 1.1 : lutte contre le mitage bâti et l'urbanisation linéaire
- Fiche 2.1 : contrôle des défrichements
- Fiche 2.2 : protection et gestion adéquate des mares
- Fiche 2.3 : « reboiser » les Grands Fonds
- Fiche 3.1 : intégrer la gestion des eaux pluviales dans les stratégies territoriales et les projets d'aménagement
- Fiche 3.2 : bonnes pratiques pour construire dans les Grands Fonds
- Fiche 7.1 : protection du foncier agricole
- Fiche 10.1 : mise en place d'une structure de gouvernance
- Fiche 10.2 : harmonisation des projets & des règlements d'urbanisme
- Fiche 11.1 : renforcement des actions de police de l'urbanisme

Actualité - Vie Locale


**LE MOULE**
**Des élèves sur les traces de Tom et du trésor des Grands-Fonds**

Mercredi 17 avril 2019



Les élèves encadrés par des adultes ont découvert l'importance du papi, programme qui implique plusieurs communes à travailler ensemble pour prévenir les inondations dans les Grands-Fonds - Annick Fabrice

***Tout au long de la semaine dernière, les élèves de l'école Amédée Adélaïde, encadrés par les enseignants, les animateurs scolaires et les parents, ont pris part au Programme d'action de prévention des inondations des bassins versants des Grands-Fonds (Papi).***

<sup>1</sup> DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

# Plan de Paysage des Grands Fonds

## tableau synoptique des fiches-actions

| action   | intitulé  | temporalité                | acteurs majeurs                           | partenaires  |
|--|---|----------------------------|---|--|
| <b>axe 1 : maîtriser le développement de l'habitat et organiser la trame urbaine dans le respect des identités et de la lisibilité des paysages des Grands Fonds</b> |   |                            |   |  |
| 1.1  | minimiser le mitage bâti et l'extension de l'urbanisation linéaire  | moyen terme                | 5 communes                                | DEAL   |
| 1.2  | anticiper l'impact des nouveaux projets routiers sur les paysages et la qualité du cadre de vie                                 | moyen terme                | Région, 5 communes, 3 EPCI                | DEAL, CAUE, asso. de quartier, asso. environnementales |
| <b>axe 2 : renforcer la richesse écologique des Grands Fonds</b>   |   |                            |   |  |
| 2.1  | contrôler les défrichements, préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques                              | moyen / long terme         | 5 communes, 3 EPCI, SMPE, DAAF            | Région, Département, DEAL, asso. environnementales     |
| 2.2  | protéger et bien gérer les mares pour préserver leur biodiversité spécifique  | court / moyen / long terme | 5 communes, 3 EPCI, PAPI, SMPE            | Région, Département, DEAL, asso. environnementales     |
| 2.3  | « reboiser » les Grands Fonds   | moyen terme                | 3 EPCI, rectorat, asso. environnementales | Région, DEAL, ONF, PNG                                 |
| <b>axe 3 : favoriser l'adaptation de l'habitat et des activités économiques au contexte local, aux paysages-hôtes et aux effets du changement climatique</b>         |   |                            |   |  |
| 3.1  | intégrer la gestion des eaux pluviales et le risque d'inondation dans les stratégies territoriales et les projets d'aménagement | court / moyen / long terme | PAPI, 5 communes, 3 EPCI                  | CAUE, ADEME, SMPE                                      |
| 3.2  | définir les bonnes pratiques pour construire dans les Grands Fonds  | court / moyen terme        | 5 communes, 3 EPCI, CAUE, CNFPT           | ADEME, CROAG, CCI, CMA, DEAL, SIAEAG, Office de l'Eau  |
| 3.3  | mieux intégrer les carrières dans les paysages des Grands Fonds, en cours et en fin d'activité                                  | court / moyen / long terme | DEAL, 3 EPCI                              | CCI, Département, SMPE                                 |

OQP 1 : reconnaître les Grands Fonds demain

|   |  |   |                            |   |   |
|---|--|---|----------------------------|---|---|
| OQP 2 : bien vivre au cœur des Grands Fonds | <b>axe 4 : renforcer l'attractivité des polarités rurales et la structuration urbaine des quartiers</b>  |   |                            |   |   |
|   | 4.1  | augmenter et diversifier l'offre d'espaces publics et de services de proximité dans les polarités rurales | court / moyen / long terme | 5 communes  | CCI, CMA, EPF                             |
|   | 4.2  | améliorer la desserte numérique des Grands Fonds  | moyen / long terme         | Région, opérateurs internet                       | 5 communes, 3 EPCI                        |
|   | <b>axe 5 : favoriser les déplacements doux et alternatifs à la voiture dans les Grands Fonds</b>   |   |                            |   |   |
|   | 5.1  | optimiser le réseau de transport collectif dans les Grands Fonds  | court / moyen / long terme | SMT, Région, 3 EPCI                               | 5 communes                                |
|   | 5.2  | aménager et sécuriser les déplacements piétonniers le long du réseau routier                              | moyen / long terme         | 5 communes, 3 EPCI                                | SMT, Région, ADEME                        |
|   | <b>axe 6 : valoriser la diversité du patrimoine culturel des Grands Fonds, motif de fierté pour la population et support de renforcement de la vie sociale</b> |   |                            |   |   |
|   | 6.1  | créer un fond documentaire numérique, mutualisé et médiatisé, sur le patrimoine culturel des Grands Fonds | court / moyen / long terme | 3 EPCI, DAC, asso. culturelles                    | Région, Département                       |
|   | 6.2  | recenser et valoriser le patrimoine bâti historique des Grands Fonds                                      | court / moyen / long terme | 5 communes, 3 EPCI, DAC, ABF                      | asso. culturelles                         |
|   | 6.3  | aménager un « haut lieu » de la culture dans les Grands Fonds   | moyen / long terme         | 5 communes, 3 EPCI, DAC                           | asso. culturelles                         |
|   | 6.4  | harmoniser la programmation culturelle et sportive sur tout le territoire                                 | court / moyen / long terme | 5 communes, 3 EPCI, asso. culturelles / sportives | DAC                                       |
|   | 6.5  | valoriser les savoir-faire du jardin créole en tant que patrimoine des Grands Fonds                       | court / moyen terme        | AGRIGUA, Chambre d'Agriculture                    | DAAF, INRA, 5 communes, asso. culturelles |

|  |   |  |                            |  |  |
|--|---|--|----------------------------|--|--|
| <b>OQP 3 : exploiter les ressources des paysages ruraux des Grands Fonds</b> | <b>axe 7 : pérenniser l'agriculture dans les Grands Fonds en valorisant les atouts du terroir</b>   |  |                            |  |  |
|  | 7.1   | protéger le foncier agricole au coeur des Grands Fonds   | court / moyen / long terme | 5 communes, 3 EPCI                                 | DAAF, SAFER, EPF                                     |
|  | 7.2   | rechercher et développer des variétés horticoles et de nouveaux modes de production adaptés au terroir et au contexte socio-économique | moyen terme                | Région, INRA, CIRAD, 3 EPCI                        | DAAF, Chambre d'Agriculture, syndicats agricoles     |
|  | 7.3   | relancer, redynamiser les filières traditionnelles d'agroforesterie des Grands Fonds   | moyen / long terme         | Région, ONF, INRA, CIRAD, APIGUA, 3 EPCI           | Département, DAAF, PNG                               |
|  | 7.4   | structurer la profession agricole et les circuits de distribution des productions horticoles des Grands Fonds                          | court / moyen terme        | Chambre d'Agriculture, Région, syndicats agricoles | DAAF, 5 communes, 3 EPCI, PNG, INRA                  |
|  | 7.5   | développer les métiers de l'artisanat d'art et de l'agro-transformation  | court / moyen terme        | 3 EPCI, CCI, CMA                                   | ONF, PNG, Phytobôkaz, asso. culturelles              |
|  | <b>axe 8 : valoriser la densité et la diversité du réseau de sentiers dans les Grands Fonds, support de découverte ludique, touristique et pédagogique des paysages</b> |  |                            |  |  |
|  | 8.1   | recenser et caractériser le réseau de sentiers pédestres des Grands Fonds  | court terme                | Département, asso. culturelles & sportives         | 5 communes, 3 EPCI                                   |
|  | 8.2   | élaborer un référentiel technique pour l'aménagement et l'équipement des sentiers des Grands Fonds                                     | moyen terme                | 3 EPCI, CDGRP, asso. culturelles & sportives       | Département, ONF                                     |
|  | 8.3   | aménager et référencer le réseau de sentiers pédestres des Grands Fonds  | court / moyen terme        | 5 communes, 3 EPCI, Département                    | CDGRP, ONF, PNG, asso. culturelles & sportives       |
|  | 8.4   | développer et structurer les métiers liés aux sports de nature et à la découverte ludique et culturelle des paysages des Grands Fonds  | court / moyen terme        | 3 EPCI, CCI  | CDGRP, CRCG, ONF, PNG, asso. culturelles & sportives |
|  | <b>axe 9 : développer une stratégie de promotion touristique et culturelle des Grands Fonds, des paysages et du patrimoine</b>  |  |                            |  |  |
|  | 9.1   | définir une stratégie touristique globale des Grands Fonds et ses filières   | court / moyen terme        | 3 EPCI, CTIG, Région                               | 5 communes, CCI, asso. culturelles & sportives       |
|  | 9.2   | aménager les sites emblématiques à portée touristique  | moyen / long terme         | 5 communes, 3 EPCI                                 | CTIG, Région   |
|  | 9.3   | créer une « Maison du Patrimoine » des Grands Fonds  | moyen / long terme         | 5 communes, 3 EPCI                                 | PNG, asso. culturelles & sportives                   |

|   |  |  |                              |                          |   |
|---|--|--|------------------------------|--------------------------|---|
| <b>OQP 4 : inventer une gouvernance</b> | <b>axe 10 : coordonner le développement et l'aménagement du territoire dans les Grands Fonds</b>   |  |                              |                          |   |
|   | <b>10.1</b>  | mettre en place une structure de gouvernance pour encadrer la mise en œuvre du Plan de Paysage et le développement du territoire | court / moyen / long terme   | 5 communes, 3 EPCI, DEAL | DAAF, DAC, Département, Région, PNG       |
|   | <b>10.2</b>  | harmoniser les projets de territoire et les règlements d'urbanisme sur l'ensemble du territoire des Grands Fonds                 | court / moyen terme          | 5 communes, 3 EPCI       | DEAL, DAAF                                |
|   | <b>axe 11 : renforcer les actions de contrôle et de sensibilisation au paysage dans les Grands Fonds</b>                                   |  |                              |                          |   |
|   | <b>11.1</b>  | renforcer les actions de police de l'urbanisme et de l'environnement   | court / moyen / long terme   | 5 communes, 3 EPCI       | ONF, ONCFS, SMPE, asso. environnementales |
| <b>11.2</b>                             | renforcer les actions de pédagogie et de sensibilisation aux paysages des Grands Fonds, à leur diversité, leur originalité et leur respect | court / moyen terme  | 5 communes, 3 EPCI, Rectorat | DEAL                     |   |

# Plan de Paysage des Grands Fonds

## tableau synoptique hiérarchisé des fiches-actions

| action  | intitulé   | temporalité                | acteurs majeurs                 | partenaires   |
|---|--|----------------------------|---------------------------------|---|
| <b>priorité 1</b> : actions à engager le plus rapidement possible ( <i>même si leur réalisation peut s'étaler dans le temps</i> ) |  |                            |                                 |   |
| 10.1  | mettre en place une structure de gouvernance pour encadrer la mise en œuvre du Plan de Paysage et le développement du territoire           | court / moyen / long terme | 5 communes, 3 EPCI, DEAL        | DAAF, DAC, Département, Région, PNG                   |
| 11.1  | renforcer les actions de police de l'urbanisme et de l'environnement   | court / moyen / long terme | 5 communes, 3 EPCI              | ONF, ONCFS, SMPE, asso. environnementales             |
| 1.1   | minimiser le mitage bâti et l'extension de l'urbanisation linéaire   | moyen terme                | 5 communes                      | DEAL  |
| 3.3   | mieux intégrer les carrières dans les paysages des Grands Fonds, en cours et en fin d'activité   | court / moyen / long terme | DEAL, 3 EPCI                    | CCI, Département, SMPE                                |
| 3.1   | intégrer la gestion des eaux pluviales et le risque d'inondation dans les stratégies territoriales et les projets d'aménagement            | court / moyen / long terme | PAPI, 5 communes, 3 EPCI        | CAUE, ADEME, SMPE                                     |
| 3.2   | définir les bonnes pratiques pour construire dans les Grands Fonds   | court / moyen terme        | 5 communes, 3 EPCI, CAUE, CNFPT | ADEME, CROAG, CCI, CMA, DEAL, SIAEAG, Office de l'Eau |
| 5.1   | optimiser le réseau de transport collectif dans les Grands Fonds   | court / moyen / long terme | SMT, Région, 3 EPCI             | 5 communes  |
| 5.2   | aménager et sécuriser les déplacements piétonniers le long du réseau routier   | moyen / long terme         | 5 communes, 3 EPCI              | SMT, Région, ADEME                                    |
| 6.1   | créer un fond documentaire numérique, mutualisé et médiatisé, sur le patrimoine culturel des Grands Fonds                                  | court / moyen / long terme | 3 EPCI, DAC, asso. culturelles  | Région, Département                                   |
| 9.3   | créer une « Maison du Patrimoine » des Grands Fonds  | moyen / long terme         | 5 communes, 3 EPCI              | PNG, asso. culturelles & sportives                    |
| 6.3   | aménager un « haut lieu » de la culture dans les Grands Fonds  | moyen / long terme         | 5 communes, 3 EPCI, DAC         | asso. culturelles                                     |
| 11.2  | renforcer les actions de pédagogie et de sensibilisation aux paysages des Grands Fonds, à leur diversité, leur originalité et leur respect | court / moyen terme        | 5 communes, 3 EPCI, Rectorat    | DEAL  |

| priorité 2 : actions qui peuvent être engagées dans un second temps |  |                            |  |  |
|---|--|----------------------------|--|--|
| 10.2  | harmoniser les projets de territoire et les règlements d'urbanisme sur l'ensemble du territoire des Grands Fonds                       | court / moyen terme        | 5 communes, 3 EPCI                                 | DEAL, DAAF   |
| 2.1   | contrôler les défrichements, préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques                                     | moyen / long terme         | 5 communes, 3 EPCI, SMPE, DAAF                     | Région, Département, DEAL, asso. environnementales |
| 2.2   | protéger et bien gérer les mares pour préserver leur biodiversité spécifique   | court / moyen / long terme | 5 communes, 3 EPCI, PAPI, SMPE                     | Région, Département, DEAL, asso. environnementales |
| 9.1   | définir une stratégie touristique globale des Grands Fonds et ses filières   | court / moyen terme        | 3 EPCI, CTIG, Région                               | 5 communes, CCI, asso. culturelles & sportives     |
| 9.2   | aménager les sites emblématiques à portée touristique  | moyen / long terme         | 5 communes, 3 EPCI                                 | CTIG, Région                                       |
| 7.1   | protéger le foncier agricole au coeur des Grands Fonds   | court / moyen / long terme | 5 communes, 3 EPCI                                 | DAAF, SAFER, EPF                                   |
| 7.4   | structurer la profession agricole et les circuits de distribution des productions horticoles des Grands Fonds                          | court / moyen terme        | Chambre d'Agriculture, Région, syndicats agricoles | DAAF, 5 communes, 3 EPCI, PNG, INRA                |
| 7.2   | rechercher et développer des variétés horticoles et de nouveaux modes de production adaptés au terroir et au contexte socio-économique | moyen terme                | Région, INRA, CIRAD, 3 EPCI                        | DAAF, Chambre d'Agriculture, syndicats agricoles   |
| 7.3   | relancer, redynamiser les filières traditionnelles d'agroforesterie des Grands Fonds   | moyen / long terme         | Région, ONF, INRA, CIRAD, APIGUA, 3 EPCI           | Département, DAAF, PNG                             |
| 7.5   | développer les métiers de l'artisanat d'art et de l'agro-transformation  | court / moyen terme        | 3 EPCI, CCI, CMA                                   | ONF, PNG, Phytobôkaz, asso. culturelles            |
| 6.5   | valoriser les savoir-faire du jardin créole en tant que patrimoine des Grands Fonds  | court / moyen terme        | AGRIGUA, Chambre d'Agriculture                     | DAAF, INRA, 5 communes, asso. culturelles          |
| 4.1   | augmenter et diversifier l'offre d'espaces publics et de services de proximité dans les polarités rurales                              | court / moyen / long terme | 5 communes   | CCI, CMA, EPF                                      |
| 4.2   | améliorer la desserte numérique des Grands Fonds   | moyen / long terme         | Région, opérateurs internet                        | 5 communes, 3 EPCI                                 |
| 8.1   | recenser et caractériser le réseau de sentiers pédestres des Grands Fonds  | court terme                | Département, asso. culturelles & sportives         | 5 communes, 3 EPCI                                 |
| 8.2   | élaborer un référentiel technique pour l'aménagement et l'équipement des sentiers des Grands Fonds                                     | moyen terme                | 3 EPCI, CDGRP, asso. culturelles & sportives       | Département, ONF                                   |
| 8.3   | aménager et référencer le réseau de sentiers pédestres des Grands Fonds  | court / moyen terme        | 5 communes, 3 EPCI, Département                    | CDGRP, ONF, PNG, asso. culturelles & sportives     |

| priorité 3 : actions qui peuvent être engagées à plus long terme |   |                            |  |
|--|---|----------------------------|--|
| 1.2  | anticiper l'impact des nouveaux projets routiers sur les paysages et la qualité du cadre de vie                                       | moyen terme                | Région, 5 communes, 3 EPCI<br>DEAL, CAUE, asso. de quartier, asso. environnementales |
| 2.3  | « reboiser » les Grands Fonds   | moyen terme                | 3 EPCI, rectorat, asso. environnementales<br>Région, DEAL, ONF, PNG                  |
| 6.4  | harmoniser la programmation culturelle et sportive sur tout le territoire   | court / moyen / long terme | 5 communes, 3 EPCI, asso. culturelles / sportives<br>DAC                             |
| 8.4  | développer et structurer les métiers liés aux sports de nature et à la découverte ludique et culturelle des paysages des Grands Fonds | court / moyen terme        | 3 EPCI, CCI<br>CDGRP, CRCG, ONF, PNG, asso. culturelles & sportives                  |
| 6.2  | recenser et valoriser le patrimoine bâti historique des Grands Fonds  | court / moyen / long terme | 5 communes, 3 EPCI, DAC, ABF<br>asso. culturelles                                    |

**en rouge** : les fiches dont une partie des actions à court terme pourrait être engagée rapidement et sans trop d'investissement

**NB** : à l'intérieur de chaque tableau, les actions sont classées par ordre dégressif de priorité